

Bruxelles animale, penser une ville mixte et inclusive où les espèces coexistent en équité

CORRADETTI Laïla

Illustrations Lukas POMME

RÉSUMÉ : Les animaux sont largement enfermés, exploités, tués, privés de leur habitat et chassés. Ils sont pourtant des êtres sensibles, dotés d'une expérience subjective du monde et d'eux-mêmes. Pour cette raison, de nombreux auteurs affirment qu'il est impératif sur le plan moral de leur accorder des droits. Les architectes et les urbanistes peuvent-ils contribuer à l'avènement d'une société plus équitable en développant des villes refuges, où les animaux et les humains pourraient coexister ? L'hypothèse repose sur l'idée que des aménagements mixtes et inclusifs pourraient, à travers la visibilisation notamment, mener à une meilleure considération morale des animaux. Ce travail explore cette question en choisissant la théorie relationnelle des droits des animaux développée dans Zoopolis comme cadre théorique. En passant par les différents enjeux liés à la coexistence et par l'étude d'architectures construites en faveur des animaux, le travail se conclut sur une proposition d'application des principes théoriques sur une portion de territoire dans la région de Bruxelles.

MOTS-CLEFS : Animal, Animalisme, Antispécisme, Citoyenneté, Construction pour animal, Discrimination, Faune, Habitat, Justice sociale, Trame verte, Urbanisme, Ville, Zoopolis

Citation : Corradetti, L. (2024). *Bruxelles animale, penser une ville mixte et inclusive où les espèces coexistent en équité*. Mémoire de Master en Architecture. Université catholique de Louvain

LBARC2200-Travail de fin d'études *en et sur* l'architecture en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Architecture

Copromoteur-expert :	CLAEYS Damien
Copromoteur 2 :	VAN MOESEKE Geoffrey
Copromoteur 3 :	THIELEMANS Benoît
Copromoteur 4 :	MEYER Sandrine
Présentation :	19.06.2024

Année académique 2023-2024
Université catholique de Louvain
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme | site de Bruxelles



BRUXELLES ANIMALE

Penser une ville mixte et inclusive où les espèces coexistent en équité

Bruxelles animale, penser une ville mixte et inclusive où les espèces coexistent en équité

CORRADETTI Laïla

Illustrations Lukas POMME

LBARC2200-Travail de fin d'études *en et sur* l'architecture en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Architecture

Co-promoteur-expert :	CLAEYS Damien
Co-promoteur 2 :	VAN MOESEKE Geoffrey
Co-promoteur 3 :	THIELEMANS Benoît
Co-promotrice 4 :	MEYER Sandrine
Présentation :	19.06.2024

Année académique 2023-2024

Université catholique de Louvain

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme | site de Bruxelles

RÉSUMÉ

Les animaux sont largement enfermés, exploités, tués, privés de leur habitat et chassés. Ils sont pourtant des êtres sensibles, dotés d'une expérience subjective du monde et d'eux-mêmes. Pour cette raison, de nombreux auteurs affirment qu'il est impératif sur le plan moral de leur accorder des droits. Les architectes et les urbanistes peuvent-ils contribuer à l'avènement d'une société plus équitable en développant des villes refuges, où les animaux et les humains pourraient coexister ? L'hypothèse repose sur l'idée que des aménagements mixtes et inclusifs pourraient, à travers la visibilisation notamment, mener à une meilleure considération morale des animaux. Ce travail explore cette question en choisissant la théorie relationnelle des droits des animaux développée dans Zoopolis comme cadre théorique. En passant par les différents enjeux liés à la coexistence et par l'étude d'architectures construites en faveur des animaux, le travail se conclut sur une proposition d'application des principes théoriques sur une portion de territoire dans la région de Bruxelles.

MOTS-CLEFS :

Animal, Animalisme, Antispécisme, Citoyenneté, Construction pour animal, Discrimination, Faune, Habitat, Justice sociale, Trame verte, Urbanisme, Ville, Zoopolis

Citation :

Corradetti, L. (2024). *Bruxelles animale, penser une ville mixte et inclusive où les espèces coexistent en équité*. Mémoire de Master en Architecture. Université catholique de Louvain

ABSTRACT

Animals are extensively confined, exploited, killed, deprived of their habitat, and rejected. Yet, they are sentient beings, endowed with a subjective experience of the world and of themselves. For this reason, numerous authors argue that it is morally imperative to grant them rights. Can architects and urban planners contribute to the emergence of a more equitable society by developing sanctuary cities, where animals and humans could coexist? This hypothesis is grounded in the notion that mixed and inclusive developments could, notably through increased visibility, lead to a better moral consideration of animals. This work explores this question by adopting the relational theory of animal rights developed in Zoopolis as its theoretical framework. By addressing the various challenges related to coexistence and examining architectures built in favor of animals, the study concludes with a proposal to apply theoretical principles to a portion of territory in the Brussels region.

KEYWORDS:

*Traduit à l'aide d'une IA
de traitement du
langage, basée sur le
modèle GPT-3 d'OpenAI.*

Animal, Animalism, Antispeciesism, Citizenship, Construction for animals, Discrimination, Wildlife, Habitat, Social justice, Green infrastructure, Urban planning, City, Zoopolis

« Un seul oiseau en cage

La liberté est en deuil »

Jacques Prévert

*« La grandeur d'une nation et ses progrès moraux peuvent
être jugés par la manière dont elle traite les animaux ».*

Mahatma Gandhi

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement :

Geoffrey van Moeseke pour m'avoir encouragée à travers une démarche scientifique rigoureuse et pour m'avoir poussé dans mes retranchements, Benoît Thielemans pour les nombreuses références et la bienveillance et Sandrine Meyer, pour le pragmatisme et les anecdotes de coexistence qui ont nourri ma réflexion.

Damien Claeys, qui a su m'orienter et me donner confiance pour développer mon propos, et Gilles Debrun, pour les références et les échanges très enrichissants.

Florence Didion, de Bruxelles Environnement pour le temps accordé et pour m'avoir partagé le travail accompli pour la coexistence ainsi que de nombreuses ressources. Elise Kersters, qui m'a ouvert les portes de la Maison Eco à Saint-Gilles ainsi que son carnet d'adresses.

Ma famille, qui m'a offert un terreau fertile pour m'épanouir dans mes aspirations et dans ce travail qui me tient à cœur, pour leurs recherches, leurs conseils et leurs encouragements.

Pour finir, Lukas, mon compagnon de vie et de travail, d'abord pour avoir illustré mon mémoire avec sa plume talentueuse, mais aussi pour m'avoir relevée dans les moments difficiles, pour m'avoir offert l'assise existentielle nécessaire pour avancer et surtout pour m'avoir attendu chaque mercredi avec les meilleures croûtes aux champignons du monde.

Ce travail est dédié à Lily et N mo, vous qui avez
pay  de votre vie l'ineptie humaine.

SOMMAIRE

Résumé	5
ABSTRACT	6
Remerciements	9
Sommaire	11
Lexique	15
CONVENTIONS LINGUISTIQUES	16
I. Histoires	18
II. Introduction	30
Enjeux	31
Situation en Belgique	31
Situation à l'échelle mondiale	31
Sentience	32
Spécisme	32
Obligations morales envers les êtres sentients	33
Droit des animaux d'après Zoopolis	34
Hypothèse de recherche	35
Cadre théorique	35
Invisibilisation des animaux	36
Déformation de la réalité	36
Idée de nature et oppressions	37
Méthode	38
Cadre moral	38
Cadrage de l'étude	38
Processus	39
Méthode d'évaluation	40
Choix du site	40
II. Investigation architecturale interspécifique	42
Animaux liminaires	43
Avant-propos	43
Indésirables et mythes	43
Espèces introduites	44
Obligations des animaux liminaires	44
Zoonoses et bonne distance	45
Droit de séjour	45

État de l'art	45
Habitats non-bâties	45
Infrastructures humaines pour les animaux	46
Habitats spécifiques	47
Habitats mixtes	53
Habitats réappropriés	58
Discussion	59
Leviers	59
Droit à la répartition équitable des risques et bénéfices	68
État de l'art	68
Vitrages	68
Pollution lumineuse	69
Routes	71
Passages à faune	72
Morcellement du territoire	73
Formes positives d'assistance	74
Perméabilité des îlots	74
Discussion	75
Autres dangers	75
Leviers	76
Animaux domestiques	83
Animaux domestiques en ville	83
Droit à l'habitat	84
Types d'habitat	84
Etat de l'art et discussion	85
État de l'art et discussion	88
Leviers	90
Droit et devoir d'être socialisés	93
État de l'art	93
Des écoles pour le réensauvagement	95
Discussion	96
Leviers	96
IV. La ville animaliste	100
Analyse de site	101
Typologies	101
Maillage vert	105
Éclairage nocturne	107

Flux	109
Plan de mobilité 2030	111
Institutions	113
Projet	117
Requalification des voiries	117
Maillage vert	123
Maillage noir	123
Institutions	127
Rue du Mont-Blanc	131
Parc Pierre Paulus	132
Croisement rue Rome et rue de Moscou	133
Intérieur d'îlot du Parvis	134
Parvis de Saint-Gilles	135
Dispositifs en façade	139
VI. Conclusion	147
V. Histoires	150
Références	155
Table des illustrations	165
Toutes les illustrations sont l'œuvre de Lukas Pomme	165
Table des géomètres	166

LEXIQUE

Animalisme

courant de l'éthique qui s'appuie sur les avancées éthologiques et qui défend le droit des animaux.

(Dellerie, 2020)

Spécisme

idéologie qui postule une hiérarchie entre les espèces, spécialement celle de la supériorité de l'être humain sur les autres animaux.

(Donaldson et Kymlicka 2016)

Antispécisme

courant de pensée philosophique et moral où l'espèce n'est pas considérée comme un critère pertinent pour déterminer la manière dont un individu doit être traité ou considéré moralement

(Jeangène Vilmer 2018)

Sentience

capacité d'un individu à ressentir des émotions et des sensations et à avoir une expérience subjective du monde

(Broom 2019)

Welfarisme

stratégie visant à améliorer les conditions d'exploitation des animaux sans remettre en question cette exploitation

(Dellerie, 2020)

Abolitionnisme

courant de pensée qui promeut l'abolition de toute forme d'exploitation des animaux, plusieurs branches divergent selon les méthodes pour y arriver :

(Espinosa 2021)

-Réformiste : les réformes welfaristes sont nécessaires pour avancer vers la reconnaissance des droits des animaux

(Balluch 2008)

-Fondamentaliste : les réformes welfaristes sont inacceptables et contre-productives

-Extinctionniste : l'extinction des espèces domestiquées est la seule manière d'abolir toute forme d'exploitation des animaux.

(Donaldson et Kymlicka 2016)

(Spitz 2009) (Conseil de l'Europe 2024)	Droits négatifs droits dont les devoirs corrélatifs sont de s'abstenir d'agir d'une certaine manière. Comprends des droits absolus comme le droit de ne pas être tué, possédé, enfermé arbitrairement ou torturé.
(Donaldson et Kymlicka 2016)	Droits positifs relationnels droits dont les devoirs corrélatifs sont d'agir d'une certaine manière en fonction des relations géographiques et historiques entre certains groupes.
(Jézégou 2022)	Agentivité capacité d'un individu à agir de façon intentionnelle sur lui-même, sur autrui et sur son environnement
(Donaldson et Kymlicka 2016)	Animaux féraux qualifie les animaux domestiqués qui ne vivent plus sous contrôle humain.
(Dellerie, 2021)	Animaux liminaires qualifie les animaux qui vivent parmi les humains sans être domestiqués.

CONVENTIONS LINGUISTIQUES

Afin de faciliter la fluidité et la lisibilité de ce mémoire, certaines conventions linguistiques ont été choisies :

-l'utilisation du masculin générique comme genre neutre et inclusif de toutes les personnes, quel que soit leur genre. En ayant conscience des enjeux de représentation et de la lutte pour une écriture plus égalitaire, ce choix est un aveu d'incapacité à utiliser avec dextérité l'écriture inclusive sans alourdir le texte.

-l'utilisation du terme *humain* pour désigner spécifiquement les animaux humains, tandis que le terme *animal* sera utilisé pour les animaux non-humains. Ce choix terminologique est fait pour alléger la lecture lorsque la distinction est nécessaire à l'analyse, tout en gardant à l'esprit que les humains sont eux-mêmes des animaux.

I. HISTOIRES

« C'était dans un hangar sans fenêtre, où seuls quelques néons combattaient la pénombre. Ma mère était dans une cage très étroite¹, où elle ne pouvait ni marcher ni se retourner. On plaça une sonde dans son vagin durant plusieurs heures pour l'inséminer. Elle resta allongée dans cette cage, sur le sol de béton froid.²

(1) On compte 1 mètre carré pour un individu de 110 kg (A.R. 15 mai 2003)

C'est sur ce même sol que je nais avec mes douze frères et sœurs quelques mois plus tard. On « fouille » ma mère pour vérifier qu'il ne reste pas un ou plusieurs bébés au fond de son utérus. On attrape certains de mes frères et sœurs qui paraissent trop chétifs puis on les frappe violemment contre le mur, ils meurent sur le coup. Ils sont jetés dans un container.³

(2) En Belgique, 90% des 11 millions de cochons sont élevés sur caillebotis en bâtiments et l'insémination artificielle est généralisée. (Drèze 2018)

Couchée dans les excréments, j'essaie de me mouvoir pour atteindre ma mère, mais, épuisée, elle s'effondre et nous écrase. Je réussis à m'extraire, mais plusieurs de mes frères et sœur suffoquent et périssent. Je m'endors à côté de leur cadavre, dans les cris et les bruits métalliques des barreaux des cages.

(3) Technique appelée « claquage » pour se débarrasser des porcelets non rentables. (L214 2024)

Le lendemain, on m'arrache à ma mère et on m'emmène dans une autre partie du hangar. Là, une personne m'immobilise et meule mes dents à vif, puis, à l'aide d'une pince coupante, me coupe la queue sans anesthésie.⁴ Finalement, on tatoue un numéro sur mon oreille.

(4) La caudectomie est pratiquée pour éviter que les cochons ne se dévorent la queue, les dents sont épointées de blesser les mamelles de la mère. (L214 2024)

On me ramène dans le hangar sombre et je retrouve ma fratrie dans un petit enclos. Chaque jour qui passe se ressemble. On nous donne d'énormes quantités de nourriture, souvent une préparation à base de maïs, de soja, de blé, de pois et d'avoine. À part manger, nous n'avons aucune autre activité.

Nous sommes entassés, dans la pénombre et tout le monde commence à développer des troubles comportementaux. Je vois ma mère dans l'enclos voisin se faire dévorer le ventre petit à petit par les autres. Elle tente de fuir, mais au fur et à mesure, un trou béant dévoile ses intestins. Les mouches s'engouffrent et rongent sa plaie infectée. Elle finit par s'effondrer et rend son dernier souffle. Son cadavre se fait dévorer par les autres.⁵

(5) Inspiré d'une enquête dans un élevage de cochon en Bretagne produite par L214. Vidéo BRUT. : <https://www.youtube.com/watch?v=bQMajeXSoqM>

Les caillebotis en béton doivent permettre l'évacuation des déjections, mais elles stagnent en dessous et leurs émanations brûlent ma peau. On m'injecte un traitement antibiotique à large spectre pour éviter que je ne tombe malade, à cause de la prolifération de bactéries et de virus.

(6) la peur, douleur, inconfort, frustration, fatigue et angoisse sont généralement constatées lors du transport (efsa 2022)

Cela fait maintenant trois mois que je suis là. Une nuit, l'enclos s'ouvre et je reçois des décharges électriques pour me faire avancer. Je traverse le hangar et, arrivée à l'air libre, on me pousse dans un camion, où je suis entassée avec les autres. Mes frères et sœurs sont avec moi, nous entamons un trajet très long dans la peur et l'angoisse. ⁶

Le camion s'arrête enfin après plusieurs heures. On nous fait descendre à coup de décharges électriques et nous sommes à nouveau parqués dans des enclos. La terreur et les cris laissent doucement place au silence. Durant deux heures, je retrouve mon calme et j'attends dans l'obscurité.

(7) Méthode inspirée de l'abattoir technologique Danish Crown au Danemark (Molteni 2020)

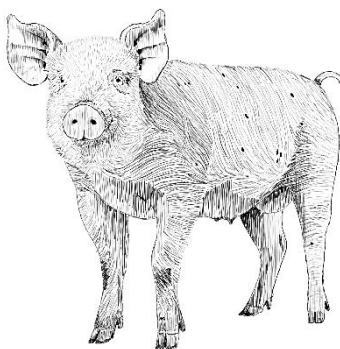
Dans un fracas, les enclos s'ouvrent et l'on est à nouveau poussés à l'extérieur par les aiguillons électriques. Nous avançons vers un couloir où des séparateurs automatisés nous contraignent à avancer. ⁷ Paniquée, j'essaie d'opérer un demi-tour sans succès, je suis prise dans le mouvement et tout s'accélère. Séparée de mes frères et sœurs, je les vois devant moi, mais ils disparaissent dans une grosse machine métallique. Les murs du couloir sont trop hauts pour que je puisse voir où ils sont allés.

Le séparateur automatisé me pousse avec d'autres à mon tour dans la grosse machine, qui se referme sur nous. Nous sommes dans l'obscurité totale, je ne sais pas ce qu'il se passe, je suis entassée avec les autres. Les secondes s'écoulent, rien ne se passe, nous nous agitions pour essayer de sortir. Soudainement, un bruit sifflant percute le silence, du monoxyde de carbone très concentré atteint mes narines et puis plus rien. Tout est noir. Je suis affalée, endormie par le gaz.

La chambre à gaz s'ouvre et, toujours engourdie, je me déverse sur un tapis roulant. On attrape mon pied arrière et on l'attache à une ligne de production en mouvement. La tête en bas, assoupie, on insère un couteau dans mon artère carotide. Mon sang jaillit et se répand sur l'homme qui tient le couteau. D'un rouge éclatant, il coule de ma gorge, sur mon visage puis sur le sol. ⁸ »

(8) 1 million de cochons sont abattus chaque mois en Belgique (Statbel 2024)

Abigaël, cochon d'élevage en Wallonie



1 Abigaël, portrait

« J'ai vu le jour dans une après-midi d'avril. Nichée entre mes frères et sœurs, je recherche la chaleur de ma mère qui nous allaite. Nous sommes dans une cage, dans des cartons et des couvertures. Dès les premiers jours, des mains curieuses m'ont saisie, me soulevant et me caressant. Au début, cela m'effraie, mais je finis par m'y habituer, je n'ai pas vraiment le choix. Quelques semaines passent, je commence à faire mes premiers pas, et je peux explorer la maison. Je vois les autres, ils sont beaucoup, certains sont malades ou aveugles. Je me fais des amis et je joue avec eux, mais je dois retourner dans la cage le soir.¹

(1) En Wallonie, on recense 310 élevages de chat agréés en 2024. L'élevage de race pouvant représenter des apports pécuniers importants, de nombreux élevages amateurs illégaux sont démantelés chaque année par des associations. (SPW environnement 2024)

Depuis quelques jours, ma mère ne nous allaite plus. Des individus entrent dans la maison et viennent nous voir. On nous prend en photo. Après nous avoir tous palpés et caressés, ils repartent avec un de mes frères. Malgré nos cris, il ne revient pas. Plusieurs de mes frères et sœurs disparaissent, sans que ma mère ne fasse rien pour les retenir. Nous ne sommes plus que trois dans la fratrie et mes frères et sœurs partis laissent un vide. Chaque jour se ressemble, nous déambulons dans la maison, puis nous mangeons. Ensuite, vient l'heure du brossage et des visiteurs, avant de retourner dans nos cages.

Un matin tumultueux, on nous prodigue une toilette intense ; on nous lave, on nous brosse, on nous applique des produits qui font briller le poil. Puis, nous sommes mis dans des cages et conduits dans un grand hall d'exposition. Là-bas, dans un vacarme assourdissant, nous passons la journée à être sollicités, tripotés, exhibés. À la fin cette journée éreintante, quelqu'un me pointe du doigt, je suis alors placée dans une boîte, seule.

Je comprends que je ne verrai plus ma mère, mes frères ou mes sœurs. Je suis amenée dans un petit appartement lumineux, où je découvre mon nouveau quotidien peu captivant ; manger, dormir, évacuer et recommencer.

Je passe mes journées à errer dans l'appartement. Par la fenêtre, je vois des oiseaux, et même d'autres congénères qui se baladent. Je ne peux pas sortir, même lorsque la fenêtre est entrouverte, je n'arrive pas à atteindre l'avant-toit pour accéder à la cour. Je suis contrainte d'attendre derrière la fenêtre. Les caresses insistantes de la personne qui m'a achetée ne sont pas toujours les bienvenues.

Un jour, je ne sais par quel miracle, un congénère se faufile jusqu'à ma fenêtre. Il me plaît beaucoup et nous entamons une relation secrète, qui me brise la monotonie de mes journées. Nous nous amusons ensemble et il me montre même comment s'aventurer dans la cour. Nous passons des journées entières à découvrir les alentours, les toits et les ruelles du quartier.

Quelques mois plus tard, je donne naissance à nos merveilleux bébés. J'ai ressenti la joie d'avoir mes petits collés contre moi, de les nourrir, de les protéger. Je connais enfin le bonheur d'avoir ma famille, qui donne un sens à mon existence. Je n'ai qu'une hâte, c'est de pouvoir leur faire découvrir le monde extérieur, la pluie, l'air frais, le soleil, les tuiles.

Mais mes absences répétées finissent par être découvertes et ma grossesse témoigne de mes fugues, alors la fenêtre reste fermée. Le jour comme la nuit. Mon compagnon ne peut plus nous rendre visite et bientôt, il ne vient même plus à la fenêtre. Bien que je me débâte, on m'emmène dans une salle blanche où l'on me pique. Je suis endormie, et l'on me fait deux incisions pour me retirer les ovaires. Lorsque je me réveille, je suis complètement déphasée, je ne comprends pas ce qu'il m'arrive.

De retour à la maison, je découvre avec effroi que plusieurs personnes gravitent autour de mes petits, les soulèvent et les étreignent. Bien que je sois encore dans un état second, j'accours vers eux et crie pour tenter de les faire partir. Mais l'on rigole et on me caresse. Un de mes enfants m'est arraché, et, bien que j'essaie de le retenir, je le vois disparaître dans une cage.

Les jours suivants se ressemblent, mes enfants me sont enlevés, les uns après les autres, séparés dans des familles, je ne saurais jamais ce qu'ils deviennent. Je me suis remise de ma stérilisation, mais je comprends aussi que je n'aurai plus jamais de famille et plus jamais de contact avec l'extérieur.

(2) Les animaux de compagnie sont souvent sujets à la malnutrition, souvent à cause de la méconnaissance de leurs besoins. Cela peut entraîner de graves problèmes de santé jusqu'à la mort. (Lessard 2019)

Je mange beaucoup, on me donne des croquettes avec des céréales qui me font grossir², je n'ai pas d'espace pour me défouler ou pour m'isoler lorsque je le désire. Je vais passer le reste de ma vie à errer dans cet appartement, à la merci d'autrui, à voir ma santé se dégrader sans ne pouvoir rien y faire.

Mes reins fonctionnent mal, je n'ai plus le cœur à manger, la solitude et l'ennui deviennent insoutenables. Je peine à grimper jusqu'à la fenêtre. Je passe mon temps couchée, sans même savoir ce que j'attends. Un jour, pourtant, une opportunité fortuite se présente ; la porte d'entrée est restée ouverte par erreur.

Sans même réfléchir, je prends la fuite, bien que je me traîne un peu, je dévale les escaliers, traverse la cour et débouche dans une ruelle. Je longe le mur sans trop savoir où aller, lorsque je crois reconnaître une silhouette familière à l'autre bout de la rue. Je m'élance pour le rejoindre, quand dans ma course, j'aperçois un scooter lancé à toute vitesse me foncer dessus. Je suis percutée, je sens mes os se fracturer, mon corps voler et s'écraser sur le bitume. Mes yeux se ferment pour la dernière fois. »

Mila, chat de compagnie à Bruxelles



« Je suis née dans une buanderie, avec la chaleur des sèche-linges et le doux coton qui en sort. J'adore l'odeur des lessives et des adoucissants, parfois au citron ou à l'eucalyptus, parfois à la lavande. Notre jeu préféré avec mes frères et sœurs, c'est de sauter dans les bulles formées par le savon. J'ai grandi dans l'amour et dans la sécurité. À côté de la laverie, il y a un restaurant bio qui laisse chaque soir un grand sac avec un festin.

Un soir, nous sortons prendre le repas avec ma mère et mon frère. Alors que nous dégustons une délicieuse focaccia au romarin, nous découvrons avec surprise que nous ne sommes pas les seuls à se délecter. Nous rencontrons deux comparses qui profitent également du repas. Nous sympathisons et ils me proposent de partir explorer la ville. Mes parents, inquiets, acceptent à condition que je sois revenue à la levée du jour.

J'emboîte le pas aux deux acolytes, nous passons près d'un bar aux sons fracassants, nous traversons la route et je manque de me faire écraser par un cycliste, une femme hurle à ma vue et elle et moi fuyons, terrorisés par cette rencontre impromptue. Nous entrons dans un jardin et un chat déboule et commence à nous poursuivre. Nous nous cachons dans une grille de ventilation, tétanisés.

Je rentre le matin, le jour s'est levé depuis longtemps, je crains la réaction de mes parents. Mais je leur ai ramené des baies, ils devraient me pardonner. En arrivant dans la laverie, personne ne m'accueille. Mes appels restent sans réponse. J'accours vers notre nid et je découvre avec horreur les corps de mes parents et de mes frères et sœur couchés, sans vie. Je crie, je les remue, mais leurs corps sont froids et gonflés. Je réalise qu'il y a sur le bord des murs de petits sachets avec des cristaux bleus et que certains d'entre eux sont éventrés.¹

Je n'ai pas le temps de pleurer ma famille décimée, je sais que je dois fuir au plus vite. Je sors de la laverie, je longe les murs le plus discrètement possible, je cours jusqu'à trouver une aspérité, quelque chose pour me mettre à l'abri. Une grille de ventilation attire mon attention, il y a de l'air chaud qui en sort. Je m'y engouffre et découvre une cave sombre, qui semble inhabitée.

Cela fait des jours que je ne suis pas sortie de la cave, mais la soif et la faim m'obligent à aller explorer. Je suis dans un immeuble ancien, je peux me déplacer dans les murs et déboucher dans les cuisines de chaque étage. Au premier étage, il y a une famille avec deux petites filles qui crient, je ne m'y aventure même pas.

Au second, une femme seule, sa cuisine n'est pas très intéressante, mais ce que j'adore chez elle, c'est que ces produits de douche sentent comme la maison. J'adore passer du temps dans sa salle de bain, je m'installe dans sa fleur de douche et je peux y rester des heures en pensant à mon enfance heureuse.

(1) la plupart des rodenticides sont composés des produits anticoagulants, qui provoquent une hémorragie interne et une mort certaine, dans les heures qui suivent ou jusqu'à plusieurs jours après ingestion. (Hendrick et Vandershueren 2024)

Au troisième étage, il y a un couple, qui semble très amusé par ma présence et qui me pointe du doigt dès que j'explore leur cuisine. Ils restent statiques et me regardent faire, car ils savent que dès qu'ils bougent, je fuis. Au dernier étage, il y a une colocation et ils font tout le temps la fête, il y a parfois de la pizza qui traîne, mais jamais rien de très intéressant.

J'ai installé mon nid entre le deuxième et le troisième étage, car comme ça, je peux aller manger chez le gentil couple et profiter de la salle de bain de la voisine. La voisine ne m'aime pas trop, j'ai l'impression. Elle a déjà crié en me voyant et elle bouche tous les chemins d'accès à sa cuisine, même si j'arrive toujours à me faufiler jusqu'à la salle de bain.

Chez le couple, il y a toujours des graines de tournesol et de courge dans le même coin de la cuisine, je commence à croire qu'ils les déposent là pour moi. Chaque soir, je passe les voir et je grignote ce qu'ils m'ont déposé, sous leur air amusé. Tous les soirs, ils sont dans leur canapé et ils me font coucou quand je viens chercher les graines.

Un jour, ils m'ont déposé un pois chiche, et je crois que je n'ai jamais mangé quelque chose d'aussi incroyable. Ils sont tellement gentils que je commence à sortir de la cuisine pour aller explorer leur salon. Je me faufile sous leur canapé et je reste un peu avec eux. Mais j'avoue que je pars à toute vitesse quand ils bougent, car je crains trop de mourir.

Nous avons notre petite routine et chaque soir, je leur rends visite, je mange et je reste un peu avec eux, on se regarde longuement, ils me parlent un peu et je repars, je vais m'installer chez la voisine du dessous. Je crois qu'elle déteste ma présence, car j'ai commencé à voir les mêmes sachets bleus dans sa cuisine, je commence à me méfier. Elle n'est presque jamais là et il n'y a plus de meubles chez elle.

Un soir, je vais dans la cuisine et je trouve les graines de tournesol, je croyais être au deuxième étage, mais je dois être au troisième. Je commence à explorer, en confiance, comme je le fais d'habitude. Il n'y a plus de meubles non plus, je crains que le couple parte aussi, je renifle le sol et tout d'un coup, je sens que j'ai mis la patte sur un élément inconnu.

J'ai à peine le temps de tourner la tête, qu'une énorme barre de fer m'arrive dessus en pleine puissance, elle s'abat sur ma tête, ma nuque se brise et je rends mon dernier souffle, en comprenant que j'étais au deuxième étage, que les odeurs de savon s'étaient dissipées, car la voisine ne vivait plus là et que les graines m'avaient induite en erreur. »

Lily, souris grise dans un immeuble au Parvis de Saint-Gilles

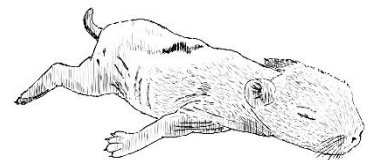


3 Lily, portrait

« Je suis né avec mes cinq frères dans une boîte transparente de dix par quinze centimètres. Il y avait ma mère et dix autres individus. Ma mère avait une tige métallique insérée dans la tête. Elle se grattait à répétition au même endroit dans le cou, et même si elle saignait, elle continuait. Tout le monde était fou autour de nous, il y en a qui couraient en rond, d'autres qui sautaient frénétiquement dans un coin de la cage. Nous ne pouvions pas encore marcher et tentions tant bien que mal de nous agripper à notre mère. Dans la panique, tout le monde nous marche dessus, je n'arrive plus à respirer, je m'évanouis. Plusieurs heures plus tard, une énorme main avec un gant blanc m'attrape. J'ouvre les yeux et j'entrevois ma mère couchée, qui ne respire plus. À force de se gratter, elle a réussi à atteindre sa veine et à se vider de son sang. Deux de mes frères sont morts à ses côtés, écrasés. Mes trois autres frères et moi, nous sommes emmenés dans une chambre à Co2 et gazés. Mais lorsque nous ressortons, nous bougeons encore. On nous dépose dans la zone d'euthanasie. Mes frères se font décapiter la tête au scalpel, tandis que l'on me dépose dans un congélateur où le froid m'emporte quelques heures plus tard. »¹

Sans nom, souriceau de laboratoire, campus de Jette, Université Libre néerlandophone de Bruxelles.

(1) Inspiré du reportage mené dans les laboratoires de la VUB par Gaïa en 2016. Vidéo : <https://vimeo.com/193370816>



4 Souriceau, portrait

« Une pompe hydraulique est placée dans mon cou. Je ne peux pas bouger ni retirer l'embuc qui est au fond de ma gorge. Pendant 14 jours, de la pâtée de maïs est propulsée dans mon œsophage. Je halète, je régurgite. J'ai attrapé la stéatose hépatique, mon foie est dix fois plus gros que la taille normale. Plusieurs de mes amis n'ont pas survécu au gavage. »

Aline, canard dans une ferme de foie gras en Wallonie

« Je suis né dans un éclosur loin de ma mère. On vérifie mon sexe, puis on me met dans une cagette, entassés avec plein d'autres garçons. On nous dépose sur un tapis roulant et, au bout, j'aperçois une énorme vis métallique qui tourne sur elle-même. Je ne sais presque pas marcher, j'essaie de m'envoler, mais je tombe et me fais broyer vivant dans le rouage, avec tous les autres. »

Raoul, poussin mâle dans une industrie de poules pondeuses

« On a coupé l'arbre où je vivais, mon nid est tombé et tous mes bébés sont morts. »

Lio, perruche de Bruxelles

« J'ai été enlevé à ma famille, je passe mes journées dans un enclos et des enfants viennent m'observer »

Anis, âne dans la ferme Maximilien à Bruxelles

« Lorsque j'ai accouché, mes bébés m'ont tout de suite été retirés et on m'a volé mon lait. Je les entendais crier dans la grange à côté »

Mali, brebis de la ferme du Chant des Cailles

« Je suis attachée à une chaîne dans le jardin depuis deux ans. »

« Ma fille a été écrasée sous mes yeux alors que l'on tentait de rejoindre mon compagnon de l'autre côté de la route »

« Toute ma horde a été décimée dans le grand nettoyage de printemps à Bruxelles »

« Un homme m'a lancé à plusieurs reprises contre un mur pour régler »

Fanny, rat à Porte de Hal
« Gigi, moineau, gare du Nord »

« J'ai vu toute ma famille se faire trancher la gorge alors qu'ils se débattaient »

Dario, chat errant, Halles Saint-Géry
« On m'a ébouillanté vivant »

« Un homme a décapité mon fils devant mes yeux »

« On m'a arraché ma fourrure alors que je tentais de me soulever, mouton, abattoir d'Anderlecht »

« Un homme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

« Une femme m'a arraché mes deux yeux »

II. INTRODUCTION

ENJEUX

Situation en Belgique

26 millions d'animaux sont abattus chaque mois en Belgique. En 2023, 771'095 bovins, 9'361'184 cochons, 75'409 moutons, 34'562 chèvres, 1415 chevaux, 301'596'299 poules et poulets sont tués sur le sol belge pour l'industrie de la viande, du lait ou des œufs. Cela est sans compter le nombre d'animaux abattus, car jugés impropres à la consommation ou non-rentables. C'est également sans compter les 12'302 tonnes de poissons pêchés et débarqués en Belgique (Statbel 2024) Bien que l'élevage ait fait partie de notre stratégie de survie durant une période de l'histoire de l'humanité, nous n'avons aujourd'hui aucune nécessité à faire perdurer cette pratique dans nos sociétés occidentales, ce sont en réalité les habitudes de consommation et les enjeux économiques qui poussent nos sociétés à continuer dans cette voie. (A.V.I.S. 2009)

1302 chiens, 227 chats, 63'094 lapins, 5'285 cochons, 17'471 rats et 299'038 souris ont été tués dans les laboratoires belges en 2019. Un total de 493'982 animaux a été sacrifié à des fins scientifiques, dont 63'569 ont subi des expériences de « sévère gravité ». (SEA 2021) Plus de 20'450 animaux sont détenus dans des zoo « safari » et 22'500 poissons sont détenus dans les deux plus grands aquariums de Belgique.¹ 2'300'000 de chats et 1'600'000 chiens et 7'000'000 poissons de compagnie ont été élevés et vendus en 2022. (Van Driessche 2023) On estime de 10'000'000 à 27'000'000 d'animaux écrasés sur les routes belges.² On estime à 194'000'000 d'oiseaux écrasés chaque année sur les routes en Europe. (Grilo, et al. 2020)

(1) chiffre obtenu en comptabilisant les animaux détenus dans les 8 plus grands parcs animaliers de Belgique (Vansuyt 2022) Pour les poissons, l'aquarium de Liège et le Sea Life à Blankenberg ont été considérés.

(2) estimation faite par l'association flamande Naturrpunt qui a recensé le nombre de victimes animales sur 20'000km de routes belges et extrapolé le chiffre.

Situation à l'échelle mondiale

Les effets de l'activité humaine, comme la pollution, le changement climatique, la destruction et la dégradation d'habitats ont entraîné une chute de près de 70 % des effectifs d'animaux sauvages sur terre entre les années 1970 et 2018. (WWF 2022) Aujourd'hui, la biomasse de mammifères présents sur terre est représentée par 34 % par les humains, 62 % d'animaux d'élevage et seulement 4 % d'animaux sauvages. (Ritchie, 2022) En une année, l'humain élève et abat 80 milliards d'animaux terrestres et 300 milliards d'animaux aquatiques en plus des 1600 milliards de poissons sauvages pêchés. (L214 2024) Un bilan macabre qui se répète chaque année. L'équivalent humain reviendrait à vivre 16 Seondes Guerres mondiales en une année.³

(3) Au plus haut des estimations, la deuxième guerre mondiale, qui a duré 6 ans, a fait 85 millions de victimes humaines. (Vince 2023)

Même si notre survie n'est pas en jeu, les animaux peuvent-ils être légitimement possédés, exploités, enfermés et tués ?

Sentience

La *sentience* consiste en la capacité subjective à ressentir et à expérimenter des sensations, des émotions et des perceptions. C'est la conscience subjective de soi-même et de son environnement, souvent associée à la capacité de ressentir du plaisir, de la douleur et d'autres états émotionnels. Sur le plan cognitif, la sentience est un phénomène que l'on peut conceptualiser par trois capacités cumulables mais indépendantes :

La *conscience de soi*, est un sentiment d'identité personnelle, en particulier autobiographique.

La *métacognition* est la capacité de penser ou de réfléchir à ses propres pensées et sentiments.

La *théorie de l'esprit* comprend la prise de perspective, la modélisation de la vie mentale des autres, y compris l'empathie (Marino 2010). Les humains adultes typiques possèdent ces trois capacités dans une certaine mesure, mais des lésions cérébrales peuvent affecter ces capacités. La recherche scientifique démontre que nous les retrouvons également chez les animaux, dont les poissons, certains insectes, ainsi que certains mollusques et crustacés décapodes (Broom 2019).

Ainsi, les milliards d'animaux que nous tuons chaque année, par orchestration ou par accident, sont des êtres dotés d'une expérience subjective du monde, qui, comme nous, ressentent des émotions et des sensations, comme la douleur, la peur ou la joie.

Spécisme

Bien que les preuves scientifiques attestent de l'intelligence, de la sensibilité et des diverses capacités des autres animaux, cela n'a pas pour autant entraîné l'élaboration d'une loi en faveur des animaux et de leur protection. Cela s'explique par l'idéologie qui postule une hiérarchie entre les espèces, communément appelée *spécisme*. Cette pensée est généralisée et considère l'humain comme un être supérieur aux autres animaux. Aucun argument séculier ne permet aujourd'hui d'affirmer cette position, que cela soit au niveau scientifique, éthique ou philosophique, bien que de nombreux défenseurs du spécisme se soient livrés à diverses contorsions intellectuelles pour tenter de défendre leur position depuis maintenant plus de trente ans (Donaldson et Kymlicka 2016). Peter Singer (2009) observera que « l'incapacité de la philosophie à prouver que l'appartenance à une espèce peut être érigée en critère crédible de la considération morale nous incite à penser que ces tentatives sont vouées à l'échec ». Bien qu'indéfendable, cette idéologie détermine nos relations aux autres animaux et semble justifier leur exploitation.

Le spécisme place usuellement l'humain au sommet de la considération morale, mais les animaux sont également classés entre eux. Ce classement diffère selon les croyances et les coutumes dans les régions du monde. Ainsi, nous classons les animaux selon des critères arbitraires et certains peuvent partager nos foyers et sont intégrés à notre famille, certains peuvent être tués et mangés, certains sont admirés et nourris, d'autres sont détestés et chassés.

Ainsi, il semblerait que l'on exploite et que l'on tue des animaux en toute impunité *parce que* ce sont des animaux. Ou plutôt parce qu'ils n'appartiennent pas à l'espèce homo sapiens. Discriminer sur base d'un critère arbitraire n'est pas un concept inconnu à l'humanité, car elle a vu passer de nombreuses dominations issues de ce principe entre humains. L'expression de genre, l'âge, l'ethnie, la religion, l'orientation sexuelle, ou la validité ont tous été des critères pour légitimer une inégalité de traitement de certains groupes (Fernandez 2015).

Obligations morales envers les êtres sentients

Les humains se sont organisés en communautés morales sur des territoires définis. Nous agissons quotidiennement en tant qu'agents moraux, possédant des droits et des obligations, qui règlent nos rapports entre humains. Plusieurs éthiciens considèrent que le critère de la sentience est suffisant pour étendre la théorie des droits moraux au-delà de l'espèce humaine. Selon eux, le fait d'avoir une expérience subjective de son existence est la caractéristique essentielle qui doit primer pour bénéficier de droits moraux. Dans son livre *Les droits des animaux*, Tom Regan s'oppose à la thèse utilitariste fréquemment utilisée en éthique animale et propose une approche kantienne où il soutient que tous les êtres sentients devraient posséder des droits négatifs inviolables, comme le droit de ne pas être tué, enfermé ou possédé (Regan 2013).

Cependant, bien que de nombreuses personnes se soient attachées à la question du droit des animaux et aient proposé diverses théories pour prendre en considération les intérêts des autres animaux, rien n'a réellement abouti en ce sens. Jusqu'en 2020, les animaux étaient considérés comme des « biens meubles » dans le Code Civil Belge. Depuis, ils sont considérés comme « des êtres vivants doués de sensibilité » mais ce changement de statut n'offre pas vraiment de nouvelles perspectives pour les animaux. Un code du bien-être animal est en cours de rédaction pour la région de Bruxelles et malgré quelques réformes welfaristes concernant certaines pratiques jusque-là admises, les intérêts des animaux ne sont toujours pas considérés et le Code reste profondément spéciste.

DROIT DES ANIMAUX D'APRÈS ZOOPOLIS

La théorie politique des droits des animaux développée par Sue Donaldson et Will Kymlicka a fait l'objet d'un livre intitulé *Zoopolis* et publié en 2011. Leur approche offre un nouveau cadre théorique pour la prise en considération des intérêts des autres animaux. Ils critiquent la théorie des droits des animaux qui se concentre principalement sur les droits négatifs universels, comme le fait de ne pas tuer, ne pas exploiter, etc. Ils proposent de compléter cette théorie classique par une série de droits positifs relationnels. Ainsi, il ne s'agit plus de parler uniquement de ce que nous devons *nous abstenir de faire* aux animaux, mais également de ce que nous avons *le devoir de faire*.

Pour déterminer les devoirs que nous aurions envers les animaux, ils s'inspirent du modèle de la théorie politique de la citoyenneté qui est appliquée pour les humains dans les communautés morales. En effet, entre humains, nous n'avons pas les mêmes obligations envers nos concitoyens qu'envers les étrangers ou les résidents par exemple. Ils tentent d'étendre le droit que nous appliquons entre humains et communautés morales aux animaux, en adaptant lorsque c'est nécessaire.

Pour leur démonstration, ils appliquent donc des statuts moraux à des catégories d'animaux. Ce sont des catégories morales basées sur le type de relations, historiques et géographiques, que des groupes d'humains et des groupes d'animaux entretiennent. Sans établir une liste arrêtée de droits et de devoirs, leur approche permet d'entrevoir à quoi ressemblerait une société où les relations interspécifiques seraient équitables. Ils proposent ainsi trois types de catégorie relationnelle ;

Les animaux domestiques dépendants d'humains en particulier pour assurer leur existence auraient le statut de citoyens et prendraient part au projet de société. *Les animaux sauvages*, vivant autant que possible à l'écart des humains, formeraient des communautés souveraines sur leur propre territoire, ce qui impliquerait de leur rétrocéder une partie du territoire. *Les animaux liminaires*, non domestiqués, mais partageant les territoires occupés par des humains et profitant de leurs activités seraient, quant à eux, résidents. Ces catégories ne sont pas biologiquement rigides et un individu pourrait voir son statut évoluer en fonction de son parcours de vie, mais elles permettent de régler les obligations que nous aurions envers les animaux dans une société équitable.

Leur théorie a été largement débattue et, bien évidemment, comme tout modèle scientifique, elle n'attend qu'à être améliorée ou supplantée, mais pour l'instant aucune théorie aussi complète n'a vu le jour.

HYPOTHÈSE DE RECHERCHE

Cadre théorique

La théorie des devoirs relationnels positifs développée par Sue Donaldson et Will Kymlicka offre un cadre moral qui permet d'appréhender ce que serait un monde où les intérêts des autres animaux seraient considérés. L'intégration des animaux dans nos sociétés en tant qu'agents moraux impacterait considérablement nos vies quotidiennes et bien des corps de métier devront se réinventer, se diversifier ou innover. Pour les architectes et les urbanistes, cela impose de nouvelles réflexions en termes d'organisation spatiale, de réaménagement du territoire, de mobilité et d'habitat.

Pour autant, il ne s'agit pas d'attendre que des lois antispécistes voient le jour pour ensuite réfléchir aux moyens à mettre en place pour la coexistence imposée. Au contraire, l'hypothèse repose sur l'idée que des aménagements mixtes et inclusifs pourraient mener à une meilleure considération morale des animaux. En effet, si la ville est pensée *avec* et aussi *pour* les animaux, on peut espérer qu'ils se sentent légitimes de partager l'espace urbain et deviennent plus visibles. Or, cette visibilité a toute son importance dans les luttes pour l'équité. En effet, les corps absents ne peuvent avoir d'influence sur la vie politique. Comme l'expliquent Donaldson et Kymlicka (2016), en parlant des personnes porteuses de handicap et de leur combat pour l'intégration dans la société :

« [leur présence] dans l'espace public transforme notre conception de la communauté politique, des institutions et des structures de la vie commune. Autrement dit, leur simple présence constitue une forme de participation. »

En effet, la question de l'invisibilisation de groupes minoritaires, marginalisés par des groupes dominants a déjà été soulevée, notamment sur la place des SDF (Mitchell 1997), des migrants (Baird, 2014 ; Garbin, 2013) ou encore des jeunes et des mendiants (Cook et Whowell 2011) dans l'espace public. La planification urbanistique contribue à effacer certaines populations « qui dérangent » ou qui « ne sont pas dignes d'intérêt » ; on peut voir de nombreux dispositifs qui empêchent les sans-abris ou les jeunes de s'installer dans l'espace public, on légitime des projets immobiliers de biens gentrifiés en ignorant les usagers précédents (Adam et Mestdagh 2019). Or, cette invisibilisation des populations dominées dans l'espace public contribue à leur absence sur la scène politique, c'est pourquoi elle est souvent considérée comme un instrument de domination, que cela soit conscient ou non chez les groupes dominants.

(1) notamment par peur que le spectacle de la mort en donne l'idée dans les classes ouvrières et augmentent la criminalité (Sénéchal 2015)

Invisibilisation des animaux

Les animaux font l'objet d'une invisibilisation de l'espace public. Si l'on prend l'exemple des animaux élevés pour leur chair, ils étaient d'abord tués à même la rue, à côté des étals des bouchers et à la vue de tous. Puis, le spectacle de la mise à mort fut jugé immoral¹ et non-hygiénique par les classes aisées, ce qui mena à la création d'abattoirs dans les villes. Les hauts murs opaques dissimulaient la mise à mort, mais les abattoirs faisaient encore partie du paysage urbain. Au fur et à mesure, ces abattoirs du 18^{ème} siècle ont été abandonnés, car trop vétustes et les nouveaux abattoirs sont devenus des non-lieux, des chaînes d'abattage de haute technicité dans des zones industrielles. (Baldin 2014)

Dans les campagnes, les animaux sont enfermés dans des hangars sans fenêtres, seuls les silos qui les jouxtent permettent à un œil attentif de les repérer. Ainsi, lorsque l'on se promène en campagne, les quelques animaux privilégiés qui profitent d'un pâturage et de l'air frais deviennent notre représentation de l'élevage, alors qu'elle ne concerne qu'une minorité d'animaux, l'élevage industriel concernant 90 % des animaux consommés en Belgique. (Drèze 2018)

Déformation de la réalité

La publicité contribue à cette représentation faussée de l'industrie de la viande, du lait ou des œufs, en représentant des animaux et des éleveurs heureux et en faisant systématiquement fi de la mise à mort. Cette histoire, créée autour de l'industrie de l'élevage, contribue à banaliser et à normaliser la consommation de chair ou de sécrétions animales parfois au point où l'on oublie que le produit consommé provient d'un animal ou alors où l'on imagine un animal heureux d'être exploité et de nous offrir sa vie. (Azaoui, et al. 2022) Cette déformation-reconstruction des souvenirs est une propriété du processus de constitution d'une mémoire collective (Halbwachs 1994) et fait oublier la réalité meurtrière de l'élevage. Aujourd'hui, le corps animal renvoie à une altérité, hors des normes humaines et des conventions sociales ; si un animal se trouve dans un espace réservé exclusivement aux humains, son comportement sera transgressif (Mosconi 2022). Cette organisation spatiale très normative nourrit la méconnaissance et les préjugés envers les autres animaux.

Ainsi, l'hypothèse poursuivie est la suivante ; la conception d'une ville mixte et inclusive peut permettre un changement de considération morale des autres animaux et accélérer l'avènement d'une société plus équitable. Les architectes et urbanistes peuvent alors être moteurs du changement en offrant des espaces inclusifs et offrir de la visibilité à d'autres corps.



5 Affiche publicitaire "La vache qui rit", 1926

Idée de nature et oppressions

Le terme *nature* est familier et couramment utilisé, il est cependant très confus. Dans la pensée occidentale, il peut être assimilé à l'ensemble vivant, minéral et à l'environnement physique, ou personnifié comme une force ayant une volonté propre ou encore à l'idée de la nature vierge de toute influence humaine. (Grandcolas et Marc 2023). Il semble important de préciser comment l'idée de nature sera utilisée ici, car ce terme pose certaines complications d'ordre éthique ;

D'une part, la notion de nature vierge ou sauvage est directement liée au récit colonial qui tend à effacer les populations autochtones présentes avant la colonisation européenne sans prendre en compte que celles-ci étaient organisées en sociétés complexes et qui structuraient en partie les paysages ³ (Cronon 1995) D'autre part, l'idée de nature est aussi souvent à la source des dominations. Le racisme est une forme d'essentialisme où une caractéristique naturelle (ici la pigmentation de la peau) place l'individu dans une catégorie englobante et lui retire son individualité. Nous trouvons le même mécanisme pour le sexisme, l'âgisme, l'homophobie et d'autres discriminations intra-humaines. Les animaux non-humains pâtissent également de l'idée de nature, car la justification de la domination d'un animal (autoproclamé supérieur) sur les autres repose souvent sur l'idée de *nature humaine*. Ce critère d'humain reste flou et ne correspond à aucune définition scientifique universelle (Bonnardel 2005).

Ici, nous utiliserons le terme nature uniquement pour désigner des biotopes composés d'une faune et d'une flore variée et multiple, de la présence de minéraux, de champignons et d'organismes qui forment un complexe écologique. L'écologue Ingo Kowarik a classé la nature selon quatre types, la *nature sauvage* restante dans les environnements anthropisés, les *paysages naturels*, qui sont issus d'une interaction entre la nature vierge et l'activité humaine, la *nature urbaine*, comme les jardins, les parcs, les cimetières et finalement la *quatrième nature*, qui émerge spontanément sur des zones anthropisées mais délaissées, comme les friches et les sites industriels abandonnés (Kowarik 2018). ²

Nous utiliserons cette proposition de classification, à l'exception de la *nature sauvage*, vierge de toute influence humaine, nous l'avons vu, c'est une notion qui est délicate et qui ne repose pas sur des données scientifiques. En effet, l'influence des activités humaines sur la géosphère, la biosphère et l'atmosphère est de telle ampleur que certains auteurs considère qu'elle a été structurante pour presque tous les écosystèmes et qu'il n'y a donc pas (ou plus) de nature dite sauvage, exempte de toute influence humaine (Grandcolas et Marc 2023).

3 En Amérique, l'imaginaire collectif puissant de l'idée de virginité de la nature s'explique par l'ethnocide qui ravagera 80 % de la population autochtone en moins d'un siècle.
(Grandcolas et Marc 2023)

2 la quatrième nature se rapproche de la notion de « Tiers paysage » développée par Gilles Clément

MÉTHODE

Cadre moral

La théorie politique des droits des animaux décrite dans Zoopolis servira de cadre moral pour développer la recherche. Leur travail permet d'imaginer quels seraient, dans un monde post-spécisme, nos droits et devoirs envers les animaux selon leur statut, comme c'est le cas aujourd'hui avec les humains. Il est important de préciser que les auteurs ne proposent pas une liste arrêtée de droits et de devoirs relationnels. En effet, ils soutiennent que les animaux ne sont pas des êtres passifs, il est donc important que leurs droits se co-construisent avec eux, ce que nous ne pouvons pas faire tant que nous ne leur offrons pas des conditions de vie favorables pour exprimer leur agentivité.

Ils tentent plutôt de réfléchir aux implications possibles du modèle de citoyenneté dans divers domaines de la vie. Par souci de simplification et pour élaborer des réponses spatiales, nous extrairons et nommerons tout de même des droits qui découlent de leur réflexion. Nous garderons à l'esprit qu'il s'agit d'un processus indéfini dont les résultats sont complètement imprévisibles, et que le modèle tend à évoluer très rapidement en fonction de ce que l'on apprend des animaux et de leurs besoins.

Cadrage de l'étude

La domination généralisée des animaux incite à envisager les impacts spatiaux d'un monde post-spécisme à l'échelle globale, dans toutes les communautés où il n'est pas nécessaire de causer du tort aux animaux pour satisfaire nos besoins. Toutefois, chaque région possédant ses caractéristiques et ses enjeux spécifiques, il est nécessaire de situer le propos pour développer un projet ancré dans son contexte. Bruxelles est un milieu urbain aisé où toutes les circonstances sociales favorisent l'exercice de la justice envers les animaux, comme la plupart des villes occidentales.

Ce travail de fin d'études *en* et *sur* l'architecture se bornera à un milieu urbain, bien que les enjeux ruraux d'un monde post-spécisme sont tout aussi significatifs. Alix Gancille a traité le sujet dans le cadre de son mémoire en 2020, en imaginant comment les campagnes seraient transformées par ce changement de considération morale. C'est d'ailleurs son travail qui a motivé le choix de traiter les milieux urbains, pour mettre à l'épreuve la théorie de Zoopolis dans un autre contexte. Par conséquent, la catégorie morale « animaux sauvages », qui seraient souverains de leur propre territoire ne sera pas traitée dans le cadre de ce travail.

Par le caractère indéfini du processus, l'hypothèse ne pourra être infirmée ou affirmée au travers de ce développement. Il s'agit ici d'amorcer un travail où l'approche critique consistera à questionner la pertinence de l'aménagement pour l'intérêt d'un ou d'un groupe d'individus et à évaluer les enjeux autour de la coexistence, des conflits ou des bénéfices potentiels.

Argument d'infailibilité et théorie de l'accompagnement

Les nombreuses tentatives d'intervention humaine dans les écosystèmes ont montré que nous avons une grande méconnaissance de la complexité de ceux-ci. C'est pourquoi le but ici ne sera pas de chercher à réguler, contrôler les populations de différentes espèces à travers des aménagements spécifiques. L'idée théorique soutenue sera plutôt celle de l'accompagnement, décrite par Joëlle Zask (2021). Selon elle, il convient :

« [d'intervenir] en aval et non en amont, si étonnant que ce choix puisse paraître. Il ne s'agit ni de protéger, réparer ou conserver, ni de piloter ou promouvoir, mais *d'accompagner*. »

L'approche théorique est donc celle d'une transition douce ; observer les individus présents et chercher à comprendre leurs besoins. Le but étant qu'ils puissent expérimenter la ville et que leur présence soit légitimée au fur et à mesure. Il faut donc mettre en place des aménagements et ajuster petit à petit. Il ne s'agit pas de tout changer rapidement, car certaines espèces et certains individus ont besoin d'un temps d'adaptation important. Cela nécessite un phasage, mais celui-ci est difficilement prévisible, car il évoluera au fur et à mesure que l'agentivité des animaux s'exercera. Pour l'aspect démonstratif du projet, nous sommes obligés de poser des hypothèses qui ne pourront être vérifiées dans le cadre de ce travail, mais qui serviront à illustrer le propos.

Processus

Les droits et devoirs relationnels seront considérés les uns après les autres, par catégorie morale d'animaux. Dans un premier temps, nous tenterons d'établir un état de l'art architectural de projets ou dispositifs répondant en tout ou en partie à un droit. Nous tenterons d'évaluer selon deux critères pour déterminer ses forces et ses limites. Dans un second temps, nous chercherons à proposer un levier qui répond au droit énoncé. Finalement, un projet pilote sera développé dans un site choisi, où les dispositifs et aménagements proposés seront regroupés pour offrir une vue globale de ce que pourrait devenir nos quartiers si nous décidions de coexister avec les autres animaux sans les dominer.

Méthode d'évaluation

En vue de proposer un projet de coexistence, quelques projets architecturaux en faveur de la coexistence ont été sélectionnés et seront évalués. Le premier critère d'évaluation repose sur la modularité du projet. Comme nous l'avons vu, si nous travaillons à offrir un environnement plus favorable à l'exercice de l'agentivité des animaux, leurs besoins et préférences tendent à évoluer très rapidement. Ainsi, le projet architectural doit pouvoir s'adapter à ces changements, soit par sa modularité, soit par sa capacité à être démonté et réutilisé pour un autre usage.

Le second critère est celui de la visibilité. En effet, l'hypothèse repose sur l'idée que la visibilisation d'autres corps dans l'espace public puisse favoriser l'avènement d'une meilleure considération morale des animaux. Ainsi, le projet architectural doit être manifeste par sa présence dans l'espace public ou doit favoriser la visibilité des animaux eux-mêmes.

Choix du site

Une sélection d'une portion du territoire de la région de Bruxelles-Capitale doit être faite pour mener une analyse et un projet d'architecture à échelle raisonnable. Une portion de territoire allant du Parc Duden de Forest au Parvis de Saint-Gilles a été sélectionnée pour l'analyse, et le projet d'architecture se concentrera plus particulièrement entre le Parvis de Saint-Gilles et le Parc Pierre Paulus.

Les critères de choix du site se sont portés, d'une part sur la variété des milieux rencontrés. En effet, l'idée était de confronter la proposition théorique à plusieurs réalités de terrain, en tester les limites dans la diversité que représente la ville elle-même. Sur le site, nous rencontrons plusieurs implantations urbaines, allant des îlots très denses du Parvis aux villas parsemées à proximité du Parc Duden. Le parcours inclut plusieurs parcs, tous présentant des programmes et des propriétés très différentes. Les types de mobilité sont aussi très variés, nous rencontrons des voies très fréquentées comme des zones piétonnes.

D'autre part, il semblait intéressant de viser un site dont les ambitions pourraient aller de pair avec un projet de coexistence. La commune de Saint-Gilles travaille déjà dans le sens de la coexistence à travers plusieurs programmes. De plus, le site se positionne sur le projet de promenade verte annoncé dans le contrat de quartier Parvis-Morichar. Ainsi, le travail est, en quelque sorte amorcé et nous pouvons venir le compléter avec les critères de coexistence.

II. INVESTIGATION ARCHITECTURALE INTERSPÉCIFIQUE

ANIMAUX LIMINAIRES

AVANT-PROPOS

Les animaux dits *liminaires* sont une catégorie intermédiaire entre sauvage et domestique. Il s'agit des animaux non domestiqués, mais adaptés aux espaces anthropisés et profitant généralement de l'activité humaine pour vivre. Parce qu'ils ne sont pas domestiqués, il n'est pas souhaitable qu'ils répondent au modèle de citoyenneté. Ces animaux sont pourtant « ici chez eux » dans nos villes et pour cela, le statut de résident semble le plus adapté, selon les auteurs de Zoopolis.

Indésirables et mythes

Certains animaux pâtiennent d'une mauvaise réputation, qui est souvent fondée sur des mythes populaires. À Bruxelles, le rat est souvent qualifié d'indésirable. Dans l'imaginaire collectif, il est associé à la pauvreté et à la maladie. Cela proviendrait notamment d'un traumatisme qui le lie à la peste bubonique.¹ Aujourd'hui, aucune étude scientifique n'affirme que le rat soit porteur de plus de maladie que le chien ou le renard et il y a d'ailleurs bien plus de probabilité de se faire mordre par un chien que par un rat. Le rat est en réalité un très bon allié pour la gestion des égouts et l'absence de sources scientifiques concernant les zoonoses ou la *surpopulation* remet largement en cause la légitimité des programmes d'éradication prévus par la ville (Hendrick et Vandershueren 2024).

Les pigeons souffrent aussi d'une mauvaise réputation.² Tout comme le rat, il peut véhiculer des maladies, mais aucune source scientifique n'indique que le pigeon présente un danger pour la population humaine. Le méfait principal du pigeon se manifeste par ses déjections, qui dégradent les bâtiments³ et sont parfois odorantes. A l'époque, elles étaient récupérées, car, riches en azote, elles constituent un excellent fertilisant. (Buslain, Pigeons en ville 2016) Mais à nouveau, ces désagréments semblent justifier la mise en place de toute sorte de dispositifs répulsifs allant des pics les empêchant de s'installer sur des rebords, au gazage au CO₂ entraînant une détresse respiratoire et une mort par asphyxie. (Zask 2021)

(1) C'est en réalité la puce *Xenopsylla cheopsis* qui est vectrice de la maladie chez son hôte. Le rat a été un transmetteur. (Hendrick et Vandershueren 2024)

(2) Notons qu'il s'agit des pigeons biset, adaptés à un environnement très urbain, alors que le pigeon ramier est considéré comme sauvage et donc strictement protégé à Bruxelles (Buslain, Pigeons en ville 2016)

(3) les fientes peuvent être corrosives pour certains matériaux, c'est plus généralement l'aspect esthétique qui entraîne une gêne (Buslain, Pigeons en ville 2016)



Espèces introduites

Les espèces introduites parfois dites *invasives* ou *exotiques*, sont également mal perçues. Ces espèces, étant originaires d'autres pays, d'autres climats, sont importées volontairement ou par erreur. Elles se sont adaptées aux nouvelles conditions, si bien parfois qu'elles surpassent les espèces locales, car leur robustesse est plus importante. Alors que c'est le principe même de l'évolution, la disparition d'espèces locales provoque un émoi collectif qui est difficilement explicable.

D'une part, lorsque les espèces locales ne sont pas menacées, elles font généralement l'objet d'une indifférence générale, mais lorsqu'un *autre*, étranger à notre territoire, réussit mieux son processus d'évolution, chauvinisme ou xénophobie, cela devient un problème à combattre. D'autre part, cela semble bousculer notre conception de l'ordre *naturel* des choses alors que ce sont bien les changements écologiques qui font la vitalité des écosystèmes (Donaldson et Kymlicka 2016). Des chercheurs ont même démontré que l'introduction d'espèces exotiques avait un impact neutre (Vellend 2013) voire positif sur la vitalité du patrimoine génétique et permettrait même à des espèces locales menacées de faire face au changement climatique (Steinmark 2022). L'introduction délibérée d'espèces exotiques n'est pas à défendre non plus, car elle provoque parfois de grandes instabilités dans les écosystèmes et des conséquences que nous ne pourrions prévoir. Cependant, une fois l'espèce introduite, rien ne justifie leur extermination (Donaldson et Kymlicka 2016).

Obligations des animaux liminaires

Pour que le projet de société proposé dans Zoopolis soit viable, les animaux liminaires ont également des obligations. Dans la mesure où ils n'ont pas la capacité de les comprendre, il en va de notre responsabilité de les faire respecter. Ainsi, il est possible qu'il soit nécessaire de faire respecter notre droit à la propriété privée par des méthodes dissuasives ou répulsives (barrières, filets) apportant le moins de désagrément possible aux animaux. La plupart des animaux ont la capacité de réguler leur population en fonction de leur environnement. Il est donc également de notre responsabilité de favoriser l'émergence de ces systèmes d'autorégulation. Notamment par la mise en place de zones vastes permettant la dispersion, la compétition et la prédation et également en limitant l'accès aux ressources, par le nourrissage ou les poubelles (Donaldson et Kymlicka 2016).

Zoonoses et bonne distance

La peur de voir des animaux se multiplier dans la ville revient souvent à la peur de la transmission de maladies, des animaux à l'humain. En réalité, favoriser une multiplicité d'espèces dans l'environnement urbain limiterait théoriquement le risque de contamination. En effet, plus il y a d'espèces, plus l'agent pathogène est dilué. À l'inverse, lorsque nous nous trouvons dans un milieu transformé avec un nombre d'espèces réduit (en l'occurrence l'espèce humaine), l'amplification est telle que s'ensuit généralement une épidémie (Bradley et Altizer 2007). Il faut cependant aller contre notre instinct de mammifère à entrer en contact avec ce qui nous entoure. Il est important de garder la bonne distance avec les animaux liminaires, car un rapprochement n'est pas souhaitable (Zask 2021).

DROIT DE SÉJOUR

La caractéristique principale du statut de résident est bien sûr le droit de résidence, qui s'acquiert quelles que soient les conditions d'arrivée sur le territoire et s'accroît avec le temps. Il n'est toutefois pas interdit pour les communautés d'établir des mesures dissuasives pour limiter la venue d'individus sur leur territoire, à condition que celles-ci n'aillent pas à l'encontre de droits universels inviolables.

Nous classerons les habitats ainsi :

Habitat non-bâti : pour qualifier les milieux naturels urbains

Habitat spécifique : lorsqu'il s'agit d'une construction qui cible une espèce en particulier

Habitat mixte : constructions destinées à accueillir plusieurs espèces, dont les humains

Habitat réapproprié : infrastructures humaines délaissées et utilisées par d'autres espèces

ÉTAT DE L'ART

Habitats non-bâti

Avant de s'intéresser aux infrastructures conçues en tenant compte des intérêts des animaux, il convient de poser un constat sur l'habitat non construit, dans les milieux naturels urbains qu'offre Bruxelles. Environ 10 % du territoire Bruxellois est recouvert de zones *vertes* où l'on retrouve certains biotopes plus adaptés pour l'installation des animaux liminaires. Ainsi la forêt de Soignes, les parcs, les arbres en rangée et les jardins individuels offrent des écosystèmes intéressants pour certains individus. La protection et le développement de ces espaces font l'objet d'un *Plan régional nature* qui a été adopté par le



non-bâti



spécifique



mixte



réapproprié

7 Types d'habitat

(1) Réseau européen de protection des habitats et des espèces vulnérables (EEA 2023)

gouvernement en 2016. Bruxelles environnement y propose notamment un réseau écologique bruxellois, qui consiste en « un ensemble cohérent d'éléments naturels, semi-naturels et artificiels qui doivent être préservés, gérés et, si nécessaire, restaurés ». Des sites Natura 2000¹ ont également été qualifiés et font l'objet de mesures de conservation (Bruxelles Environnement 2024).

(2) voir la récapitulation de
Lise Bourdeau-Lepage sur le
sujet (Bourdeau-Lepage
2023)

Est-ce une nécessité de viser la conservation et la création de milieux naturels ? À l'aune de nos connaissances, l'espèce humaine a besoin de la flore, de la faune et des écosystèmes complexes qu'ils forment pour assurer sa survie. Aucune étude ne semble toutefois affirmer qu'il est impossible pour les humains de vivre en ville dans un environnement totalement artificialisé et de profiter des matières premières produites par les écosystèmes naturels à distance. Cette vision dystopique ne semble pourtant pas souhaitable, car les milieux naturels présents en ville apportent de très nombreux bienfaits aux humains, notamment en termes de santé mentale et physique².

Mais pour certaines espèces, ces milieux naturels urbains sont parfois vitaux. En effet, les zones rurales sont fortement dégradées et polluées, notamment par l'agriculture intensive ; la pollution de l'air, des sols, le morcellement du territoire, le défrichage ou encore la chasse sont autant d'éléments qui poussent certains animaux à s'exiler dans les biotopes urbains parce que les conditions de vie y sont meilleures et parfois parce qu'il en va de leur survie (Zask 2021). Ainsi, la survie des humains ne serait probablement pas en jeu si nous venions à avoir une ville très pauvre en biodiversité, mais la survie de certaines autres espèces le serait probablement. Ainsi, il est de notre responsabilité (mais aussi dans notre intérêt) de conserver des milieux naturels dans les villes.

Infrastructures humaines pour les animaux

Certains individus et certaines espèces s'adaptent mieux que d'autres aux infrastructures humaines. Ainsi, de nombreux oiseaux cavernicoles profitent des anfractuosités des maisons pour y installer leur nid, certaines souris s'installent dans les murs, certaines fouines dans les toitures. Les bâtiments abandonnés par les humains font souvent le bonheur d'autres espèces. Si la ville devient moins dangereuse pour les animaux liminaires, il est certain que cela entraînera des modifications dans leur comportement et dans leur choix d'établissement, mais cela reste difficile à prévoir.

Habitats spécifiques

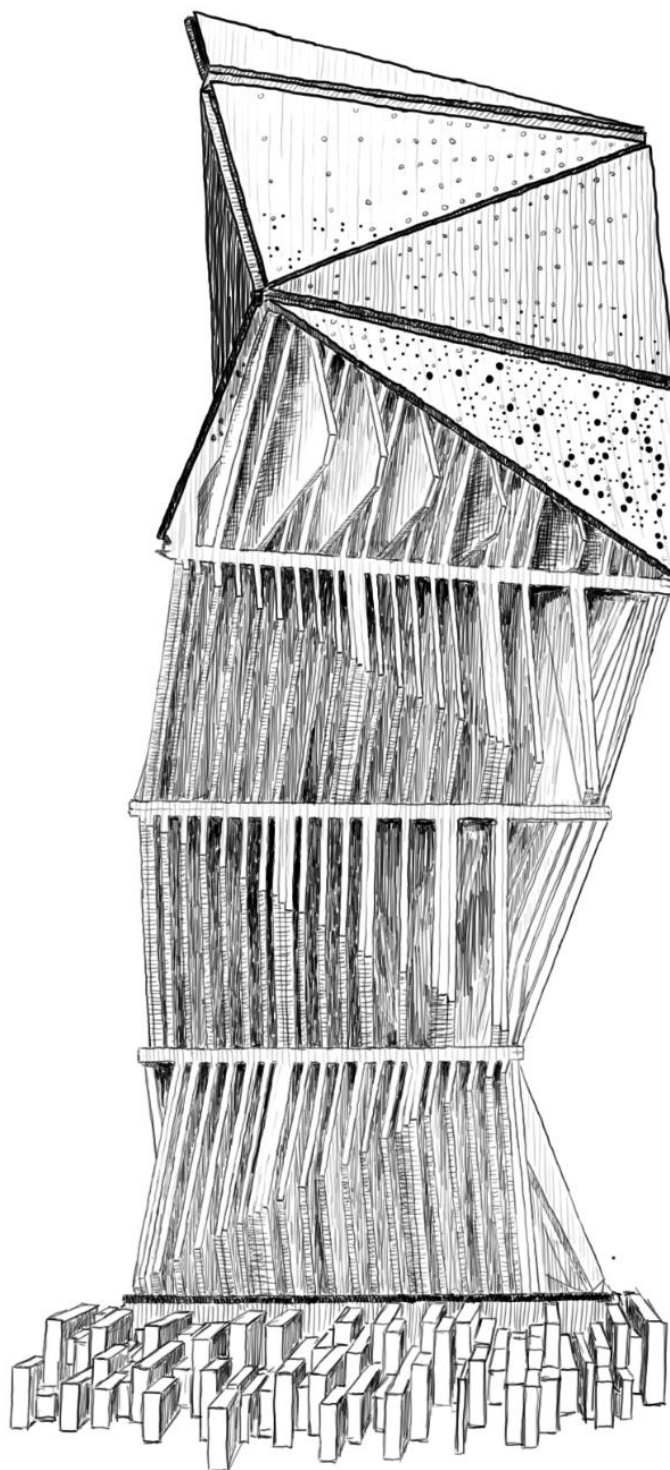
TOUR À CHAUVES-SOURIS JOYCE HWANG : implantée dans un parc à sculpture à Buffalo, la tour de trois mètres cinquante de haut de Joyce Hwang se tient au bord d'un étang où les moustiques pullulent. Composée de cinq sections triangulaires, la tour est faite de panneaux de bois contreplaqués laissant des lames étroites où les chauves-souris peuvent s'abriter. Le bois assure un confort thermique et des surfaces rugueuses permettent une bonne adhérence. Dans un objectif de protection, les ouvertures sont dimensionnées pour permettre aux chauves-souris de pénétrer facilement tout en empêchant l'accès aux prédateurs. Le projet se veut manifeste pour visibiliser les chauves-souris et sensibiliser la population à leur défense (Hwang 2021).

Critère de modularité :

Le projet est autoportant et sa base est un socle en bois indépendant du sol. Ces choix de conception permettent au projet d'être déplacé au besoin. Le projet étant dimensionné spécifiquement pour les chauves-souris, certains critères particuliers, comme les interstices très réduits entre les lames, le rendent difficilement ré-appropriable par d'autres espèces. L'utilisation du bois permet une facilité de démontage, mais la dimension des lames des panneaux et leur découpe angulaire particulière limite le potentiel de réutilisation du bois dans un autre cadre. La modularité du projet repose donc davantage dans sa capacité d'adaptation par son déplacement dans diverses zones que dans son potentiel changement d'usage.

Critère de visibilité :

Ce critère est clairement énoncé dans la démarche de l'architecte engagée pour le droit des animaux. Ainsi, la présence de la tour dans un parc à sculpture et sa conception étant elle-même sculpturale, ce projet est un témoin manifeste. Son implantation dans un parcours où les visiteurs prennent le temps de découvrir des œuvres, s'arrêtent et s'informent, permet de sensibiliser sur les enjeux et les défis que vivent les chauves-souris à travers une plaque explicative. Il témoigne de la présence de chauves-souris même si elles ne sont pas visibles en journée. Finalement, sa forme sculpturale, démontre qu'un habitat pour certains peut devenir une œuvre d'art pour d'autres.



8 Tour à chauve-souris, Joyce Hwang, États-Unis, 2018

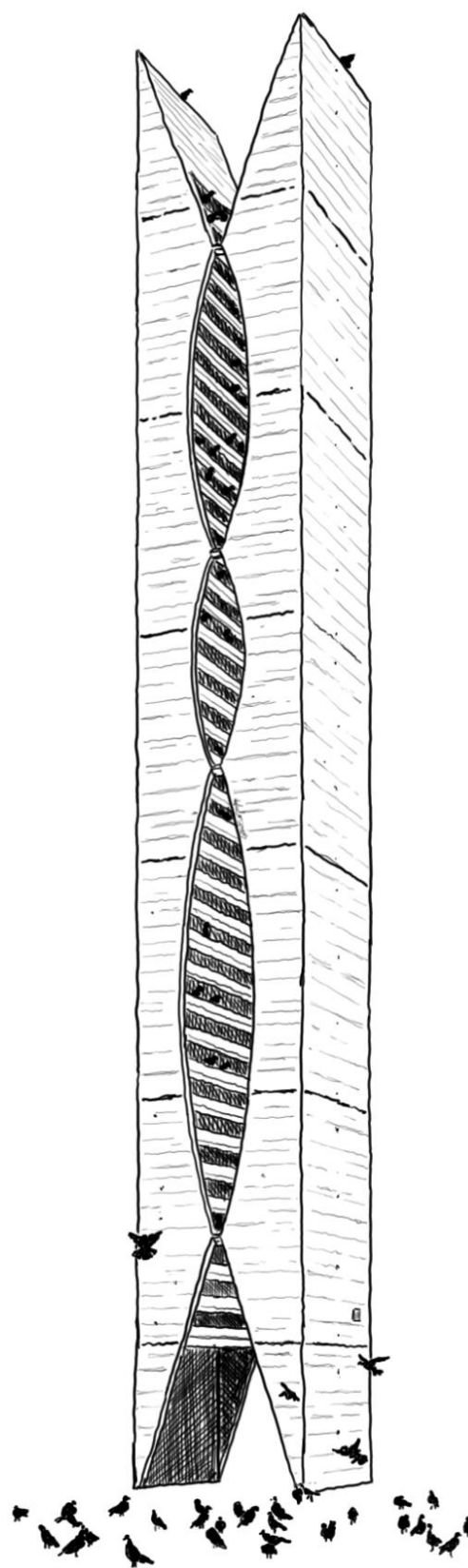
TOUR À PIGEON OSCAR NIEMEYER : monument érigé sur la Praça dos Três Poderes à Brasília sur demande de la première dame de l'époque, en 1960. Elle soutenait que toutes les places doivent avoir des pigeons, à l'image de la place Saint-Pierre au Vatican. À contrecœur, Niemeyer s'est emparé du projet. Il s'est inspiré des interstices et des emplacements des formations rocheuses pour le dessin de ce pigeonier de vingt-cinq mètres de haut. Deux blocs de béton se font face avec des ouvertures incurvées pour permettre aux pigeons d'entrer (Piderit 2022) .

Critère de modularité :

Les ouvertures et le dimensionnement du pigeonier pourraient permettre à d'autres espèces de s'approprier l'espace, bien que cela ne soit pas le lieu de prédilection de la plupart des espèces cavernicoles, qui préféreront des nichoirs fermés. La matérialité du projet limite les possibilités de réutilisation ; il n'est ni démontable ni, à priori, déplaçable.

Critère de visibilité :

Sa présence au milieu d'une place publique rend le projet tout à fait manifeste. Le fait de construire un habitat spécifique légitime la présence des pigeons sur la place et favorise la considération des humains. Nous l'avons vu, les pigeons sont souvent des espèces mal-aimées ou indésirées qui profitent rarement d'une telle reconnaissance. Même si cette construction participe à la visibilité et légitimation de la présence des pigeons en ville, il faudra toutefois prêter attention à ne pas objectiver les animaux, ici comme des emblèmes d'un espace en particulier.



9 Tour à pigeon, Oscar Niemeyer, Brésil, 1960

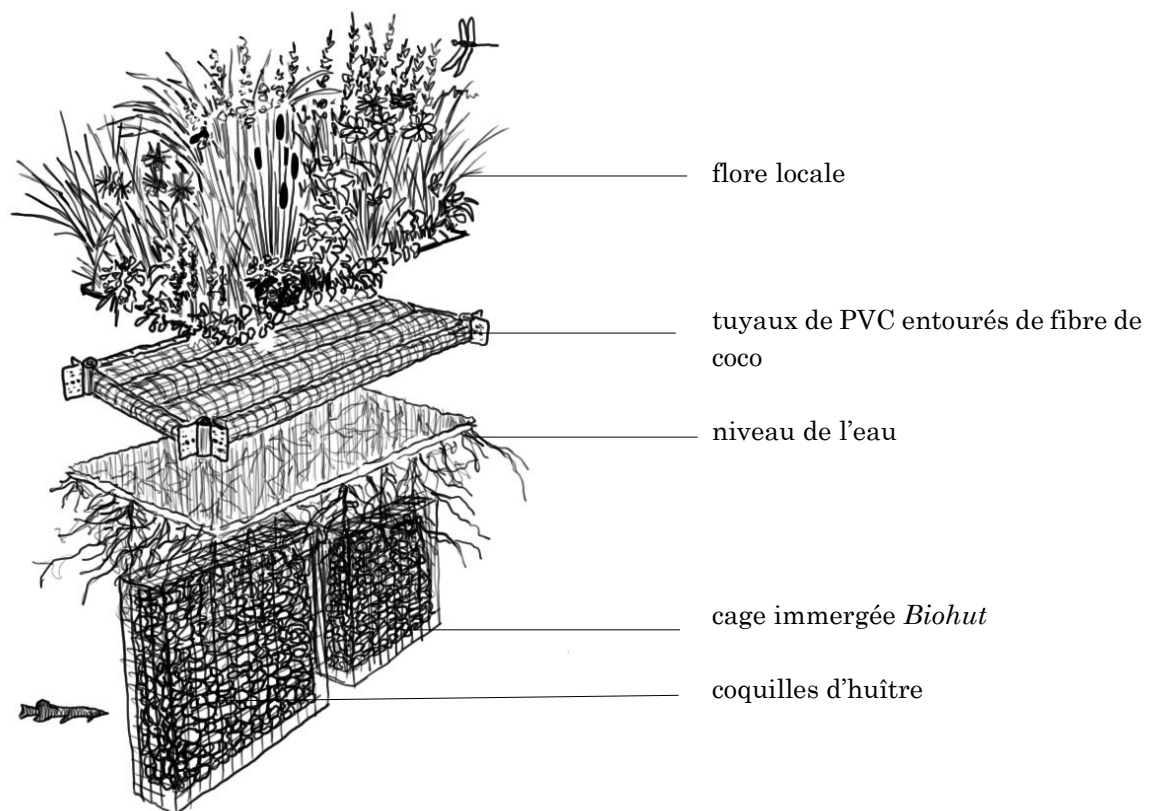
RADEAUX VÉGÉTALISÉS BRUXELLES ENVIRONNEMENT : le canal de Bruxelles est un milieu très artificialisé et lisse, ne laissant que très peu d'opportunités d'habitat pour sa faune. Sept radeaux végétalisés en fibre de coco ont été installés en 2022 pour offrir des zones refuges en surface et sous l'eau. Les radeaux offrent une zone de repos pour les oiseaux et les insectes. Les caissons fixés sous les radeaux sont remplis de coquilles d'huître pour favoriser la reproduction des poissons. Après une année de suivi aux résultats plutôt positifs ; des couples de poules d'eau ainsi qu'un couple de canard colvert s'en sont servis de site de nidification et la présence de poissons juvéniles menacés dans les caissons immergés a été confirmée (Port de Bruxelles 2024). L'installation de radeaux végétalisés se poursuit dans d'autres domaines portuaires. (Bruxelles environnement 2022)

Critère de modularité :

La dimension et le système constructif rendent le projet est assez facilement déplaçable. En effet, ce sont des petits éléments flottants qui sont attachés entre eux et donc, à priori, détachables également. La partie immergée des radeaux offre de la structure et des interstices pour la pondaison, cette structure pourrait être adaptée au besoin par le remplacement des coquilles par d'autres éléments. La partie émergée des radeaux offre un support pour de la flore locale, qui pourrait, même si cela ne semble pas souhaitable à priori, être modifiée au besoin. Nous pourrions cependant considérer ces radeaux comme des supports de *quatrième nature* et ne pas chercher à interférer avec ce qu'il s'y passe.

Critère de visibilité :

Pour le moment, ces radeaux ont été placés dans des zones portuaires, pour ne pas interférer avec le trafic maritime du canal. Ils sont, par conséquent, peu visibles par le public qui n'est pas usager du port, d'une part parce qu'ils sont excentrés, mais aussi loin des berges. De plus, les radeaux ne sont plus visibles, une fois que la flore a pris ses aises. Le projet n'est donc pas manifeste dans sa forme. Cependant, ces petits îlots de nature attirent certaines populations d'animaux et leur présence est notable. On peut espérer que les prochains radeaux soient installés dans des zones plus fréquentées par les riverains, comme dans le canal Saint-Martin à Paris. L'installation de nouveaux radeaux au bassin Béco à Bruxelles le long d'un nouveau parc, va dans ce sens.



10 Radeaux végétalisés, Bruxelles environnement, 2021



11 Radeaux habités, Canal de bruxelles

Habitats mixtes

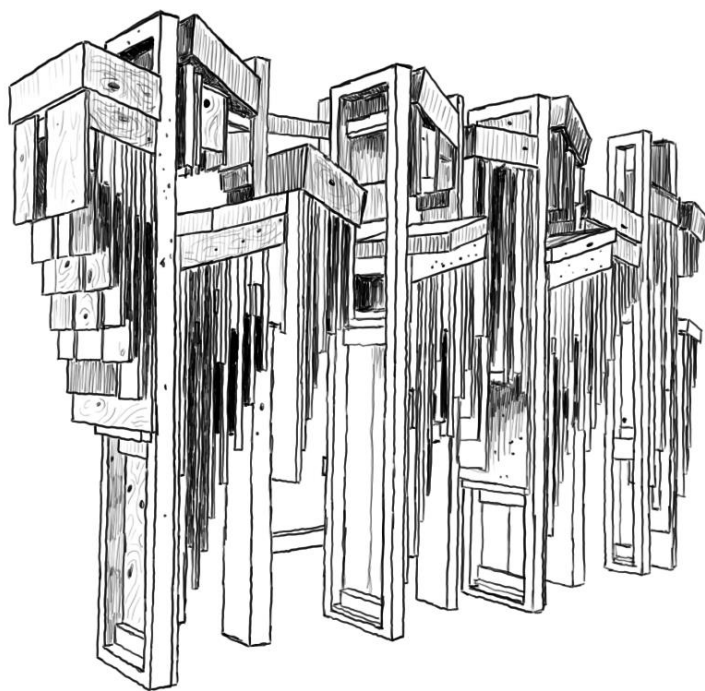
MUR HABITÉ DE JOYCE HWANG : un prototype de structure murale a été conçu par Joyce Hwang et son équipe à l'aide de planches de cèdre, de pin et de volets et chutes de bois réemployés. Les lamelles de bois rapprochées permettent d'accueillir des chauves-souris dans les fins interstices, et la structure des volets leur offre un confort d'atterrissage et de déplacement. Le prototype comporte également des nichoirs et des supports pour des nids d'hirondelle. La masse de bois est supposée offrir un confort thermique en toutes saisons (Architizer 2015).

Critère de modularité :

Ce prototype est autoportant et est composé de modules pouvant être accrochés entre eux et possiblement empilés. Décrochés, ces modules sont déplaçables. Ce mur peut s'ajouter comme une seconde enveloppe à une façade existante, mais il est aussi viable indépendamment de toute construction, ce qui lui donne un large spectre de possibilité d'implantation. Sa matérialité le rend démontable et les dimensions des planches de bois permettent une réutilisation partielle pour un autre usage.

Critère de visibilité :

Tout comme la tour à chauve-souris, le projet se veut sculptural et manifeste. Il visible les animaux par sa présence matérielle dans l'espace, mais également par la présence des oiseaux qui peuvent y habiter.



12 Mur habité, Joyce Hwang, prototype 2014

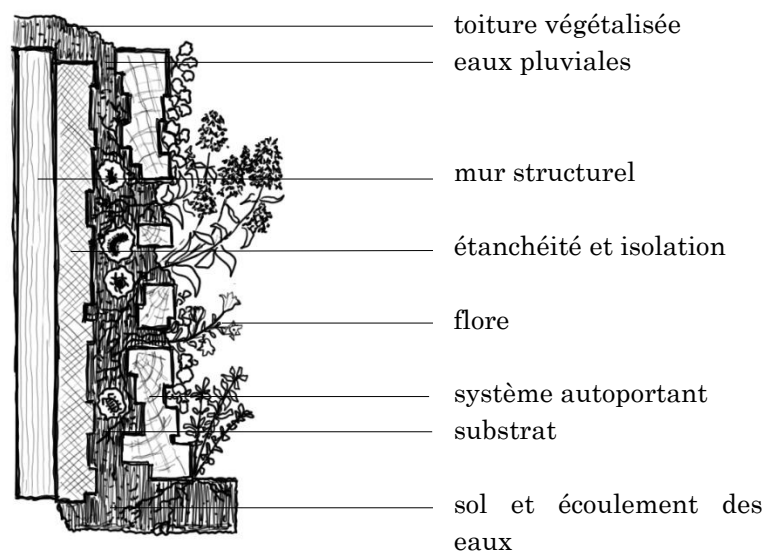
MUR BIODIVERSITAIRE CHARTIERDALIX : recherche menée sur des « parois accueillantes » notamment mise en œuvre dans le projet d'une école primaire à Boulogne-Billancourt. Le principe théorique de la façade est de l'isoler par l'extérieur, puis d'ajouter une couche de substrat continu et finalement des prototypes en béton qui parachèvent la façade et accueillent de la végétation (ChartierDalix 2022). À Boulogne, la végétalisation a été réalisée principalement en toiture et en terrasses, il n'y a pas d'aménagement spécifique pour les animaux, mais la valeur biologique du site a attiré plus de 138 espèces animales (Picaud 2023).

Critère de modularité :

Ce type de façade offre, comme les radeaux végétalisés, le support pour une forme de quatrième nature, car la flore peut se développer sans intervention humaine. Ainsi, ce milieu offre un habitat varié et les espèces qui colonisent ces lieux peuvent changer au fil du temps. La matérialité et le choix constructif rendent cependant la façade peu modulable au besoin. Du moins, le caractère démontable et réutilisable du dispositif ne semble pas être un argument, bien que les blocs de béton pourraient à priori faire l'objet d'une autre utilisation.

Critère de visibilité :

Les blocs de béton recouverts partiellement de végétation ne représente pas directement les intérêts des animaux à travers sa matérialité. Ici, c'est bien leur présence sur le site qui contribue à leur visibilité.



13 Mur biodiversitaire, Chartier Dalix, 2018

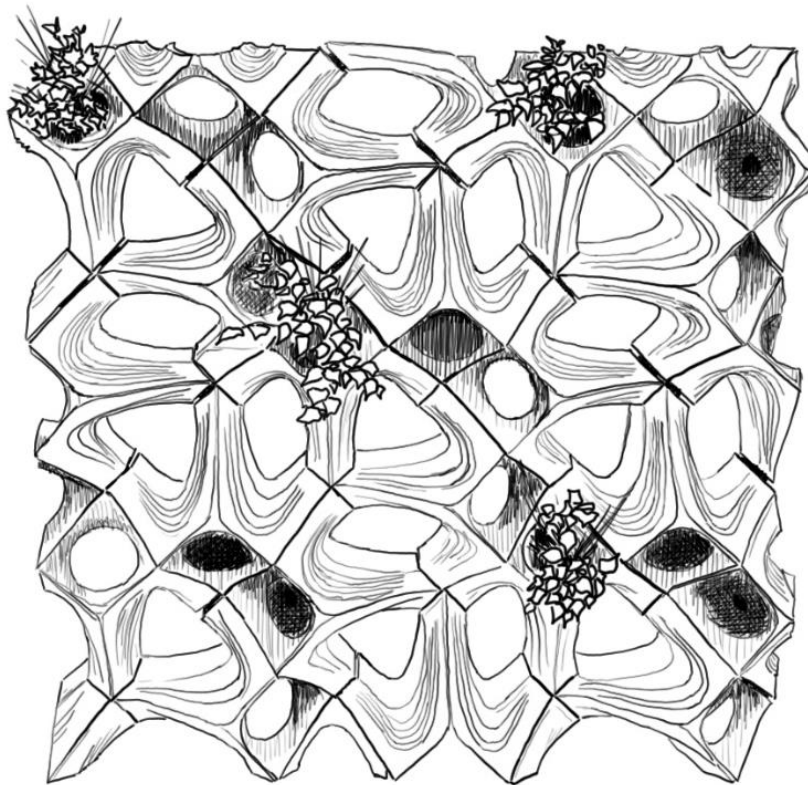
FAÇADE BIOPHILIQUE COOKFOX ET BURO HAPPOLD : un prototype en céramique composé de différents modules est proposé. Un type de module est destiné à accueillir les abeilles solitaires, un autre la végétation avec un réservoir d'eau de pluie et la dernière offre un abri et un habitat pour les oiseaux. Les modules peuvent être empilés et forment une seconde peau en filtrant la lumière. (Cookfox 2022)

Critère de modularité :

Le prototype est composé de modules indépendants pouvant prendre toutes les configurations possibles. Cela offre une grande capacité d'adaptation au besoin, en ajoutant ou en retirant des nichoirs. D'autre part, ce dispositif s'ajoute comme une seconde peau à une façade, ainsi, il peut être retiré et déplacé facilement. Plusieurs d'oiseaux pourraient coloniser les nichoirs, mais la façade ne semble pas offrir de possibilité des espèces non-volantes, sauf si l'on imagine une réutilisation du dispositif au sol.

Critère de visibilité :

Par sa matérialité spécifique, ce projet témoigne des intérêts des animaux, leur présence dans le dispositif contribue également à leur visibilité.



14 : Façade biophilique, Cookfox et Buro Happold, 2022

CAHIER HABITAT VIVANT PAR LA MAISON ECO : la maison Eco à Saint-Gilles propose des aménagements destinés principalement aux oiseaux cavernicoles dans les façades bruxelloises typiques. Ainsi, les trous de boulins, les corniches, les modillons, les tuiles, les rives, deviennent des opportunités d'offrir le logis à certains oiseaux. Un travail de sensibilisation est mené et ces solutions proposées auprès des propriétaires qui rénovent leur façade. (maisonecohuis 2019)

Critère de modularité :

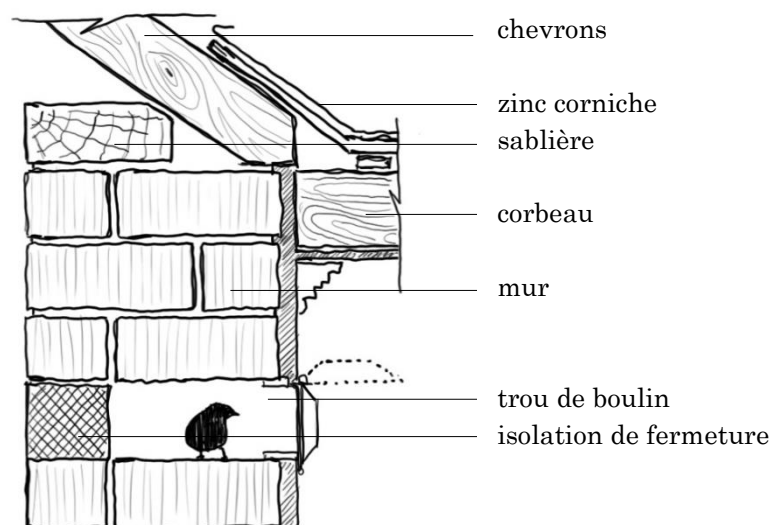
Les propositions sont de petites interventions permettant d'offrir des possibilités de nicher à des oiseaux cavernicoles dans les façades. La plupart des dispositifs sont légèrement adaptables, peuvent être bouchés et parfois multipliés. Ce sont des interventions qui s'appuient sur l'existant, ainsi les dimensions sont imposées par l'architecture de la façade et les possibilités d'adaptation sont limitées.

Critère de visibilité :

La plupart des interventions proposées sont invisibles, sauf pour un œil aguerri. Les interventions sont si discrètes que l'on ne devine généralement pas qu'elles ont été faites en faveur des animaux. Ces habitats impliquent toutefois la présence des animaux, qui assure leur visibilité.

Notons que le travail de sensibilisation mené par la maison Eco est une forme de visibilité des intérêts des animaux auprès des propriétaires, qui peuvent réaliser que leur maison est un écosystème, un refuge et l'habitat de nombreux animaux.

Par leur discrétion, ces dispositifs restent cependant très intéressants pour les façades classées au patrimoine, sur lesquelles peu d'interventions sont possibles.



PASSERELLE À CHAUVES-SOURIS, NEXT ARCHITECTURE :

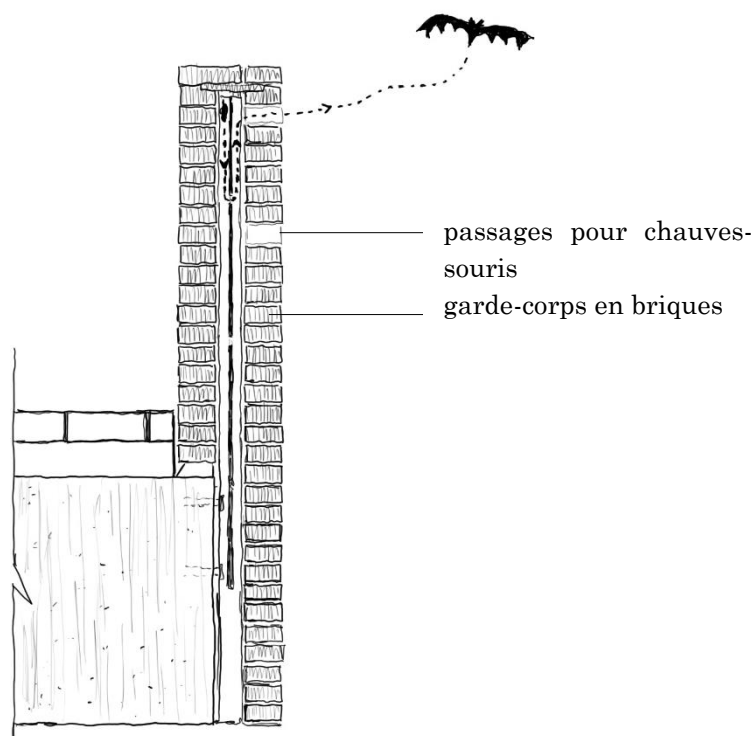
conception d'une passerelle qui répond aux besoins de trois types d'utilisateurs ; les piétons, les cyclistes et les chauves-souris. La passerelle se situe sur la route de vol de plusieurs espèces de chauves-souris. Le pont se compose d'une arche rainurée qui offre un confort thermique et qui permet aux chauves-souris de nicher. Des fentes d'entrées sont laissées brutes pour une meilleure adhérence. Une terrasse d'hiver se trouve sur la culée nord et une terrasse d'été se trouve sur le pont. (Next Architecture 2015)

Critère de modularité :

Étant un ouvrage d'art, le projet est assez peu modulable, il n'est ni déplaçable, ni démontable et réutilisable. La spécificité de l'habitat de la chauve-souris le rend également difficilement colonisable par d'autres espèces, bien que l'on puisse toujours être surpris de la manière dont les animaux utilisent nos ouvrages, qui diverge souvent de nos intentions initiales.

Critère de visibilité :

Le projet n'est pas manifeste dans sa forme et ne laisse pas présager sa conception en faveur des chauves-souris. En effet, la conception de cet habitat dans la passerelle est très discrète. Leur présence dans l'espace public étant très limitée de jour, ce projet ne répond pas au critère de visibilité.



16 Passerelle à chauve-souris, NEXT architecture, 2022

Habitats réappropriés

FRICHE VICAT PONT-À-VENDIN, FRANCE : cimenterie laissée à l'abandon depuis 1994. Des animaux féroces sont introduits sur cette énorme friche industrielle dans l'optique de gérer la végétation. Au fur et à mesure, des boucs, cochons japonais, poules et autres ont pris leurs aises sur les dizaines d'hectares et font le bonheur des familles qui viennent les nourrir le week-end. En 2022, 15 animaux ont été victimes de braconnage, une enquête pour « actes de barbarie et torture sur les animaux » a été ouverte. En 2023, le rachat par un bailleur ayant pour objectif de construire 200 logements change les perspectives de la friche (Diquattro 2022).

Critère de modularité :

Concernant les habitats réappropriés, le critère de modularité se présente principalement par la diversité d'espèces pouvant coloniser le lieu. Cette friche industrielle offre de très larges possibilités à de nombreuses espèces.

Critère de visibilité :

Ici, les animaux vivent libres dans un ancien site industriel. Leur présence est acceptée, voire appréciée. Cependant, leur présence n'est légitimée uniquement tant que l'endroit est délaissé. Dès lors que l'endroit est réutilisé, les animaux seront probablement chassés de leur habitat. Ainsi, le droit de séjour des animaux liminaire ne peut se traduire uniquement par l'utilisation des zones délaissées.



DISCUSSION

À priori, bien qu'il ne soit pas théoriquement obligatoire, le renforcement de ces quatre types d'habitat est souhaitable pour offrir des possibilités de séjour variées aux animaux liminaires, car il faut souligner que l'appartenance à une espèce n'est pas le seul facteur déterminant et que chaque individu possède des intérêts relevant de son individualité propre. De plus, l'introduction d'un habitat a un nombre de conséquences en chaîne qu'il nous est difficile d'appréhender, dû à notre mauvaise compréhension des écosystèmes. Ces deux entrées impliquent un grand nombre de variables qui sont hors de notre portée, du moins pour le moment.

LEVIERS

Un levier à exploiter est certainement le renforcement du maillage vert, ainsi que, dans la mesure du possible, le renforcement du maillage bleu. Ces deux maillages permettent largement l'installation des animaux dans des habitats non-bâti. Ainsi, la création, la restauration et la protection de milieux naturels urbains semblent souhaitables.

La création d'habitats spécifiques ou mixtes offre la visibilité des animaux en ville et légitime leur présence en ville. Il semble donc également souhaitable d'offrir, dans la mesure du possible, des infrastructures accueillantes pour les animaux, que cela soit à travers des toitures, des façades, mais aussi éventuellement à travers des constructions destinées uniquement aux animaux non-humains.

La déprise humaine est également un levier potentiel. Dans un premier temps, il semblerait intéressant de délimiter des zones où les humains n'ont pas accès afin de laisser de l'espace à d'autres individus. À long terme, la ségrégation des espaces n'est pas souhaitable ni justifiée, mais nous pourrions imaginer que tant que la domination sur les animaux est forte, des zones de *non-mixité* pourraient être souhaitables. En s'inspirant des pratiques dans les luttes sociales intra-humaines, on sait que la non-mixité peut être un choix temporaire pour permettre l'émancipation de groupes dominés (Talpin 2018). Ainsi, des zones protégées pourraient être mises en place temporairement, du moins le temps de sensibiliser et d'éduquer les humains aux intérêts des animaux et à leurs droits.

1Maillage vert actuel



2 Renforcement du maillage vert



3 Maillage bleu

plan d'eau



cours d'eau à ciel ouvert



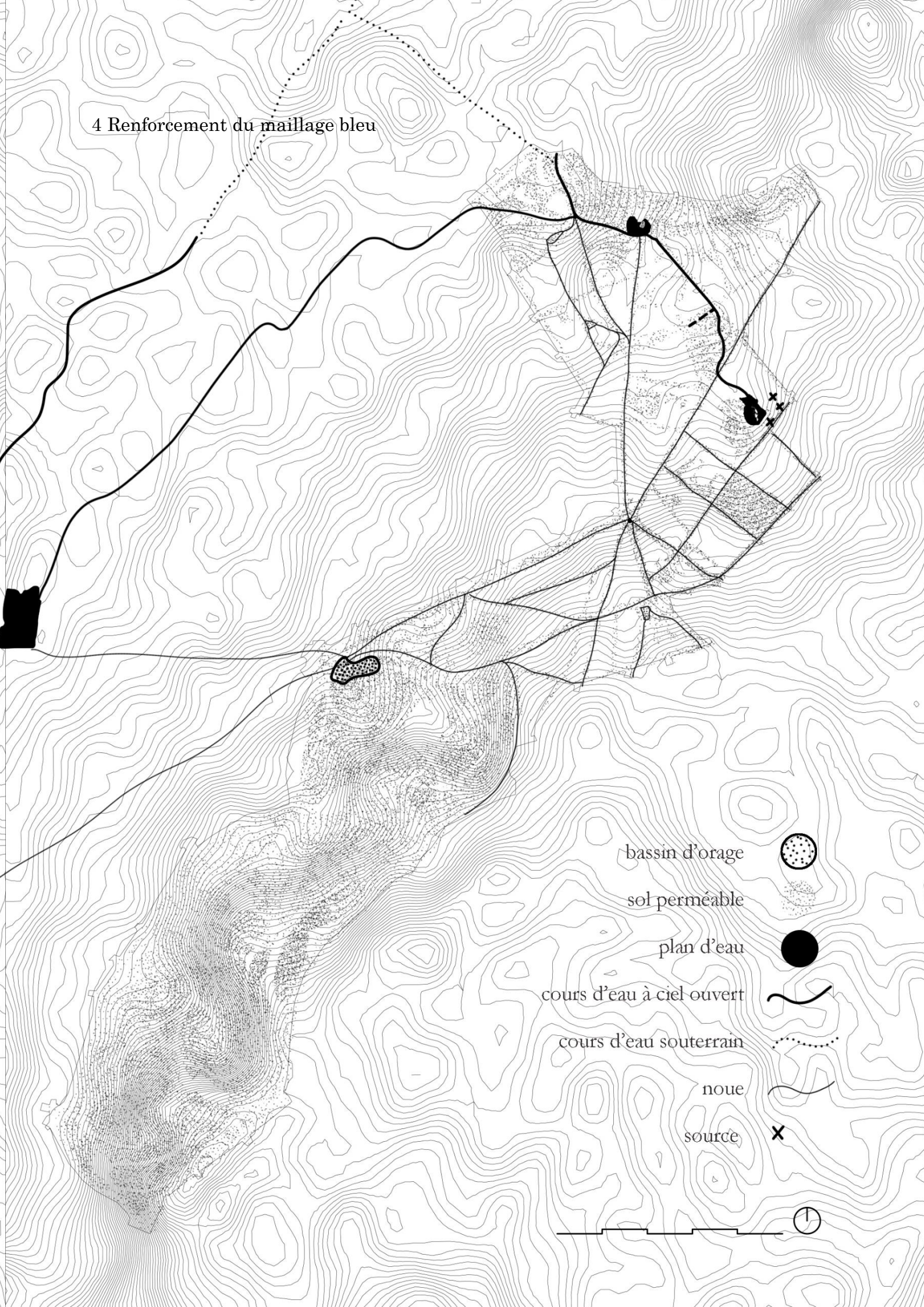
cours d'eau souterrain



source



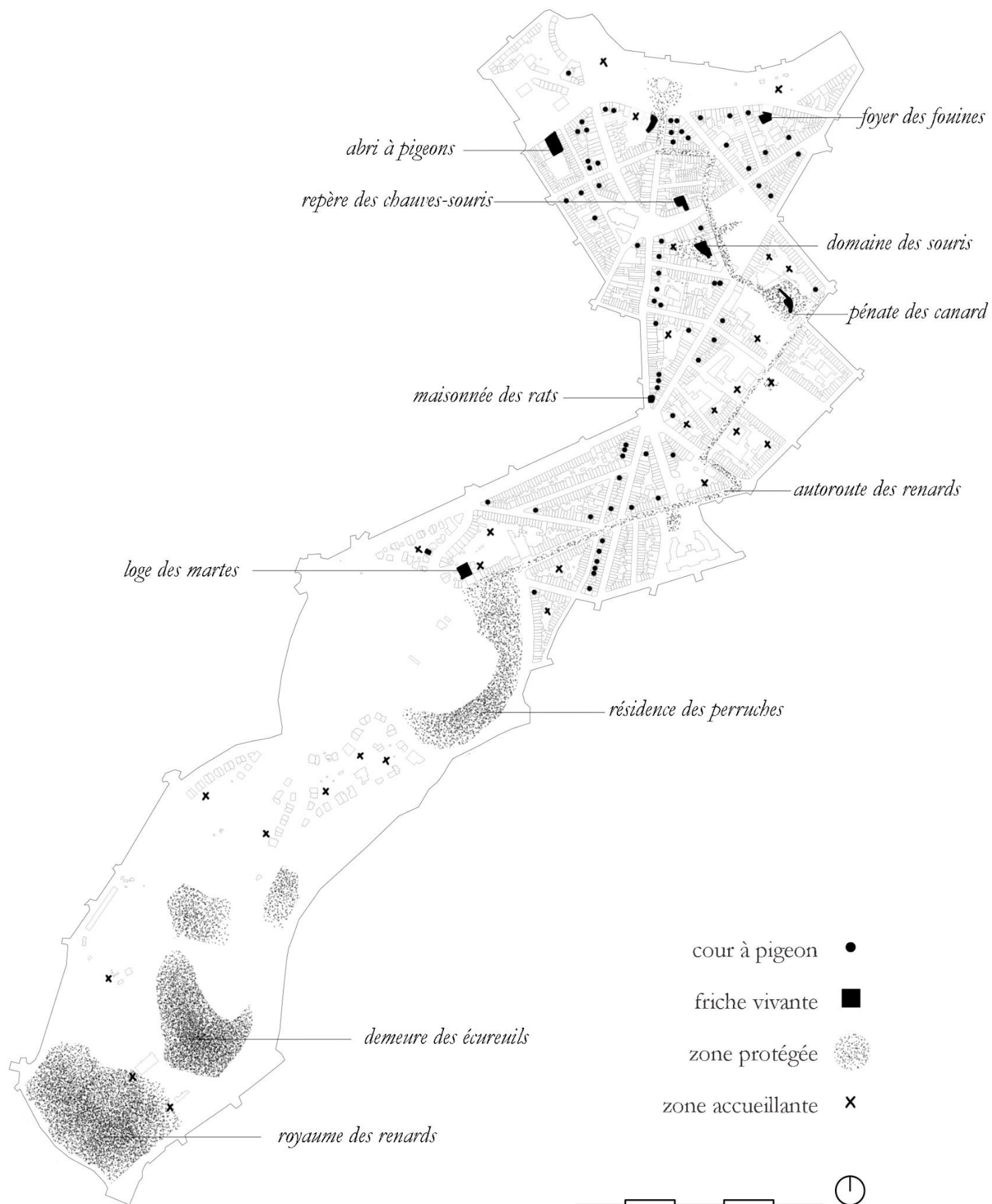
4 Renforcement du maillage bleu



5 Déprise humaine



6 Augmenter la déprise humaine



DROIT À LA RÉPARTITION ÉQUITABLE DES RISQUES ET BÉNÉFICES

Nous sommes hypersensibilisés aux risques que les animaux liminaires représentent pour nous (par leur implication dans des accidents de voiture, lorsqu'ils grignotent l'isolation de câbles électriques ou encore pour les potentielles maladies qu'ils portent) mais nous pensons rarement aux risques que nous faisons courir aux animaux liminaires. Les pesticides, les bâtiments élevés et vitrés, les piscines, les routes, les câbles représentent des dangers et sont souvent mortels pour les animaux, sans compter les répulsifs qui sont ou se transforment parfois en pièges létaux. Même si le statut de résident est moins contraignant pour les deux parties que le statut de citoyen, la répartition équitable des risques est un élément indispensable d'une relation juste entre les résidents et les citoyens (Donaldson et Kymlicka 2016).

ÉTAT DE L'ART

Vitrages

Les vitrages translucides, très appréciés par les architectes et les usagers, sont meurtriers pour les oiseaux. Ceux-ci ne détectent pas le verre comme un obstacle et cela entraîne des collisions auxquelles très peu survivent. C'est un phénomène de grande ampleur ; en Allemagne, on estime que 110 à 115 millions d'oiseaux sont victimes chaque année des impacts contre les vitrages (LAG VSW 2017). Les oiseaux morts ne laissent généralement pas de traces sur les façades et sont emportés par des renards ou le service de nettoyage des villes, ce qui renforce l'invisibilisation de ce problème, car nous ne sommes que très rarement confrontés aux cadavres (Rössler, et al. 2022).

Des guides techniques destinés aux constructeurs commencent à voir le jour pour prendre en considération les oiseaux lors de la conception d'un bâtiment. Les vitrages problématiques sont notamment les parois transparentes, les vitrages réfléchissants et les angles vitrés. Les solutions proposées sont nombreuses. La plus simple est d'éviter le vitrage partout où cela est possible. Ensuite, le choix de verre translucide ou coloré, marqué ou profilé est à privilégier. Ainsi, il est possible de classer les types de verre en fonction de la sécurité qu'ils présentent pour les oiseaux. Si le vitrage est déjà installé, il est possible de marquer le verre après coup, par marquage au film adhésif, sablage ou satinage.³ Il est aussi possible d'ajouter du « bruit visuel » devant un vitrage à travers des procédés très variés, allant de l'ajout de ficelles ou de grillage, en passant par de la végétation jusqu'à la création de structures en bois, métal ou en céramique (Rössler, et al. 2022).

(3) Procédé où du sable est projeté à haute pression sur une surface lisse pour la rendre rugueuse et diffuser sa réflexion. (Rössler, et al. 2022)

Pollution lumineuse

Pour lutter contre les problèmes de collision, les rapports sensibilisent également à l'extinction des lumières dans les bâtiments vitrés durant la nuit. De nombreuses collisions peuvent ainsi être évitées (Brown, et al. 2007). L'éclairage public présente également des enjeux pour les animaux liminaires. La pollution lumineuse peut non seulement les désorienter, les bloquer dans leur déplacement et perturber leur reproduction, mais aussi provoquer le dérèglement de leur horloge biologique, entraînant parfois une fatigue mortelle (Bruxelles Environnement 2012).

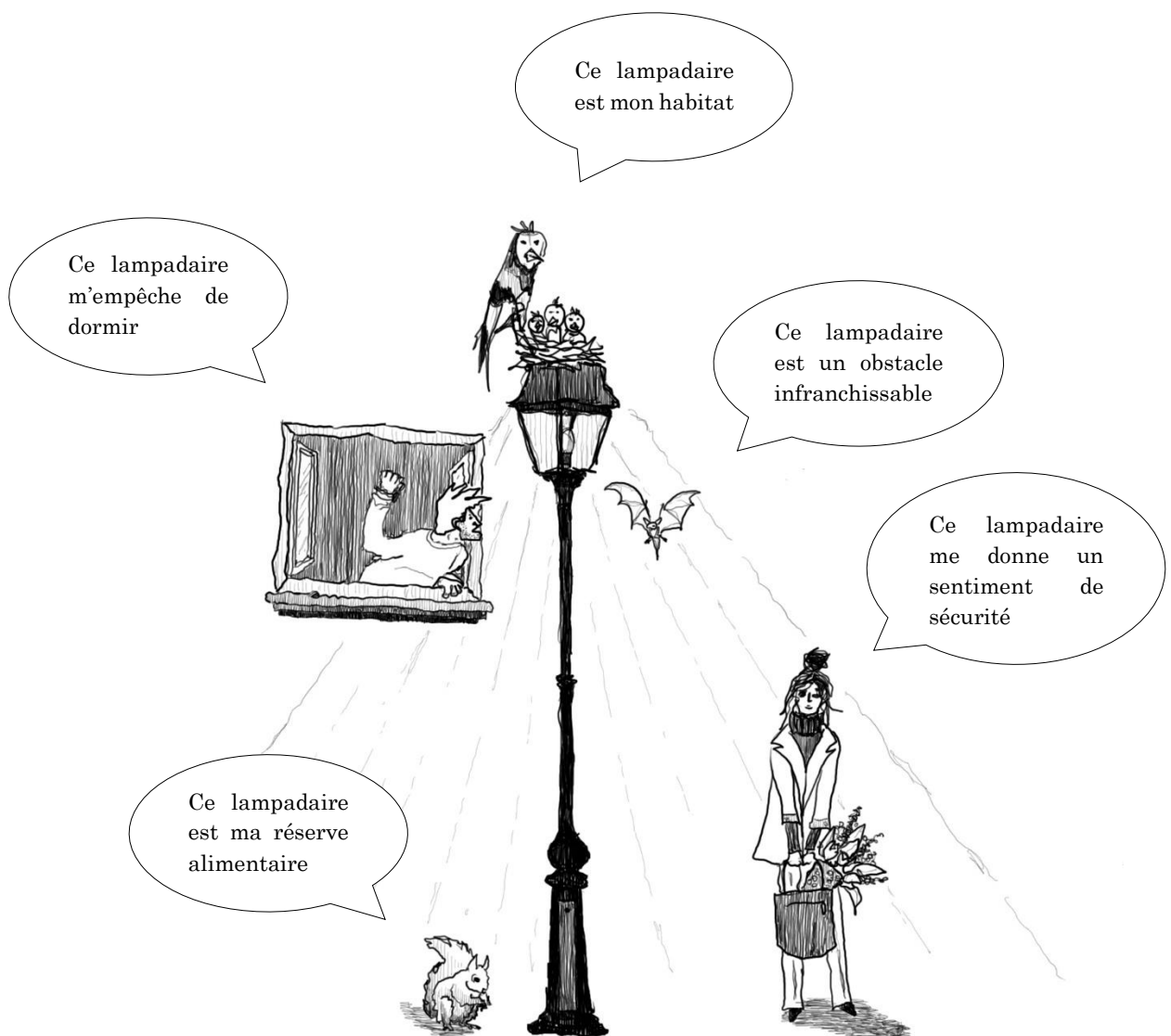
BAT LIGHT DISTRICT, COMMUNE DE JETTE : fruit de la collaboration entre Natagora, Engie, la commune de Jette et le gestionnaire de réseau d'éclairage public Sibelga, un projet pilote a été lancé pour rendre l'éclairage urbain plus favorable à la faune. Notamment aux chauves-souris, présentes dans le quartier et pour qui l'éclairage nocturne a un impact négatif. Un éclairage LED orangé a été mis en place. (Natagora 2021)

FLEXIWHITE, PARC DE LA CITADELLE, Lille : un corridor biologique a été aménagé dans le but de préserver la biodiversité. Tous les luminaires du parc possèdent trois modules LED, allant de la couleur ambre au blanc chaud et blanc vif. Un détecteur de mouvement repère les piétons ou usagers de la route et l'éclairage s'intensifie pour assurer leur sécurité. Les lampadaires sont directionnels et le faisceau de lumière ciblé ne perturbe pas les chauves-souris.

Ces deux projets d'éclairage public sont modulables ; les ampoules des lampadaires peuvent être changées au besoin. Dans le cas du parc de la citadelle, la modularité est d'autant plus forte que l'éclairage public s'adapte aux usagers en présence.

Ces projets peuvent offrir de la visibilité aux animaux et à leurs intérêts, la couleur ambre des lampadaires étant clairement identifiable et la communication des motivations de la commune ayant été faite.

Pour des raisons d'économie d'énergie, certaines villes ont complètement éteint l'éclairage public la nuit, généralement de minuit à cinq heures du matin. Cela peut grandement servir les intérêts des animaux, mais également provoquer de l'insécurité chez les humains, ainsi, la complexité réside dans le fait de trouver le bon équilibre pour que les intérêts de tous soient respectés, bien que cela ne soit pas toujours possible. Lorsqu'il y a un conflit d'intérêt, nous nous devons de considérer ce qui est engagé ; est-ce une gêne, un inconfort ou un danger de mort ?

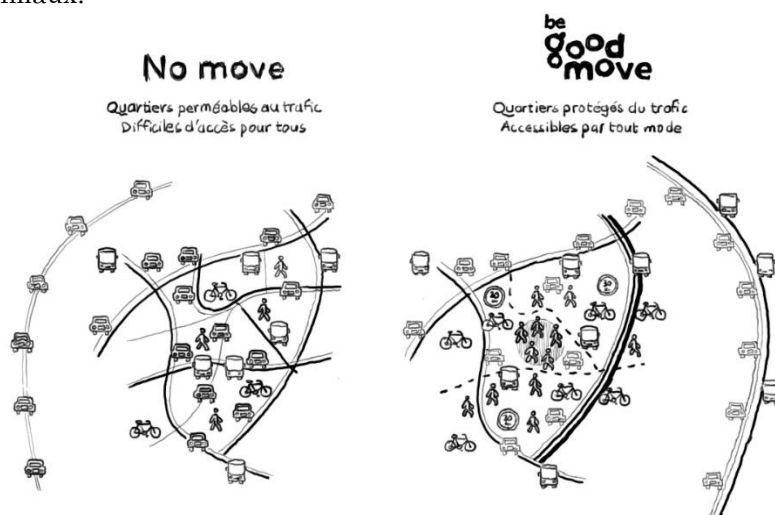


Routes

La circulation routière est une des principales causes de mortalité pour les animaux sauvages et liminaires. Une étude a estimé que 194 millions d'oiseaux et 29 millions de mammifères non-humains sont tués chaque année sur les routes européennes (Grilo, et al. 2020). La combinaison de plusieurs actions peut permettre de limiter cette hécatombe. Les panneaux de signalisation indiquant la présence d'animaux, des barrières physiques bien placées combinées à des passages à faune, permettent aux populations de traverser les routes en limitant les dangers. En ville, la voiture est omniprésente et le morcellement du territoire en îlots et jardins privés clôturés expose les animaux à des dangers mortels lorsqu'il s'agit de se déplacer (Buslain, Hérissos 2013). Plus le véhicule est lourd et rapide, plus il présente un danger pour la faune. Un premier pas peut consister à miser sur la mobilité douce autant que possible.

PLAN GOOD MOVE BRUXELLES : promotion de la mobilité douce en ville à travers un plan régional de mobilité. La stratégie proposée est celle des « mailles apaisées » et « axes structurants intermodaux ». Cela consiste à limiter la circulation automobile à de grands axes et de favoriser la mobilité douce à l'intérieur de ces axes (Bruxelles Mobilité 2024). Ce partage de l'espace de circulation présente l'avantage de limiter la quantité de routes présentant des dangers mortels pour les animaux et ainsi la mise en œuvre de protections physiques.

Ce principe de mailles apaisées est relativement modulable, car les voies de circulation peuvent être adaptées en fonction des besoins et changer au fil du temps, dans la mesure où la chaussée n'a pas subi de modifications irréversibles. En termes de visibilité, c'est un principe qui peut être très porteur, car on peut espérer que les mailles apaisées deviennent des lieux de prédilection pour les piétons, les cyclistes et les animaux, cet entrelacement est souhaitable pour la visibilité des animaux.



19 Principe des mailles apaisées, Bruxelles Mobilité

Passages à faune

L'augmentation de la mobilité douce n'est pas suffisante pour limiter le danger mortel que constitue la circulation pour les animaux. D'une part, parce que le plan Good Move inclut toujours des véhicules lourds et rapides et d'autre part, parce que les vélos, trottinettes peuvent aussi provoquer des accidents mortels pour la faune. C'est pourquoi des passages à faunes sont de plus en plus installés en ville. Des écuoducs ont été placés à Uccle (Seker 2021), l'écoduc de Groenendael sur le ring de Bruxelles et fortement utilisé par les animaux (Steinboeck 2020) des tunnels à faune d'environ 50 cm de diamètre sont également aménagés sous certaines routes de la ville (Belsoeur 2024).

Critère de modularité :

La modularité dépend de la dimension et du mode constructif des écuoducs, qui est très variable. Les écuoducs qui sont des câbles tirés entre deux arbres sont des interventions légères, facile à supprimer ou à multiplier, les câbles sont réutilisables à d'autres fins. Les petits tunnels sous les routes sont déjà un peu plus conséquents, mais peuvent être supprimés ou multipliés. Ils ne sont pas conçus pour être démontables et réutilisables, tout comme l'écoduc de Groenendael, qui est un ouvrage d'art au-dessus d'une autoroute, mais ils représentent des lieux de déprise humaine et peuvent être utilisés de plusieurs manières et par plusieurs espèces.

Critère de visibilité :

Ce sont en général des ouvrages assez discrets, l'écoduc de Groenendael est visible depuis l'autoroute, mais un œil inattentif ne le différenciera pas d'un simple pont. Ni les ouvrages ni la présence des animaux n'est réellement manifeste et ces passages à faune ne sont pas des outils de visibilité.



20 Écuoduc en cordage

Morcellement du territoire

La capacité à traverser des routes de manière plus sécuritaire entre dans une logique plus globale de réseau écologique, qui connecte des milieux à forte valeur biologique entre eux. Il ne s'agit pas d'une question de confort pour les animaux, mais bien de survie, car si les populations d'animaux liminaires restent dans des morceaux de territoire sans contact avec les uns les autres, ils n'ont pas la chance de diversifier leur patrimoine génétique et de fortifier leur population en se reproduisant avec d'autres (Wavreille 2019).

C'est notamment pour cela que Bruxelles Environnement a développé une carte du réseau écologique bruxellois en distinguant trois types de zones ; les zones centrales, à haute valeur biologique, les zones de développement à valeur biologique modérée et nécessitant renforcement et les zones de liaison, simulées à l'aide d'une intelligence artificielle qui propose les meilleurs chemins pour connecter les zones centrales et en développement (Bruxelles Environnement 2022). Bien que cette carte soit à valeur indicative seulement, elle demande aux concepteurs et urbanistes d'être particulièrement attentifs lorsqu'ils projettent sur ces zones et, si possible, de participer au renforcement des liaisons. Les particuliers sont également mis à contribution, notamment avec le projet Réseau Nature de Natagora, qui propose aux propriétaires de jardin notamment, de signer une charte qui demande, entre autres, de limiter les pesticides et de préserver le milieu en limitant les activités humaines. (Natagora 2024)



7 Carte des espaces verts à Bruxelles

1 Il arrive que des animaux liminaires cherchent activement le contact avec un individu humain, et si ceux-ci arrivent à un certain degré de compréhension mutuelle. Cela pourrait être considéré comme un « vote » pour la citoyenneté. Dans tous les cas, ce n'est jamais aux humains de chercher à créer ce genre de relation (Donaldson et Kymlicka 2016).

Formes positives d'assistance

Comme énoncé plus haut, le contact avec les animaux liminaires devrait être évité au maximum. Il n'est pas souhaitable et ce rapprochement peut entraîner des conséquences en chaîne qui nous dépasse. Ainsi, caresser ou nourrir un animal liminaire devrait être fortement déconseillé voire proscrit.¹ Cela n'empêche pas certaines formes d'assistance positive, comme le fait de venir en aide à un animal liminaire blessé. C'est le rôle joué par les centres de soins et de revalidation, comme le Centre de soin pour la faune sauvage de la Ligue Royale Belge pour la protection des Oiseaux (LRBPO) qui a accueilli plus de 3'000 animaux durant l'année 2023. Parmi ceux qui survivent à leurs blessures, ils peuvent être relâchés une fois soignés, certains sont transférés ou adoptés. Le projet d'un hôpital pour animaux sauvages est aussi en cours dans la commune d'Ixelles (Maillard 2024).

Perméabilité des îlots

La structure urbaine de Bruxelles est conçue selon la logique des îlots ; blocs de bâtiments mitoyens délimités par des rues et dont l'intérieur est privatif et morcelé selon la distribution parcellaire. Les intérieurs d'îlots présentent des caractéristiques variées, certains sont très denses et construits, d'autres abritent des fonctions tertiaires, certains sont des jardins privatifs. Il arrive que des îlots soient ouverts au public et deviennent des parcs, souvent accessibles à des horaires de jour pour assurer la tranquillité des riverains.

Dans le cadre de cette étude, les îlots présentent plusieurs intérêts. Ils peuvent être une barrière qui empêche les animaux liminaires non-volants d'accéder à la propriété privée, qui inclut les maisons et les jardins. Ils peuvent aussi être de vrais points relais dans le réseau écologique et devenir des lieux tout à fait privilégiés pour les animaux liminaires. Dans ce cas-là, cela implique de créer une perméabilité de l'îlot, pour qu'il puisse être traversé. Cela veut aussi dire que les jardins, généralement délimités par des murs de briques doivent être communicants, soit en créant des passages dans les murs, soit en optant pour des barrières poreuses ou des haies pour délimiter les propriétés.

DISCUSSION

Pour l'instant, les dispositifs favorisent les espèces indigènes et rejettent les espèces mal-aimées, ou, au mieux, leurs intérêts ne sont pas considérés. Ainsi, la prévention de la stigmatisation des animaux liminaires ou de certaines espèces en particulier doit être mise en place, à travers la sensibilisation et plus tard, on peut l'espérer, à travers l'application des lois. Cela n'empêchera pas la divergence d'opinions sur la désirabilité de ces résidents, mais cela doit être fait dans le but d'éviter des comportements discriminants et permettre aux individus liminaires de vivre dans nos sociétés selon les termes de la justice (Donaldson et Kymlicka 2016).

Autres dangers

Nous avons passé en revue quelques dispositifs qui permettent de limiter certains risques qu'encourent les animaux liminaires. Mais les risques sont plus étendus que ce que nous venons de citer, il existe de nombreux autres dangers dans nos constructions pour les animaux, nous pouvons en dresser une liste non-exhaustive en nous basant sur la liste fournie par l'association *BirdLife* :

- Les piscines et autres plans d'eau à parois lisses ne permettent pas à un oiseau ou à un petit animal tombé d'en ressortir et entraîne généralement la noyade. Pour éviter cela, les piscines peuvent être couvertes ou des issues de secours installées. Pour les plans d'eau au rebord élevé et donc inaccessible pour les petits animaux comme les hérissons, une planche de bois flottante aux rebords coupés de biais peut suffire pour sauver un oiseau de la noyade.

- Les puits de lumière, bouches d'aération, soupiriaux, bouches d'égout, escaliers de cave constituent un piège mortel pour les petits animaux qui y tombent. Les trous peuvent être recouverts par des treillis aux mailles fines ou des barrières installées autour. Autrement, l'installation de sortie de secours, d'un tas de pierres, de demi-marches ou d'une rampe dans un escalier peut permettre aux animaux de s'en sortir indemne.

- Les cheminées sont un danger de taille pour les oiseaux ou les chauves-souris, qui aiment s'y poser et parfois même s'y installer. Si un oiseau tombe dans la cheminée, il peut rarement en ressortir et finit généralement pas y mourir de faim. Des grillages ou des chapeaux de cheminée peuvent être installés pour empêcher la chute des oiseaux dans les cheminées.

- Les filets mal dimensionnés ou mal installés représentent également un danger mortel pour les oiseaux comme des petits animaux qui se retrouvent bloqués dedans. À Bruxelles, on

retrouve des filets qui recouvrent les petites cours intérieures, lieux de prédilection pour les pigeons.

- Les rebords et bordures représentent des obstacles infranchissables pour les petits animaux. Un hérisson peut se retrouver bloqué le long d'une route, car le trottoir est surélevé de quelques centimètres. Des bordures en biais peuvent enrayer ce danger.

Ainsi, la répartition équitable des risques et bénéfice implique un changement de point de vue chez le concepteur, qui doit questionner son projet sous l'angle de la sécurité pour les humains, mais aussi pour les animaux.

LEVIERS

Il s'agit donc de chercher à évaluer la ville selon l'accessibilité qu'elle représente pour les animaux liminaires, qu'ils soient volants, terrestres ou rampants. Lorsque nous parlerons d'accessibilité pour les animaux, il s'agit bien de définir des espaces qui ne représentent pas de danger de mort dû à nos constructions ou activités humaines. Les leviers pourraient être les suivants :

- L'ajout de dispositifs anticollision sur les vitrages, la limitation des dangers et des obstacles que représentent les trous, les plans d'eau, les filets par des interventions ponctuelles.

- La limitation des rebords dans l'espace public, qui représentent un obstacle important pour les petits animaux, mais aussi pour des humains à mobilité réduite.

- La redéfinition des voies de circulation, selon le principe des mailles apaisées. Les voies pourraient être qualifiées en prenant un usager fort, nous pourrions avoir des voies à dominance piétonne, cycliste, automobile ou animale. Les zones de croisement devraient être étudiées pour éviter les conflits entre usagers.

- L'ajustement de l'éclairage public, en choisissant des températures plus orangées et des luminaires orientés pour éviter la diffusion de lumière inutile. Un maillage noir est à envisager et probablement à superposer avec le maillage vert, comme cela a notamment été suggéré par Natagora.

- La mise en place de différentes typologies d'îlot, des îlots privatifs et imperméables, des îlots ouverts au public, comme les *salons urbains* suggérés par le contrat de quartier Parvis Morichar, des îlots *accueillants*, privatifs mais perméables aux animaux liminaires et, nous le verrons, des îlots abritant des institutions publiques destinées aux animaux domestiques.

8 Accessibilité espace public espèces volantes



9 Réduction des pièges et des risques en vol



10 Accessibilité espace public espèces rampantes



11 Ouverture des îlots



12 Circulation actuelle



13 Qualification des voies par usagers



ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques sont les animaux qui ont été élevés par les humains et dont l'existence dépend d'individus en particulier. Il s'agit des animaux que l'on a choisi pour intégrer nos foyers, les animaux de compagnie, mais aussi les animaux utilisés pour leur chair, leurs sécrétions ou leurs services. Sue Donaldson et Will Kymlicka (2016) affirment que :

« Dans la mesure où nous les avons contraints à faire partie de nos communautés et les avons privés d'autres formes d'existence possible (au moins dans un futur proche), nous devons les prendre en compte dans nos décisions sociales et politiques et leur accorder un traitement équitable. Ils ont donc des droits en tant que *membres* de nos sociétés. »

Ainsi, ils proposent le cadre conceptuel de la citoyenneté, qui implique la résidence, l'agentivité et la prise en compte de leurs intérêts dans la définition du bien commun. Parce qu'ils sont citoyens, une large partie de leurs droits passera par des institutions, que nous ne passerons pas toutes en revue ici.

Animaux domestiques en ville

En ville, les animaux domestiques présents nous évoquent tout de suite les animaux de compagnie. On dénombrait plus de 57'000 chats et 88'000 chiens enregistrés en région bruxelloise en 2023, et ces chiffres semblent en augmentation constante (Clerfayt, 2023). Au-delà des chiens et des chats, des rongeurs, des reptiles et des oiseaux sont aussi souvent détenus dans les foyers. C'est toutefois une erreur de croire que seuls des animaux de compagnie sont présents en ville, ils profitent simplement d'une plus grande visibilité. En région de Bruxelles-Capitale, 185'244 animaux de laboratoire ont été élevés et sacrifiés à des fins scientifiques, il s'agit de rats, de souris, mais aussi de chiens et de chats, sur lesquels on a notamment testé des produits et des médicaments ou fait inhaler de la fumée de cigarette (Asbl SEA 2023). 50'000 animaux de ferme sont amenés et tués à l'abattoir d'Anderlecht (Gaia 2024). Des chevaux sont enfermés dans des centres équestres, des chiens renifleurs sont exploités par les forces de l'ordre, et six fermes pédagogiques¹ détiennent des animaux de ferme en romanisant « la connexion des citoyens aux animaux et à la nature » (Clerfayt, 2022). Ainsi, les animaux domestiques sont bien plus présents que ce qu'on ne l'imagine en ville, mais une très grande partie n'est jamais visible dans l'espace public.

(1) certaines sont des zoos avec des animaux de ferme exposés au public, d'autres exploitent les animaux comme dans une ferme classique et sont ouvertes au public.

DROIT À L'HABITAT

Nous pouvons considérer que les animaux sont « ici chez eux. » Nous ne pouvons savoir si les animaux domestiques souhaiteront former une communauté mixte avec les humains lorsque nous leur donnerons plus de liberté et de possibilités d'exprimer leur agentivité. Nombre d'entre eux préféreront sûrement s'éloigner et ainsi devenir féroces. Il est de notre responsabilité d'assurer une bonne transition pour ces individus, nous y reviendrons. Pour ceux qui souhaitent rester ou qui n'ont pas la capacité de vivre sans la protection des humains, nous avons le devoir d'assurer l'habitat des animaux domestiques (Donaldson et Kymlicka 2016).

Types d'habitat

En vue d'une société plus équitable et dans un premier temps, deux types d'habitat sont envisageables pour les animaux domestiques. Ils peuvent soit résider dans des familles, chez des particuliers, soit dans des refuges ou sanctuaires publics ou privés. Ces formes d'habitat existent déjà, mais dans les deux cas, les conditions de vie peuvent ne pas respecter leurs droits de base, comme le droit à ne pas être enfermés. Aujourd'hui, dans beaucoup de refuges, souvent par manque de moyens, les animaux sont enfermés dans des cages et l'adoption constitue un de leur seul espoir pour en sortir. L'adoption dans une famille ne constitue toutefois pas une certitude de liberté de mouvement. En effet, de très nombreux animaux de compagnie sont contraints dans des cages ou enfermés dans les appartements où ils vivent.

Les enjeux de coexistence pour l'habitat des animaux domestiques sont donc, d'une part, l'échelle du lieu. Elle doit avoir été pensée aux normes des différents corps. D'autre part, la conception de l'espace doit pouvoir favoriser l'expression de l'agentivité des animaux. L'espace doit pouvoir donner l'occasion à l'animal de montrer ses préférences et de s'isoler au besoin. Finalement, il faut évidemment veiller à ce que les autres droits des animaux domestiques puissent être respectés, notamment leur droit à la mobilité suffisante. Il faut noter que ces critères vont probablement très vite évoluer, car à partir du moment où nous aurons donné des conditions de vie plus favorables aux animaux domestiques, de nouveaux enjeux vont probablement se poser, des enjeux que nous ne sommes pas en mesure d'imaginer pour le moment.

ETAT DE L'ART ET DISCUSSION

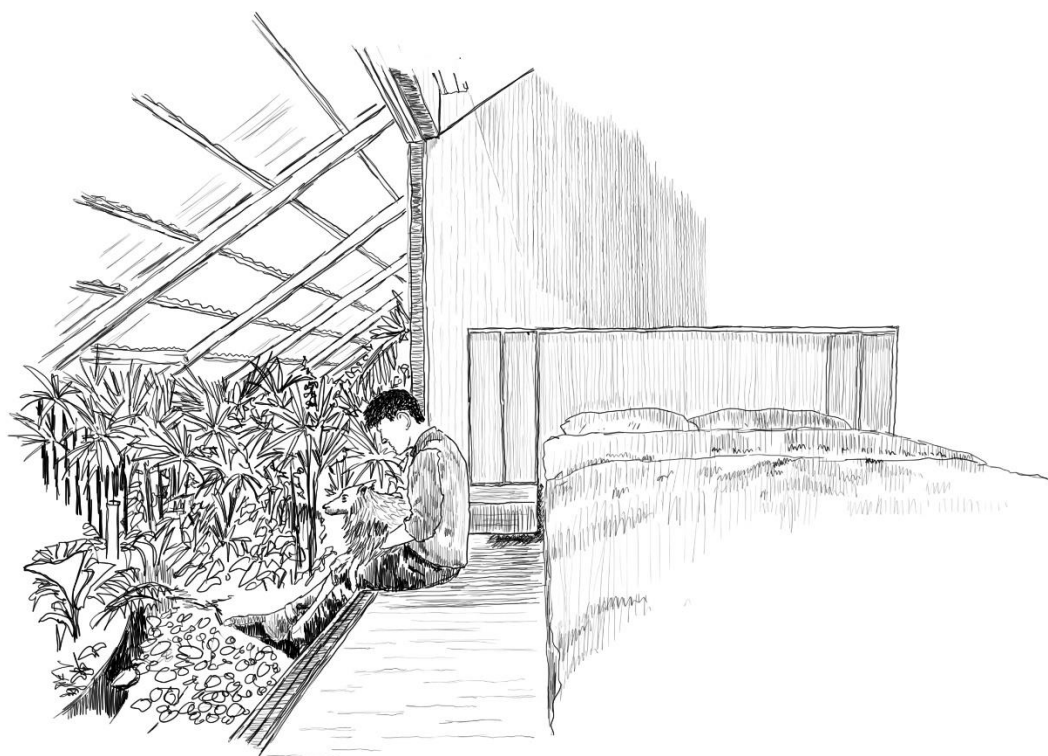
HUMAN / DOG HOUSE PAR EKAR : maison privée conçue pour un homme et ses chiens. Pour faire profiter d'autres chiens, un hôtel a été ajouté au programme avec plusieurs installations. Les chiens peuvent se rencontrer entre eux, jouer, se baigner et profiter de soins. L'échelle de la construction a été adaptée, les ouvertures vers l'extérieur sont importantes et à hauteur des animaux, les marches d'escalier, les bas de colonne sont réfléchis pour allier le confort des usagers mixtes (Ekar 2022).

Critère de modularité :

Le projet comprend des zones non-bâties qui pourraient s'adapter au besoin. Le projet peut être viable d'autres espèces, bien que le dimensionnement de la maison soit pensé à l'échelle des humains et des chiens de moyenne taille. Finalement, le démontage et la réutilisation des matériaux ne sont pas prévus dans la conception, mais le projet reste tout à fait viable même s'il n'y a pas d'animaux.

Critère de visibilité :

Étant une maison privée dont le programme est peu visible depuis la rue, le projet ne participe pas à la visibilité des animaux dans l'espace public.



14 Human / Dog House, EKAR

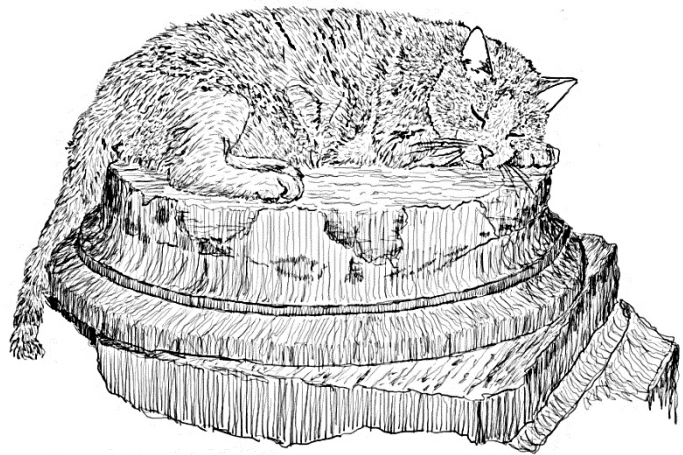
REFUGE TORRE ARGENTINA À ROME : dans un site archéologique fermé au public au centre de Rome, un sanctuaire pour chats a été créé, les chats sont nourris et soignés dans un petit local et passe leur temps à l'extérieur, dans les ruines qui se trouvent au-dessous du niveau de la rue. Le site n'est pas fermé et ils sont libres de partir à tout moment. En 2023, 80 chats vivaient là. Le sanctuaire a gagné en popularité et la mobilisation pour les chats a abouti sur une loi les protégeant (Devane 2023).

Critère de modularité :

Le projet est très peu modulable, car il se situe dans un site archéologique protégé. Ainsi, rien ne peut vraiment être touché ou adapté au besoin.

Critère de visibilité :

Le sanctuaire se trouve au centre-ville de la capitale très touristique. Les chats bénéficient d'une grande visibilité par le positionnement et le choix de site. Leur présence est légitimée dans un site protégé qui est, en quelque sorte une zone de déprise.



21 Sanctuaire Torre Argentina, Rome

Pour assurer le droit à la mobilité suffisante, il faut envisager des refuges vastes, même s'ils peuvent théoriquement être clôturés pour protéger les individus des dangers extérieurs. Le but étant de donner une quantité d'options de vie suffisante. La densité urbaine ne permettra peut-être pas toujours d'offrir cela aux animaux.

Istanbul, la ville refuge des chats : après des campagnes d'extermination à la fin du 20^e siècle, la ville a finalement décidé de coexister avec les chats et les chiens errants. Ainsi, les animaux sont soignés dans des centres vétérinaires, dont un bus vétérinaire itinérant. Les animaux sont nourris par les particuliers, ils ne sont jamais chassés. Ils prennent leurs aises dans la ville, pour le plus grand bonheur des touristes. Des maisons leur sont confectionnées et déposées dans la rue, des fontaines à eau et des distributeurs de croquettes sont mis à disposition par la ville ou par des particuliers.

Des campagnes de stérilisations sont tout de même faites, car la population importante dépasse les capacités de soin des infrastructures. La ville investit beaucoup d'argent pour offrir aux chats la vie la plus confortable possible. Bien qu'ils n'appartiennent à personne en particulier, ils ont un statut qui se rapproche des bénéfices octroyés aux citoyens. Les habitants les considèrent d'ailleurs bien plus comme des animaux de compagnie appartenant à la communauté que comme des chats errants.

La réalité est, bien sûr, moins rigide que la théorie, et la ville d'Istanbul nous offre un aperçu de ce que pourrait être le début d'une coexistence. Ce cas de coexistence donne l'occasion aux animaux d'exprimer leur agentivité, de choisir leur lieu de vie, leurs activités, les personnes avec lesquelles ils entrent en contact. Les études d'observation ont déjà pu montrer quelles étaient leurs interactions avec la ville, avec les surfaces et textures de sol, les lieux animés, les zones de déprises, les milieux naturels. Mais aussi observer les interactions entre eux, les actions de coopération, les relations avec les autres animaux et les humains (Cucumak et Subasi 2023). Ce que l'on observe, c'est qu'il est difficile de tirer des généralités, car chaque chat et chien a une individualité propre et des préférences spécifiques à sa personne et non à son espèce.

Reconnaître les animaux comme citoyens implique de s'opposer à toute forme de contrainte ou d'enfermement, mais également de permettre aux animaux d'accéder à l'espace public et à une mobilité suffisante. De plus, cela doit nous rendre attentifs au fait que la construction des villes est porteuse d'inégalités structurelles, en limitant la mobilité de certains groupes ou individus (humains ou animaux) sans que cela ne soit nécessaire. Il faudra rester attentif aux mécanismes, parfois subtils, où la restriction de la mobilité est utilisée comme un marqueur d'infériorité sociale (Donaldson et Kymlicka 2016).

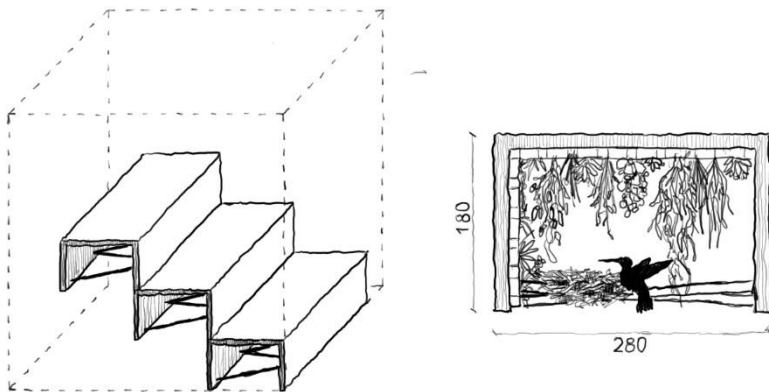
La restriction de la mobilité d'un individu est envisageable dans trois cas de figure ; d'une part pour le protéger de dangers externes, comme des prédateurs ou d'une autoroute. D'autre part, si l'individu présente lui-même un danger pour ses concitoyens, par exemple, un chien présentant des troubles du comportement mettant en danger d'autres individus devra peut-être être gardé en laisse. Finalement, lors du processus de socialisation, des formes de restrictions sont acceptables le temps que l'individu ait la capacité d'interagir avec son environnement de manière responsable (Donaldson et Kymlicka 2016).

ÉTAT DE L'ART ET DISCUSSION

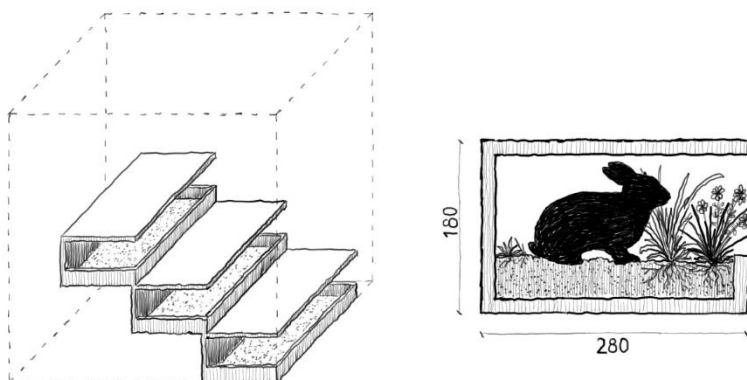
Aujourd'hui, nous déployons énormément d'énergie et de temps pour confiner les animaux, les maintenir « à leur place » à l'aide de cages, boîtes, barrières, laisse ou chaînes ce qui, en plus d'être une grave violation de leur droit de base, explique que très peu de choses construites existent en faveur du droit positif à la mobilité des animaux. Un état de l'art architectural n'est pas vraiment réalisable dans ce cas. En effet, à part quelques accessoires qui sont relativement répandus, comme les chatières par exemple, tout reste à créer.

L'accès libre à l'espace public doit être assuré par des dispositifs tels que des chatières régulant l'accès à travers des clés magnétiques, des échelles adaptées au gabarit et aux capacités des individus peuvent être installées le long des façades des immeubles ou l'escalier commun de l'immeuble peut être adapté. Dans leur recherche *BiodiverCity* menée en 2015, l'agence MVRDV propose plusieurs types de modules permettant aux animaux de se déplacer, sur les façades notamment.

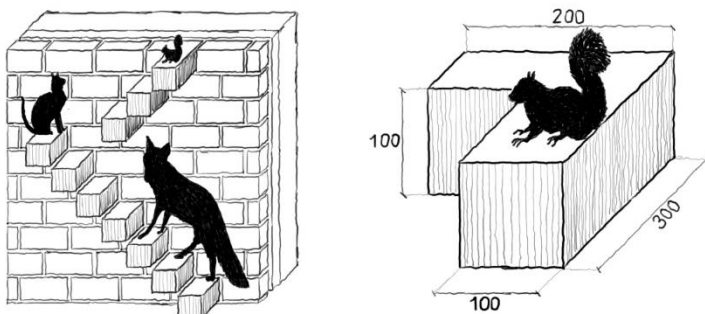
Ils imaginent des escaliers, des échelles et des blocs structurels offrant des possibilités de mouvement aux animaux. Ces éléments peuvent offrir aux animaux un accès à l'espace public et c'est aux architectes de les inclure tout en proposant une écriture architecturale d'une façade.



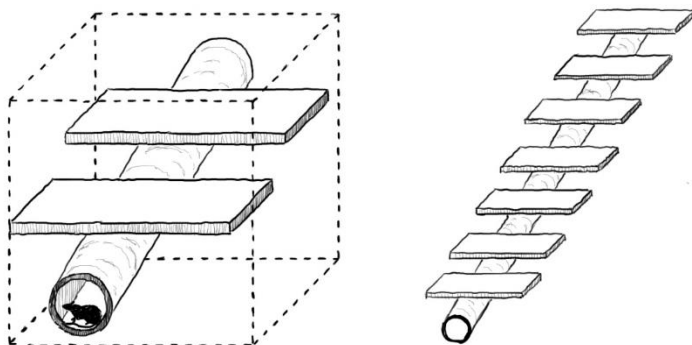
22 Coturno, module d'escaliers avec habitat oiseaux, MVRDV



25 Leporo, module d'escaliers avec abri à petite végétation, MVRDV



24 Kahelo stuparo, briques d'accès aux étages, MVRDV



23 Vole, échelle avec passage tubulaire, MVRDV

LEVIERS

L'espace public doit s'adapter à des individus ayant d'autres sensibilités. Si nous utilisons principalement notre vue pour nous repérer, certains animaux utilisent d'autres sens, comme l'odorat, l'ouïe ou encore la magnéto-réception (Muheim, et al. 2014). Ainsi, réfléchir la ville de manière plus sensorielle, travailler les sons ou les odeurs, mais aussi les géométries, les textures, les topographies pourrait offrir aux animaux domestiques de meilleures chances de s'orienter.

Les murets, rebords, grillages, escaliers, peuvent représenter des obstacles infranchissables pour les animaux. Il faudrait ainsi veiller à rendre les sols publics lisses et accessibles autant que possible, ce qui profiterait également à certains individus dont la mobilité est réduite. Nous pourrions envisager des bordures le long des routes pour protéger les animaux des dangers et évidemment pour protéger le droit à la propriété privée. Comme nous l'avons vu pour les animaux liminaires, repenser la circulation dans la ville, notamment à travers le concept de « mailles apaisées » pourrait largement limiter les dangers pour les animaux, ainsi que pour les humains.

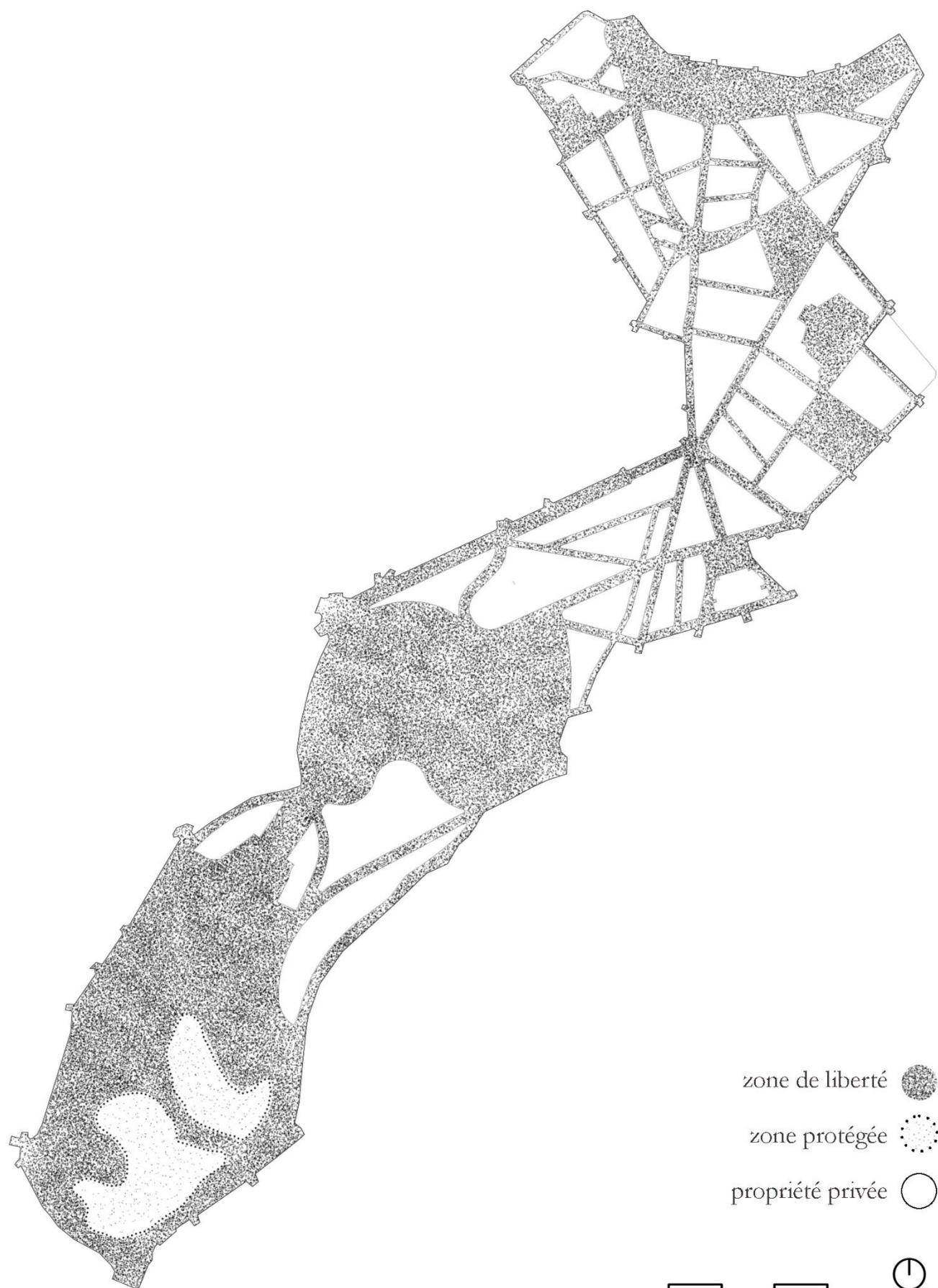
Finalement, les établissements ouverts au public et les infrastructures publiques doivent pouvoir accueillir les autres animaux, ainsi les restaurants, les églises, les transports en commun, les magasins ne peuvent interdire l'entrée à un animal sur base de son espèce, comme il ne peut interdire l'entrée à un humain sur base d'un critère physique ou spirituel. Certains restaurants acceptent les chiens et certains proposent même des menus pour eux. C'était le cas de la Brasserie Georges à Bruxelles, qui offrait une gamelle d'eau à volonté et deux options de repas équilibrés, composés avec les restes de la cuisine. (Fontana 2019)

Nous nous sommes très peu questionnés sur les besoins des animaux domestiques pour leur mobilité, par le simple fait que nous les avons toujours maintenus en captivité. Le phasage et l'accompagnement sont d'autant plus forts ici, car nos premières tentatives vont nous permettre d'observer et de mieux comprendre les besoins des animaux.

15 Accessibilité espace public chiens



16 Espace public accessible



DROIT ET DEVOIR D'ÊTRE SOCIALISÉS

Les membres d'une communauté doivent transmettre aux enfants les connaissances et les aptitudes dont ils auront besoin pour s'intégrer et s'épanouir dans cette société. C'est une forme de maltraitance de ne pas socialiser un enfant humain, et cela devrait valoir pour les animaux également ; ne pas socialiser un animal, c'est anéantir toutes ses chances de s'épanouir dans une société mixte¹ et, puisque cette société est mixte, les animaux doivent être socialisés par des individus de plusieurs espèces, dont des humains (Donaldson et Kymlicka 2016).

(1) notons qu'il ne s'agit pas de dresser un individu pour lui faire accomplir une tâche spécifique, mais bien d'une transmission de connaissances et d'aptitudes générales pour être accepté dans la communauté sociale (Donaldson et Kymlicka 2016)

ÉTAT DE L'ART

La socialisation se fait au début de la vie d'un individu et est une période déterminante pour le reste de son existence. Cela vaut pour les humains comme pour les animaux domestiques. Aujourd'hui, la socialisation des animaux de compagnie est souvent négligée voire omise et beaucoup ont des troubles comportementaux (McEvoy, et al. 2022). Pour évoluer dans une société mixte, les jeunes animaux doivent alors pouvoir être en contact avec des membres de leur espèce, découvrir les éléments qui composent la société et apprendre les règles sociales interspécifiques.

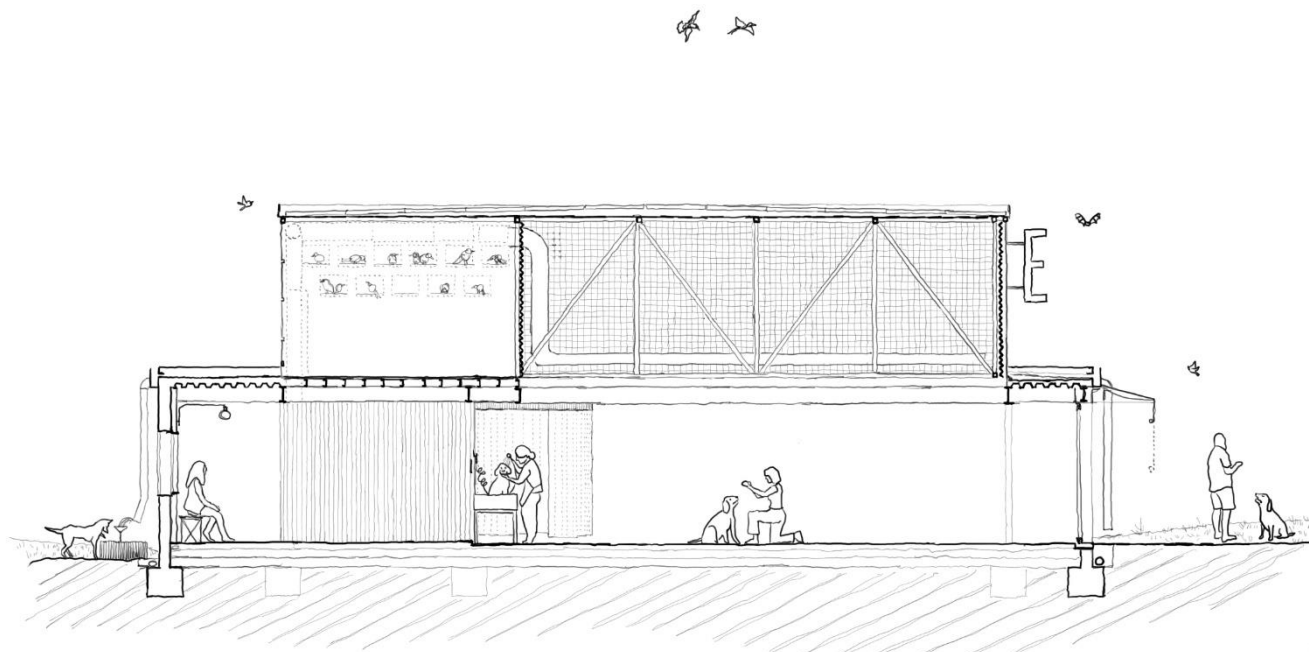
EDUCAN, SCHOOL FOR DOGS, HUMANS & OTHER SPECIES, VILLALBA & ESPINOSA : centre d'éducation et refuge où des familles de moineaux, martinets, faucons crécelles, chauves-souris vivent en compagnie d'une chouette et de plusieurs chiens. Des particuliers sont reçus avec leurs chiens, il y a une salle de cours théorique et une salle de pratique en plus d'un vaste espace extérieur. Les oiseaux nichent au deuxième étage et dans les murs. Les matériaux et les vues sont adaptés aux chiens pour maximiser le confort et l'apprentissage (Villalba 2022).

Critère de modularité :

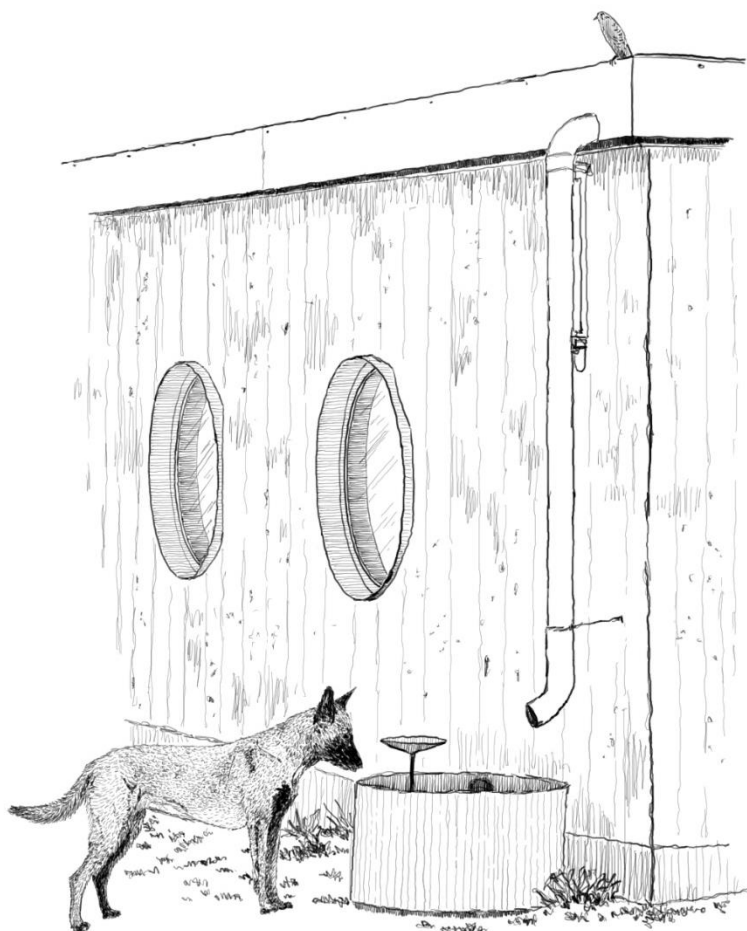
Ce projet a été conçu pour les chiens et différentes espèces d'oiseaux, il est assez adaptable, son architecture légère permettrait d'adapter assez facilement les lieux au besoin. Bien que le rez-de-chaussée soit dimensionné pour des chiens, il peut s'adapter à d'autres espèces. Finalement, le projet n'a pas été pensé pour être démonté et réutilisé, mais son programme peut facilement changer.

Critère de visibilité :

L'implantation du projet dans une zone rurale et n'offre pas spécialement de visibilité aux animaux, mais le simple fait de construire une école destinée aux animaux manifeste leur légitimité à être bénéficiaires de certains services institutionnels. En ce sens, le projet participe à la visibilité des animaux.



27 Educan, école pour chiens, humains et autres espèces, Lys Villalba et Enrique Espinosa, Espagne, 2022



26 Educan, abreuvoir sous descente d'eau pluviale

PARC CANIN DE THOMAS OVAL, HANSEN PARTNERSHIP : conception d'un parc canin clôturé, incluant un point d'eau, des zones d'ombre, des assises pour les humains, et différents types de sol et d'installations. Haut lieu de sociabilisation, les chiens ont l'occasion d'interagir entre eux et de jouer, ce qui leur permet d'apprendre les codes sociaux canins (Holmes 2023).

Critère de modularité :

Ces espaces sont très adaptables en fonction des besoins des animaux ou des humains. En effet, les dispositifs sont légers et peuvent facilement être retirés ou multipliés. Les textures de sol peuvent servir à d'autres fins et plusieurs espèces peuvent profiter de ce genre d'espace.

Critère de visibilité :

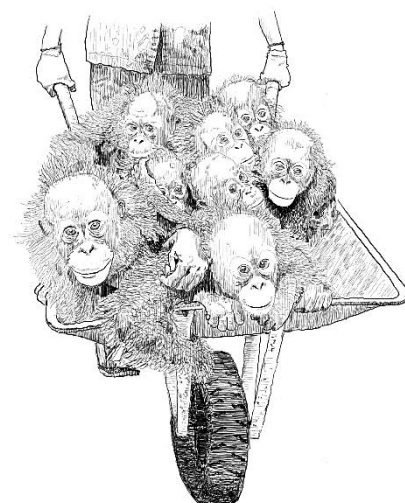
Les parcs de socialisation canins contribuent aujourd'hui à la visibilité des chiens, bien que ces lieux ne soient pas toujours bien accueillis par les riverains. Ils offrent un lieu où les animaux peuvent exprimer en partie leur agentivité.

Des écoles pour le réensauvagement

Nous l'avons vu, nous ne pourrions pas assurer des espaces suffisants pour certaines espèces domestiques, notamment les oiseaux et les poissons. Cependant, certains individus peuvent apprendre à vivre dans la nature et les humains peuvent les aider.

ÉCOLE POUR ORANGS-OUTANS, ÎLE DE SUMATRA, EN INDONÉSIE : une école a été mise en place pour apprendre à des jeunes orangs-outans domestiqués par des particuliers à survivre dans la nature. Ils apprennent à grimper aux arbres, à construire des nids et à s'alimenter. Une fois qu'ils ont terminé toutes les classes, ils sont relâchés, munis d'une puce GPS. Si un orang-outan est blessé, il peut revenir au centre et se faire soigner (WWF 2018).

Il est certain que ce cas ne pourra pas s'appliquer à toutes les espèces, notamment celles qui ont subi de fortes sélections génétiques qui ne leur donnent aucune chance de survie sans protection humaine. Pour les auteurs de Zoopolis, lorsqu'il n'est ni possible d'offrir un espace répondant aux critères de mobilité suffisante, et qu'aucun réensauvagement n'est possible, le modèle de citoyenneté ne peut pas être respecté et il faut peut-être opter pour une approche abolitionniste extinctionniste dans ces cas-là.



28 Jeunes orangs-outans en route vers leur classe

DISCUSSION

Les chiens dans des familles humaines sont privilégiés par rapport à d'autres espèces domestiques. Pour cette raison, la majorité des infrastructures permettant de sociabiliser sont destinées aux chiens, nous avons peu de connaissances sur les besoins spécifiques d'écoles qui pourraient accueillir d'autres animaux. Il faut aussi préciser qu'actuellement, les parcs canins sont destinés à tous les chiens confondus et que le reste de la ville est une zone où les chiens doivent être tenus en laisse. Pour respecter les principes de la mobilité suffisante, il convient que les parcs ne soient qu'une restriction de liberté temporaire en vue d'offrir aux jeunes animaux l'opportunité d'acquérir les codes de la société mixte.

LEVIERS

-La mise en place d'infrastructures et d'institutions publiques qui permettent de socialiser les animaux domestiques dans une société mixte. Cela pourrait inclure :

Un système scolaire mixte, où plusieurs espèces animales et des enfants pourraient apprendre à vivre ensemble.

Des institutions spécialisées pour une espèce ou pour des individus avec des difficultés à prendre part au projet de société.

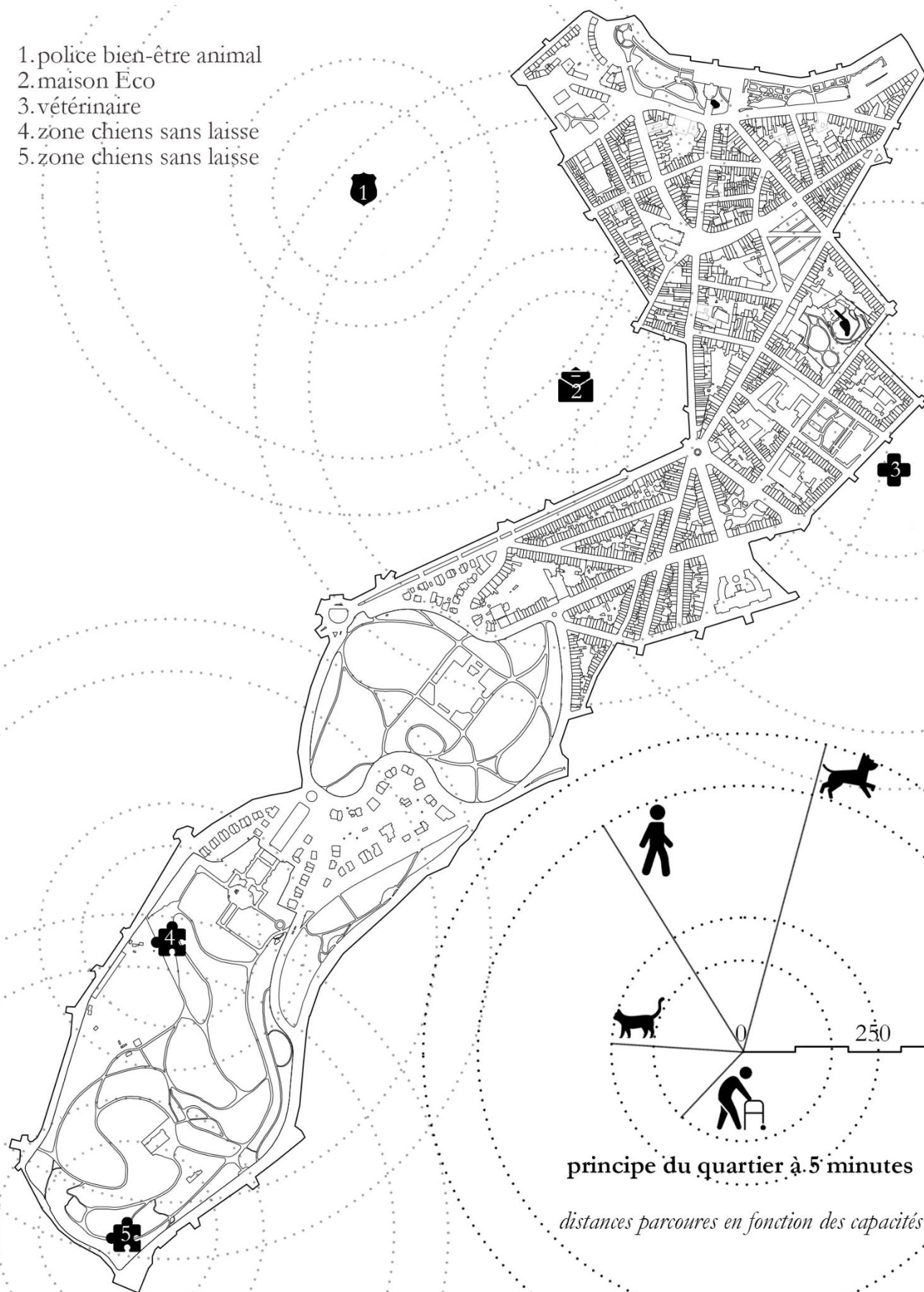
Des parcs de socialisation mixte où les jeunes animaux apprennent à vivre dans une société mixte

Des écoles de réensauvagement pour accompagner les animaux vers la feralité s'ils témoignent de leur préférence pour cette option de vie.

Entre les sanctuaires, les écoles, les centres de soins et les autres institutions qui pourraient voir le jour, nous pourrions imaginer le principe d'un quartier à 5 minutes, où ces diverses institutions seraient accessibles à pied.

17 Institutions existantes

1. police bien-être animal
2. maison Eco
3. vétérinaire
4. zone chiens sans laisse
5. zone chiens sans laisse

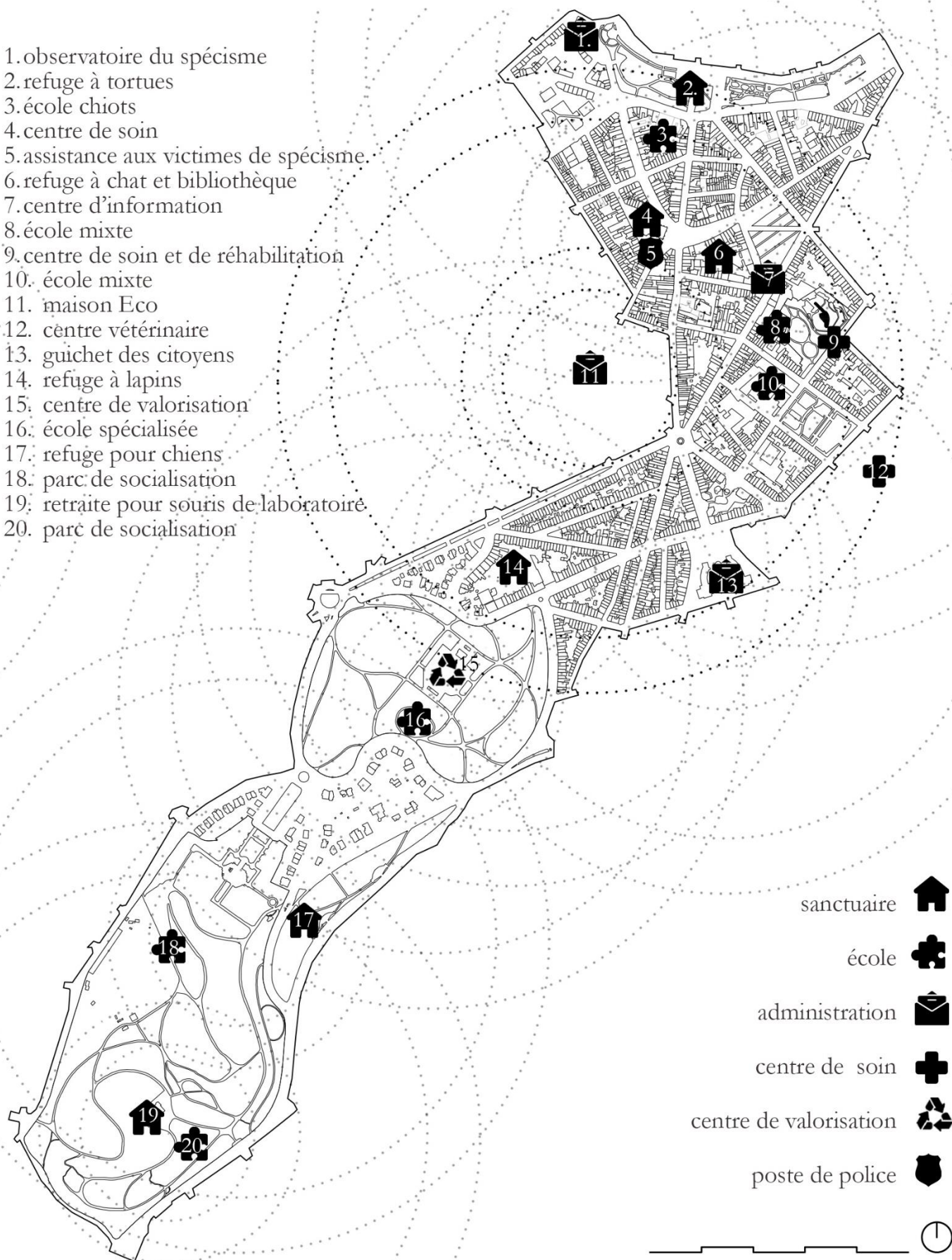


principe du quartier à 5 minutes

distances parcourues en fonction des capacités

18 Mise en place d'institutions

1. observatoire du spécisme
2. refuge à tortues
3. école chiots
4. centre de soin
5. assistance aux victimes de spécisme
6. refuge à chat et bibliothèque
7. centre d'information
8. école mixte
9. centre de soin et de réhabilitation
10. école mixte
11. maison Eco
12. centre vétérinaire
13. guichet des citoyens
14. refuge à lapins
15. centre de valorisation
16. école spécialisée
17. refuge pour chiens
18. parc de socialisation
19. retraite pour souris de laboratoire
20. parc de socialisation

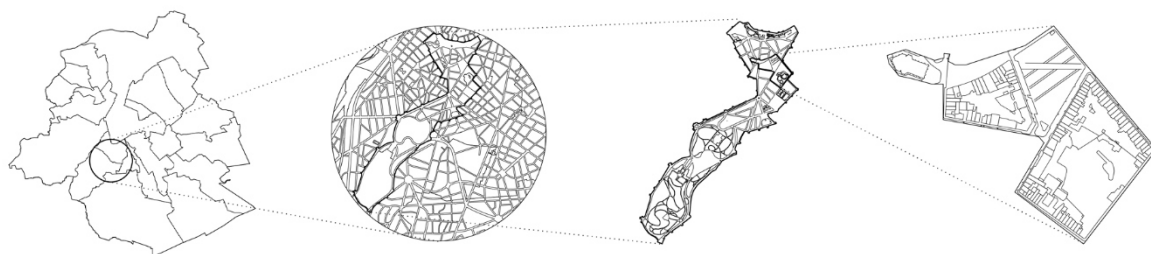


IV. LA VILLE ANIMALISTE

ANALYSE DE SITE

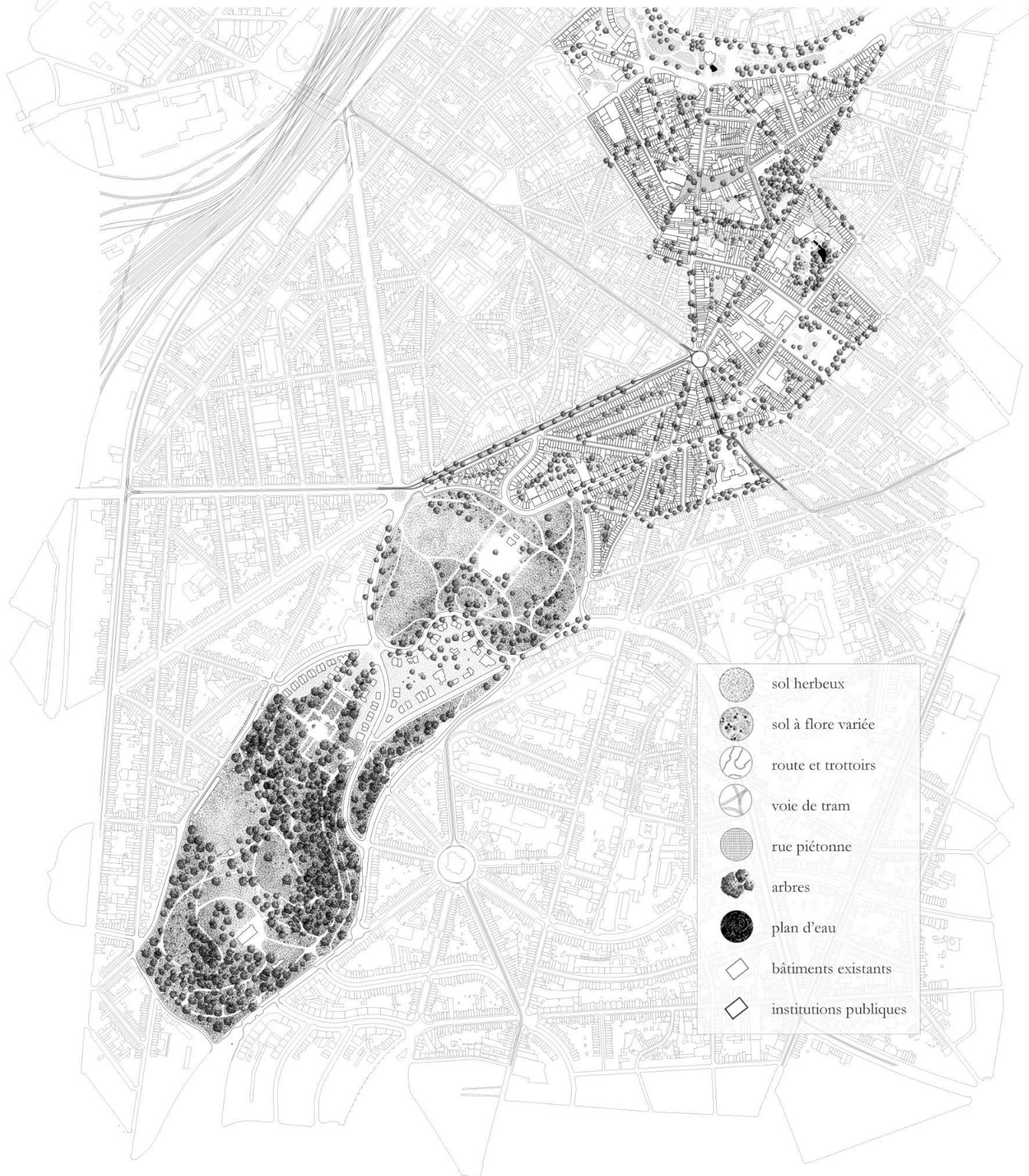
Typologies

Comme énoncé précédemment, le choix du site s'est porté sur une portion de territoire de Bruxelles entre la commune de Saint-Gilles et Forest. L'enjeu principal était de délimiter une zone qui présentait des milieux variés, allant des îlots très denses de Saint-Gilles au parc Duden qui a des airs de petite forêt urbaine. La structure en îlot se retrouve sur le site, avec des fronts de maisons mitoyennes qui délimitent l'espace public. Vers le parc Duden, on peut trouver d'autres typologies, avec des villas qui sont implantées au milieu de leur parcelle. Ce genre d'implantation rend les îlots perméables, alors que les maisons mitoyennes typiques bruxelloises forment des îlots fermés.



19 Position du site

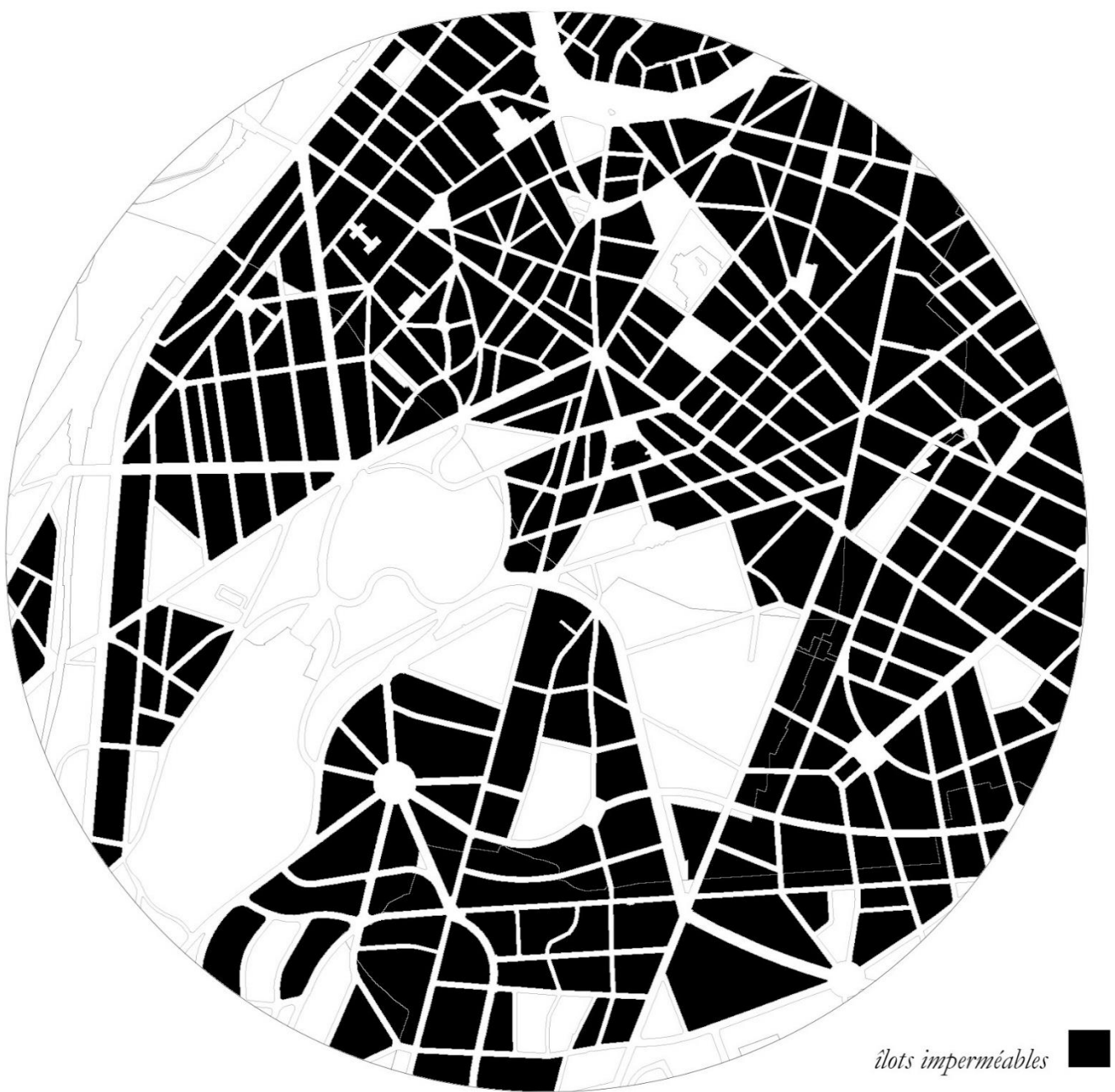
20 Plan masse existant





volumes bâtis

21 Pleins et vides



22 Porosité

Maillage vert

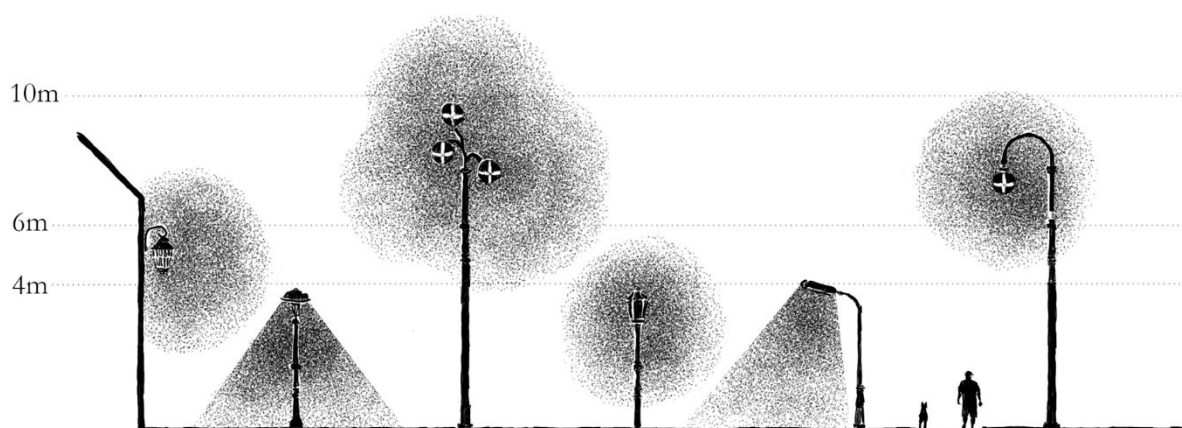
Pour renforcer le réseau écologique proposé par Bruxelles environnement, la commune de Saint-Gilles a proposé, à travers le contrat de quartier Parvis-Morichar, un renforcement de la promenade verte qui lie le parc Duden au parc de Porte de Hal en passant par le parc de Forest, le jardin Victor de Laveleye, la place Louis Morichar et en traversant le parc Pierre Paulus et le square Marie Janson. Cette connexion est prévue par l'ajout de plantations végétales le long des rues concernées.



23 Maillage vert

Éclairage nocturne

L'éclairage urbain est, comme partout à Bruxelles, très présent, on compte en moyenne un éclairage tous les 12 mètres. Les rues et les places sont éclairées à hauteur de 60 lux en moyenne, le parvis de Saint-Gilles, la Maison communale et les grands axes routiers sont un peu au-dessus. Le projet du contrat de quartier Parvis-Morichar est d'augmenter l'éclairage le long de la promenade verte. Le square Marie Janson est déjà très éclairé avec notamment des lampadaires de 10 mètres de haut avec trois ampoules et une dispersion à 360 degrés, on retrouve une moyenne de 30 lux. Le Parc Pierre Paulus est également éclairé la nuit avec 15 lux de moyenne, alors qu'il est fermé au public.



24 Types de luminaires sur site

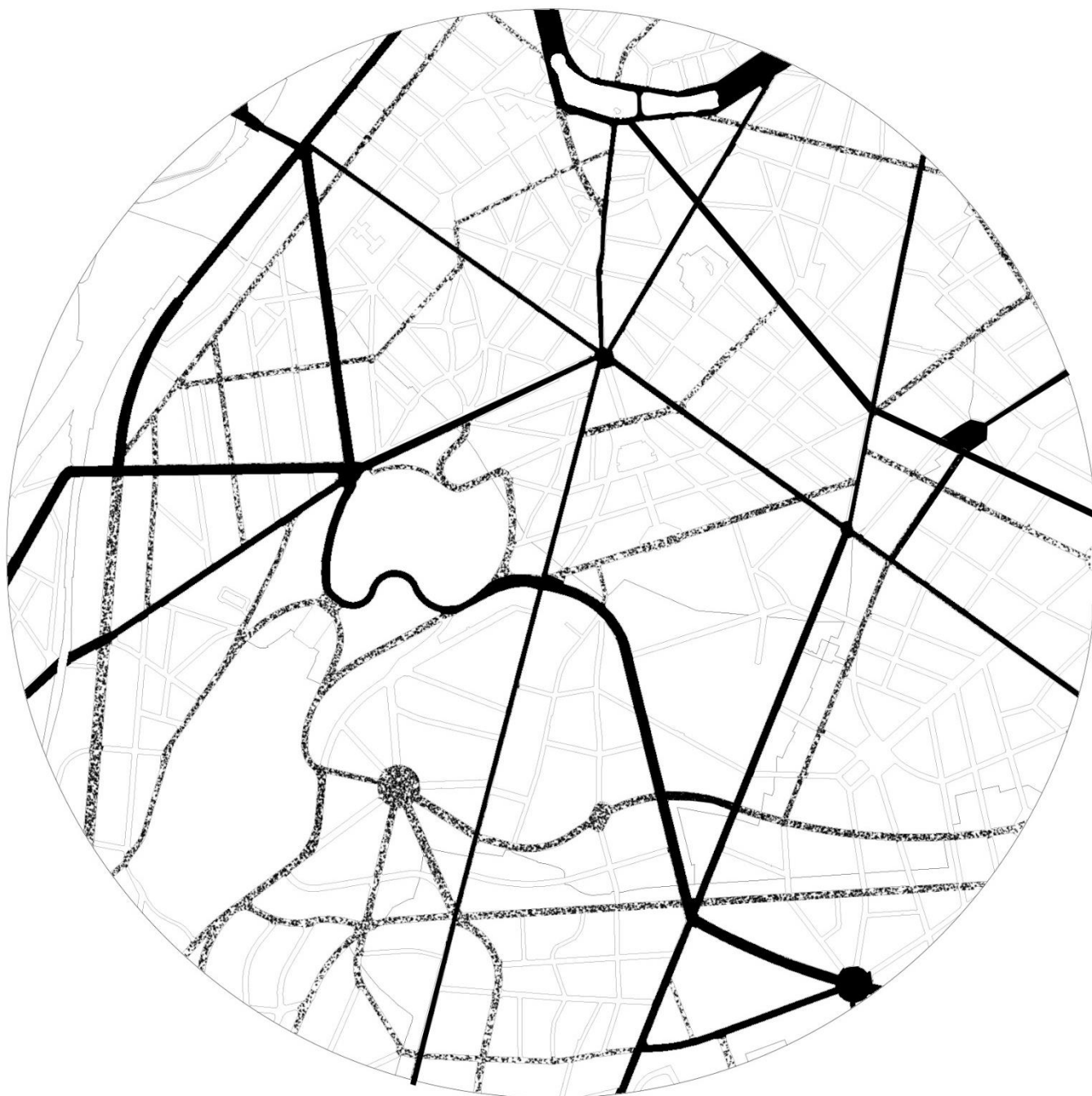


Légende

-  *éclairage public*
-  *diffusion lumière*

Flux

Toutes les voiries de circulations sont mixtes, la voiture est centrale et les piétons et cyclistes sur les abords. Le Parvis de Saint-Gilles est une zone piétonne activée par de nombreux bars et restaurants. Le piétonnier s'étire jusqu'au square Marie Janson, qui est lui aussi très fréquenté depuis sa rénovation. Les axes structurants du site s'organisent de manière radioconcentrique avec le rond-point de Barrière pour point de convergence. À échelle un peu plus large, un axe très fréquenté d'entrée de ville se trouve à droite du site, le long des rails et de la gare du Midi. Il y a deux ceintures à Bruxelles, mais l'on peut deviner un axe faisant office de *ceinture intermédiaire*, qui traverse le site entre le parc de Forest et le parc Duden.



axe structurant à flux continu



axe très fréquenté

26 Axes et flux automobiles

Plan de mobilité 2030

Le plan de mobilité Good Move prévoit de qualifier les rues selon le niveau de confort d'accès pour un type d'usagers. Ainsi, toutes les voies resteraient accessibles à toutes les modalités de transport, mais certaines sont plus adaptées pour un type d'usagers. Ainsi, le plan prévoit de conserver l'axe d'entrée de ville ainsi que la *ceinture intermédiaire* comme des axes confort pour la voiture et de rendre les axes convergents vers Barrière des axes confortables pour les transports en commun ou les cyclistes.



-  *axe secondaire automobile*
-  *axe cycliste*
-  *axe transport en commun*

27 Projection plan de mobilité 2030

Institutions

Le site contient plusieurs institutions publiques ou semi-publiques, le *bas Saint-Gilles* est le plus fourni. On y retrouve église, bibliothèque, bureau de police, et plusieurs crèches et écoles. La Maison Communale de Saint-Gilles est au centre du site et le Parc Duden accueille le Stade de l'Union Saint-Gilloise ainsi que deux instituts privés.



28 Institutions dans le *bas Saint-Gilles*



29 Institutions en lisière de communes



30 Institutions parc Duden

PROJET

Requalification des voiries

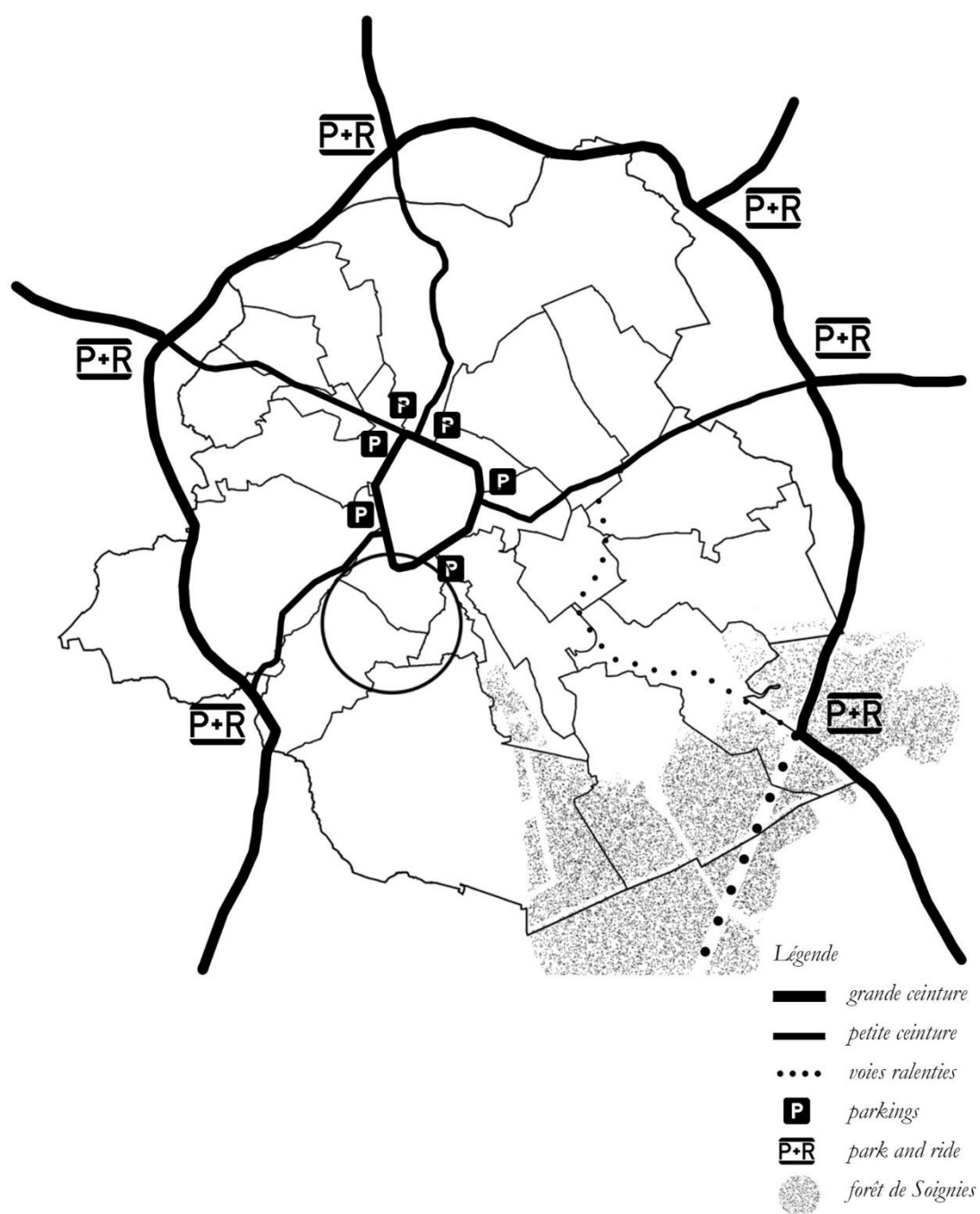
Pour envisager une ville mixte et inclusive, les flux et les usages de la voirie sont les premiers à devoir être traités. En effet, la circulation automobile et parfois cycliste limite fortement la liberté de mouvement des animaux. Pour les animaux liminaires, la circulation routière représente un risque inégal au risque qu'ils représentent pour nous. Pour les animaux domestiques, la présence de voiture en ville est bien souvent la cause de leur enfermement, pour le danger de mort que cela représente. Il faut d'une part éduquer les animaux à être vigilants, comme nous le faisons pour nos enfants, mais la limitation de la voiture dans les quartiers facilitera certainement la mobilité. Pour ce faire, nous reprendrons les principes du plan mobilité Good Move en poussant certains curseurs. Quatre types de voiries sont qualifiées par usagers :

Des voies primaires, où les automobiles sont dominantes. Lorsque ces voies ne sont pas enfouies, des barrières et des écoducs doivent être installées pour limiter les accidents. Le réseau de voies primaires se traduit par les deux ceintures ainsi que des axes pénétrants, permettant de relier les ceintures entre elles. Des parkings ainsi que des centres de distribution logistiques doivent être installés aux croisements de ces voies, pour permettre aux flux humains et matériels une transition fluide du véhicule lourd à d'autres modalités de transport plus douces.

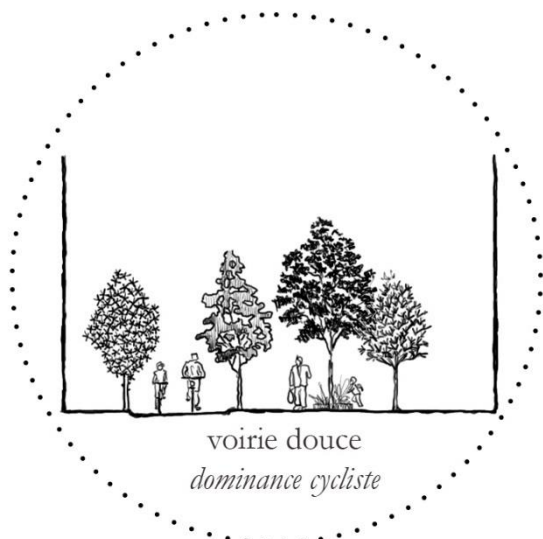
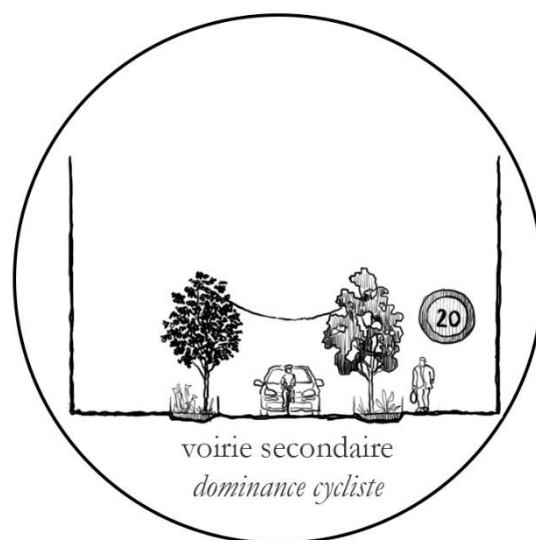
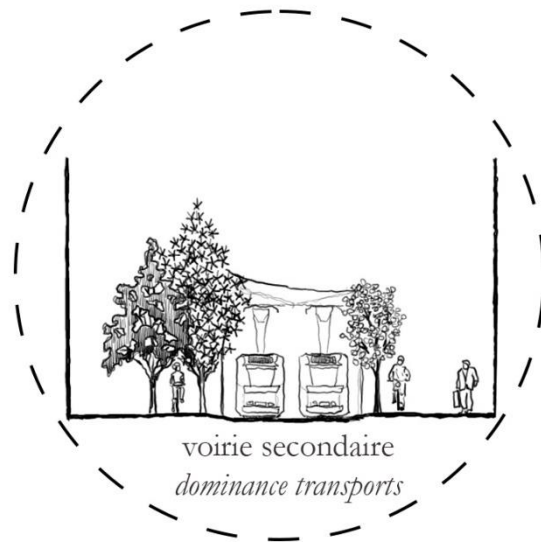
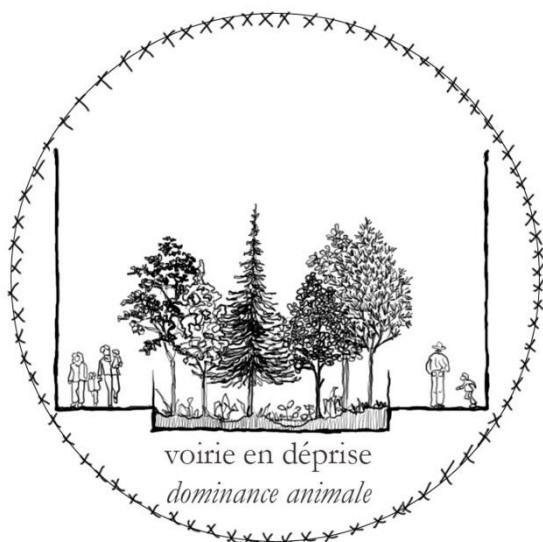
Les voies secondaires sont des voies où les voitures sont admises à vitesse réduite et où les cyclistes sont prioritaires. Ces voies peuvent aussi donner lieu à un réseau de transport en commun, dans ce cas-là, ce sont les trams ou les bus qui sont prioritaires. Des barrières et écoducs peuvent être installés pour éviter les accidents. Les trams et les bus sont équipés d'avertisseurs sonores pour informer les animaux de leur passage.

Les voies douces sont les voies où de larges pistes cyclables sont aménagées, avec un flux cycliste important. Les voies lentes sont les zones piétonnes où les vélos sont admis à vitesse réduite.

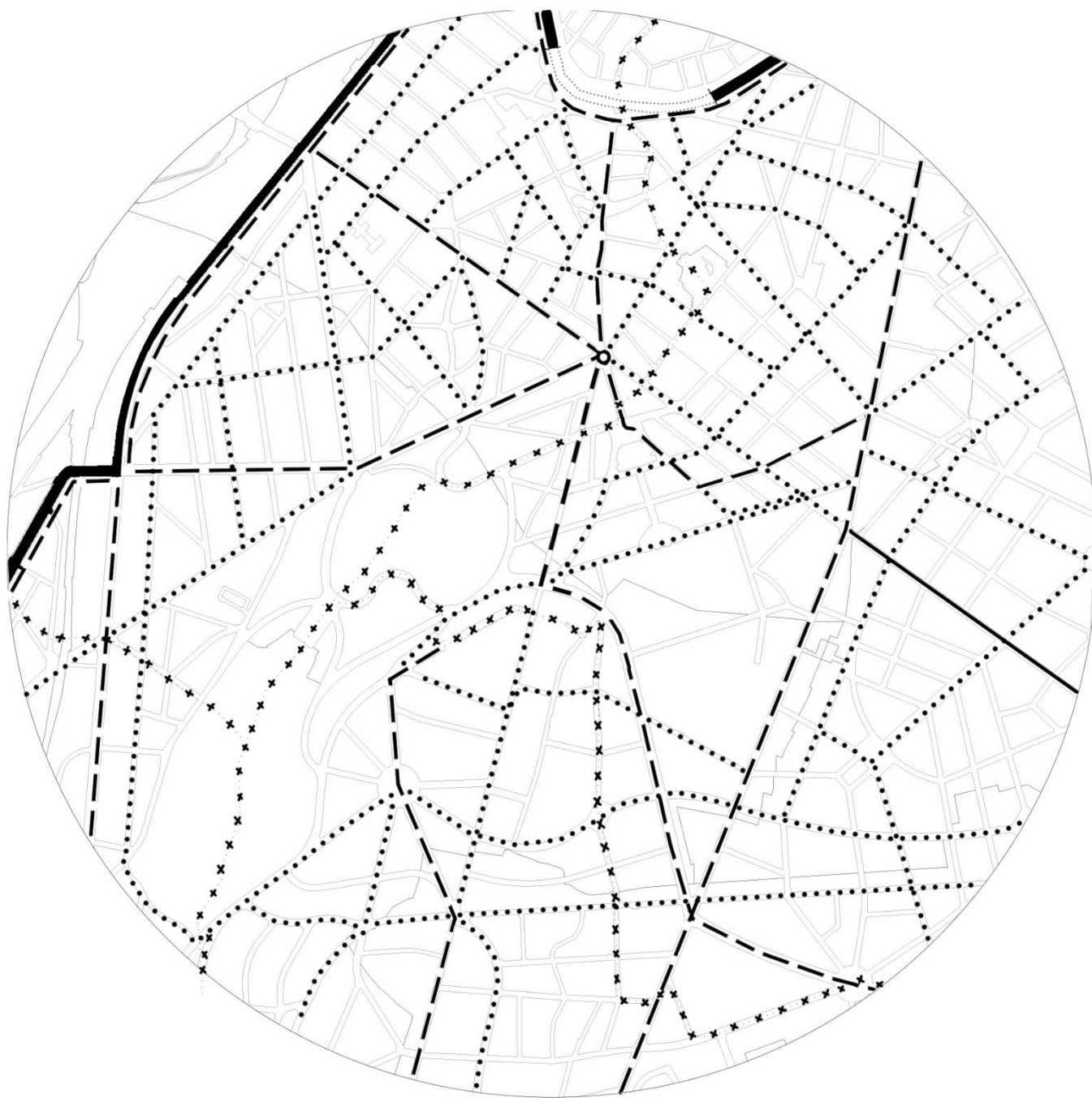
Pour terminer, l'introduction de voies protégées est de mise dans un premier temps. Ce sont des voies dont le centre est une zone de déprise humaine. Les piétons peuvent circuler aux abords et les trottoirs sont assez larges pour permettre à des véhicules d'urgence de passer. Le centre est une zone laissée en friche et continue. Mises en réseau, ces voies permettent à des mailles apaisées de voir le jour. Les mailles apaisées piétonnes ont une surface qui implique une moyenne de 5 minutes de marches pour atteindre une autre modalité de transport.



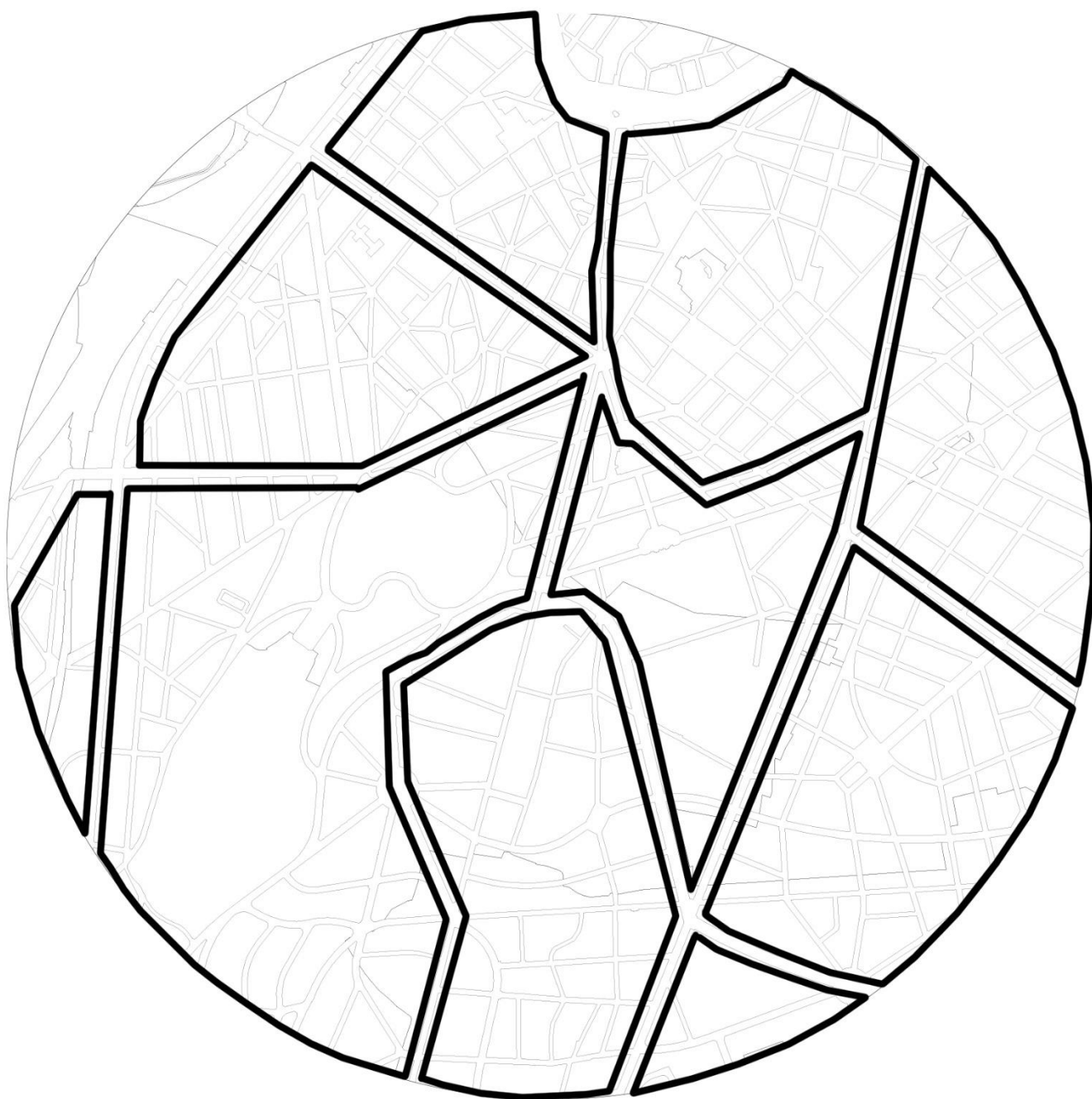
31 Limitation de la circulation routière aux axes principaux



32 Qualification des voiries par usagers



33 Réseau de rues qualifiées



34 Mailles apaisées cyclistes



35 Mailles apaisées piétonnes

Maillage vert

Le maillage vert est renforcé, d'une part par l'augmentation des points relais privés du réseau nature ; les zones de friches dans les jardins sont multipliées et les murs remplacés par des grilles ou des haies. Ainsi, les intérieurs d'îlots avec des jardins sont rendus partiellement perméables et permettent à la petite faune de s'y faufiler. D'autre part, dans l'espace public par la conservation et la valorisation des milieux naturels dans les parcs, mais aussi par la voie protégée qui relie ces parcs et fait office de promenade verte.

Maillage noir

Le maillage noir répond à cette promenade verte avec un éclairage directionnel intelligent qui s'allume lorsqu'une présence est détectée sur le trottoir tout le long de la voie protégée. Les ampoules sont remplacées par des ampoules ambrées dans les rues résidentielles. Dans les zones d'activité nocturnes, comme les bars du Parvis de Saint-Gilles, les luminaires actuels sont conservés.



36 Porosité



37 Maillage vert et voie protégée



Institutions

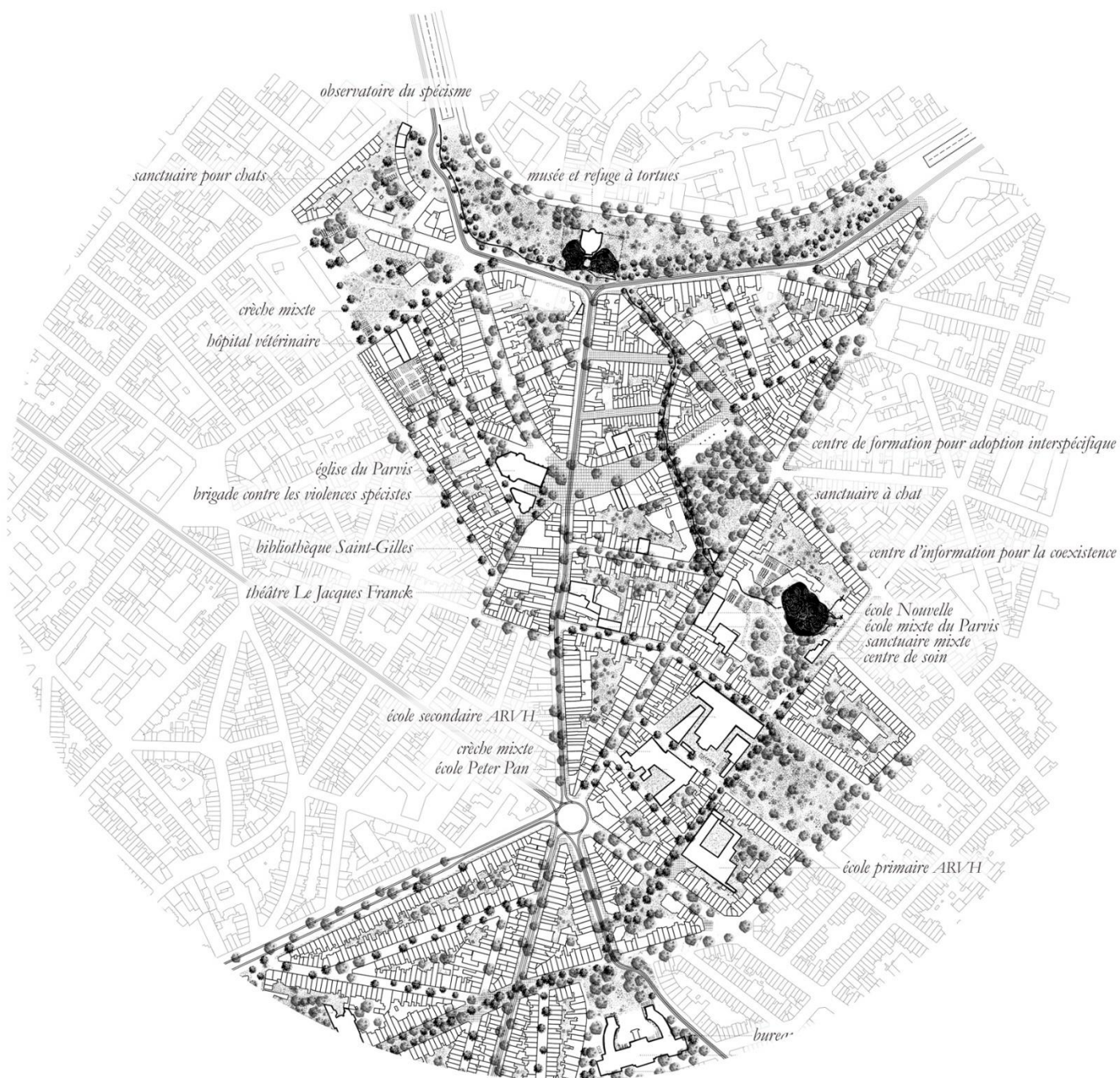
Pour les institutions nécessaires pour les animaux citoyens, nous pouvons imaginer quatre types d'actions :

La réhabilitation d'institutions spécistes, comme un abattoir, en une institution spécifique pour les animaux ou en lieu symbolique, comme un mémorial.

La création de nouvelles institutions destinées aux animaux citoyens. De nombreux sanctuaires devraient être créés pour assurer le bien-être d'animaux domestiques qui n'ont pas de famille humaine ou qui, simplement, préfèrent la vie en communauté. Des centres de soin et hôpitaux doivent être implantés. Des centres d'information pour informer les citoyens, mais aussi les touristes des modalités de coexistence dans la ville. La mise en place de centres de formation pour humains qui souhaitent adopter un animal est aussi nécessaire.

L'adaptation des institutions humaines en des institutions mixtes animal-humains. La maison communale est accessible aux animaux domestiques et ceux-ci viennent s'enregistrer avec leur famille humaine. Les crèches et les écoles ont des classes mixtes où les enfants et les jeunes animaux apprennent à interagir ensemble. Une brigade contre les violences spécistes est mise en place et assure la prise en charge des animaux et assure leur transit dans des centres de soin ou des centres protégés.

Le couplage du programme d'une institution humaine avec le programme d'une institution mixte ou animale. Une terrasse commune au café du peuple et à la bibliothèque est prévue en intérieur d'îlot. L'ajout d'un sanctuaire à chat à cet endroit permet de mixer les programmes et de visibiliser les chats. Un musée et un refuge peuvent aussi très bien fonctionner de pair.



39 Nouvelles institutions *bas Saint-Gilles*



40 Nouvelles institutions lisière de communes



41 Nouvelles institutions parc Duden



Rue du Mont-Blanc

À l'échelle du quartier, la voiture a cédé sa place, qui n'était pas des moindres. Les pistes cyclables s'accumulent, de nouvelles modalités de transports se mettent en place. Des vélos cargos assurent la distribution alimentaire dans les petits commerces, des vélos-taxis stationnent à la sortie des supermarchés. Ici, à la rue du Mont-Blanc, la noue végétalisée aux abords de la piste cyclable double voies prend fin en plongeant dans la voie protégée, au pied de la maison Pelgrims.

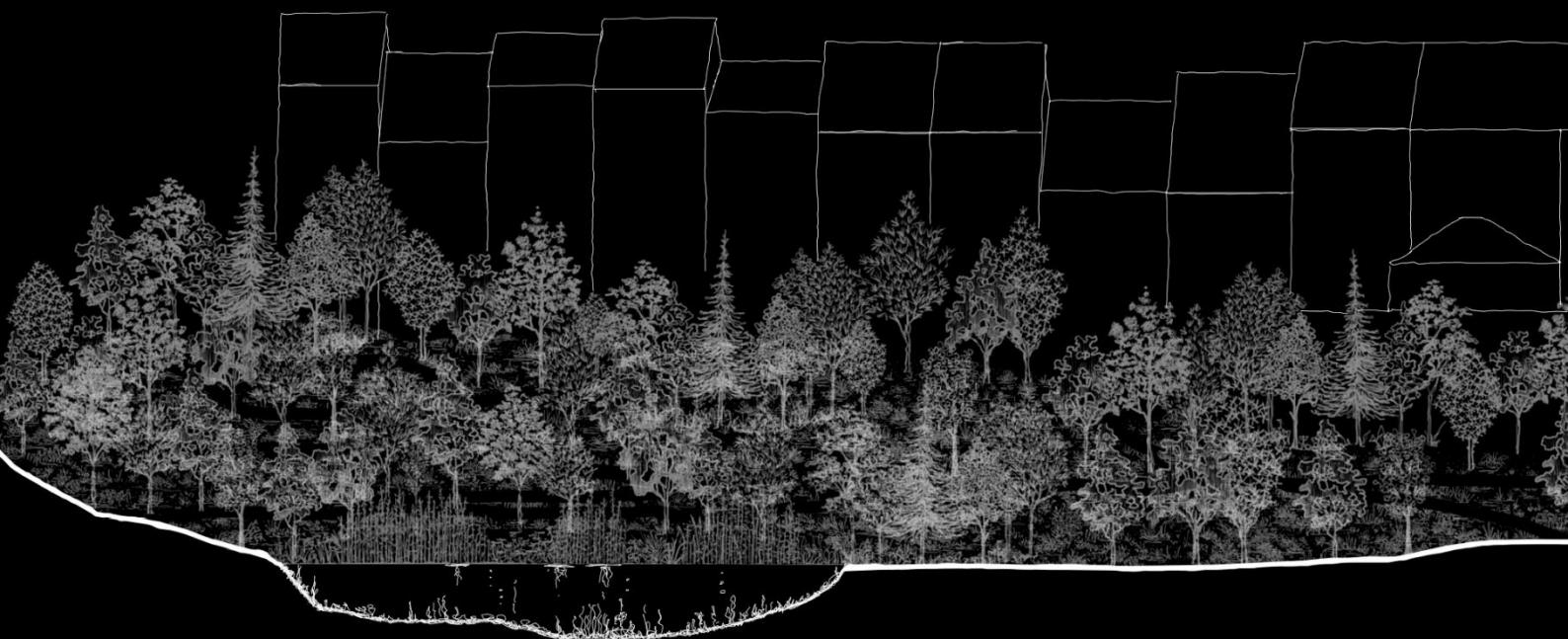


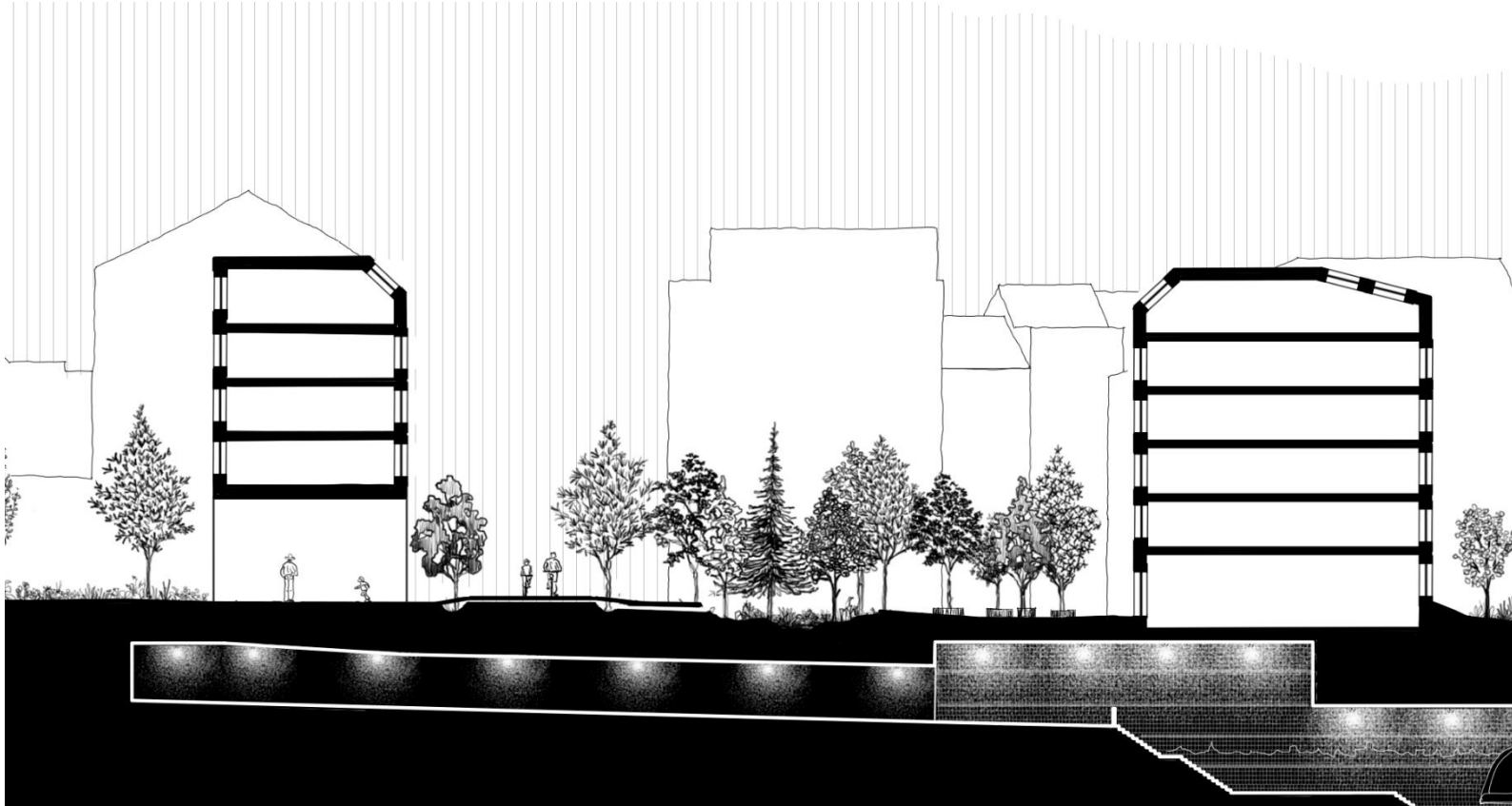


Parc Pierre Paulus

La superficie de l'étang artificiel du Parc Pierre Paulus a été augmentée, plusieurs espèces aquatiques se sont installées spontanément. Elles coexistent avec le centre de réhabilitation qui utilise l'étang pour faire la rééducation d'animaux liminaires blessés. Une rive de l'étang est donc inaccessible aux deux couples de moutons qui vivent dans le parc, devenu un sanctuaire co-géré par l'école Nouvelle et les habitats de l'ilot.

Le parc est fermé la nuit avec une grille large, les petits animaux peuvent tout de même le traverser. Les lampadaires sont éteints dans le parc.

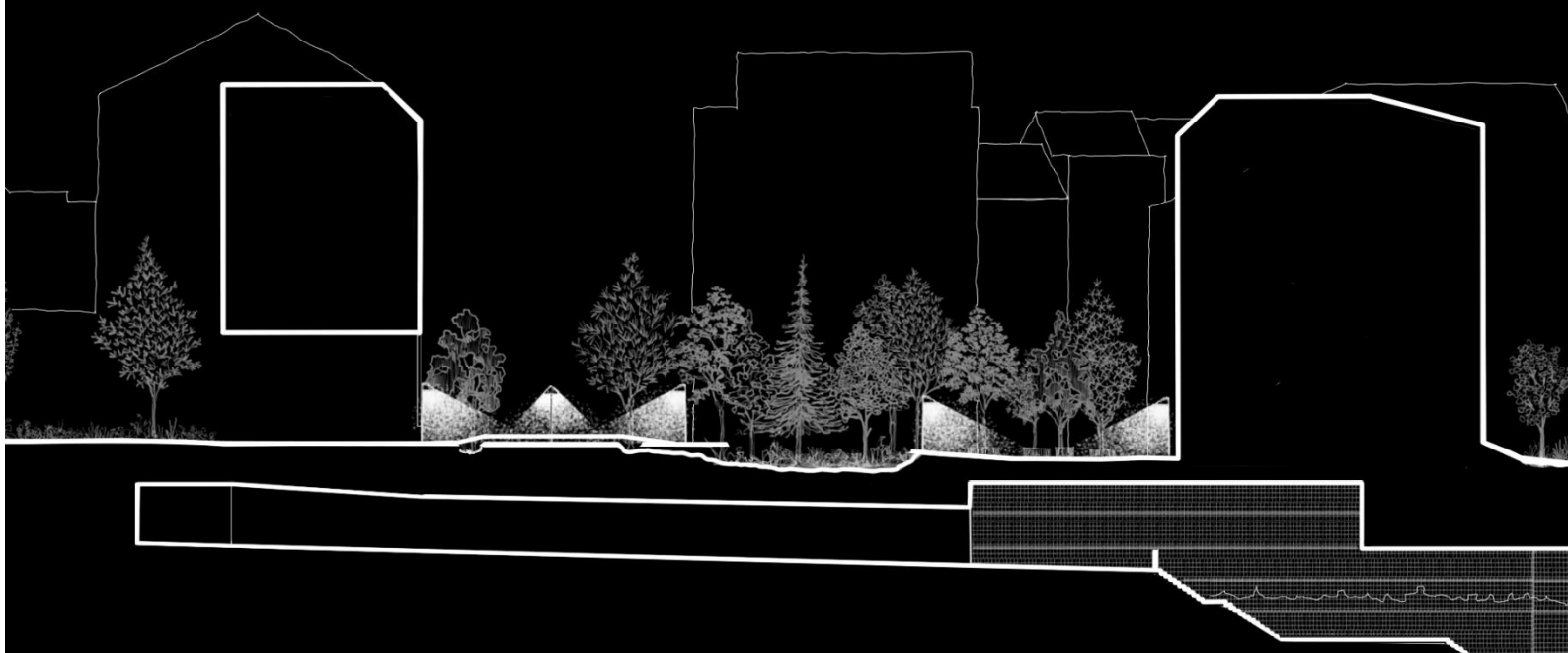


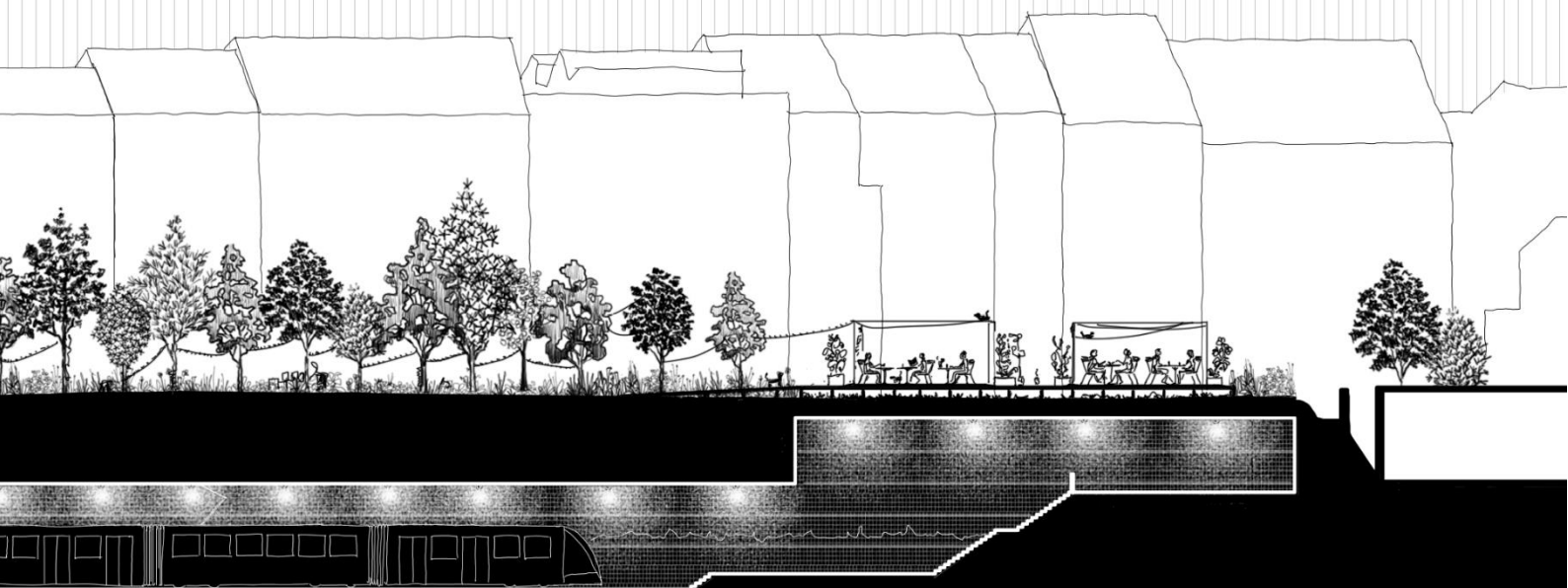


Croisement rue Rome et rue de Moscou

À la sortie du parc, un carrefour entre une piste cyclable, la voie protégée et l'amorce de la zone piétonne du Parvis de Saint-Gilles impose un passage piéton surélevé sous lequel un tunnel prend place, pour la petite faune. L'escalier du métro est sécurisé et une rampe texturée est installée pour permettre aux animaux de remonter en cas de chute.

Les lampadaires sont directionnels dans la rue pour limiter la pollution lumineuse de la voie protégée.

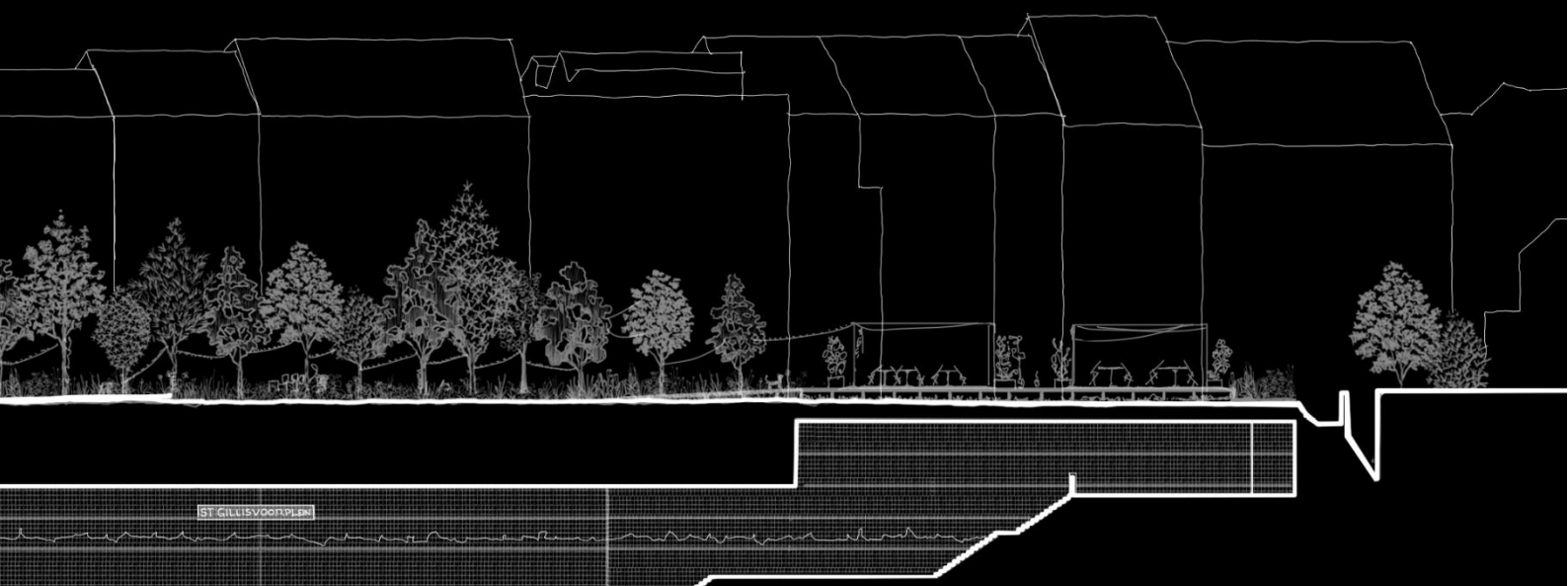




Intérieur d'îlot du Parvis

Dans l'intérieur d'îlot semi-perméable du Parvis, la terrasse qui relie le café de la maison du peuple, la bibliothèque et le sanctuaire pour chat est fréquentée mais l'atmosphère est apaisée et contraste avec l'ambiance des bars du Parvis de Saint-Gilles

L'îlot est fermé au public la nuit et seuls les chats du sanctuaire peuvent accéder à l'intérieur d'îlot. Il n'y a aucun luminaire installé dans cet îlot car les programmes ne l'exigent pas.



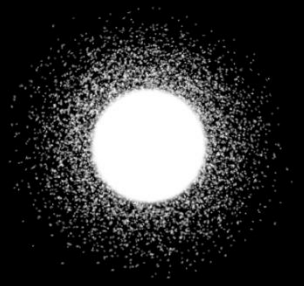


Parvis de Saint-Gilles

Le Parvis de Saint-Gilles est une zone à dominance piétonne, les rez sont activés par des bars et des restaurants. Un marché s'y tient trois fois par semaine et des food trucks s'y installent une fois par semaine. Ce programme existant est conservé dans le projet, le Parvis est un lieu attractif pour les humains et les animaux de leur famille. Un tunnel est tout de même aménagé pour la petite faune qui le traverserait, car les rails du tram à franchir représentent un danger considérable.

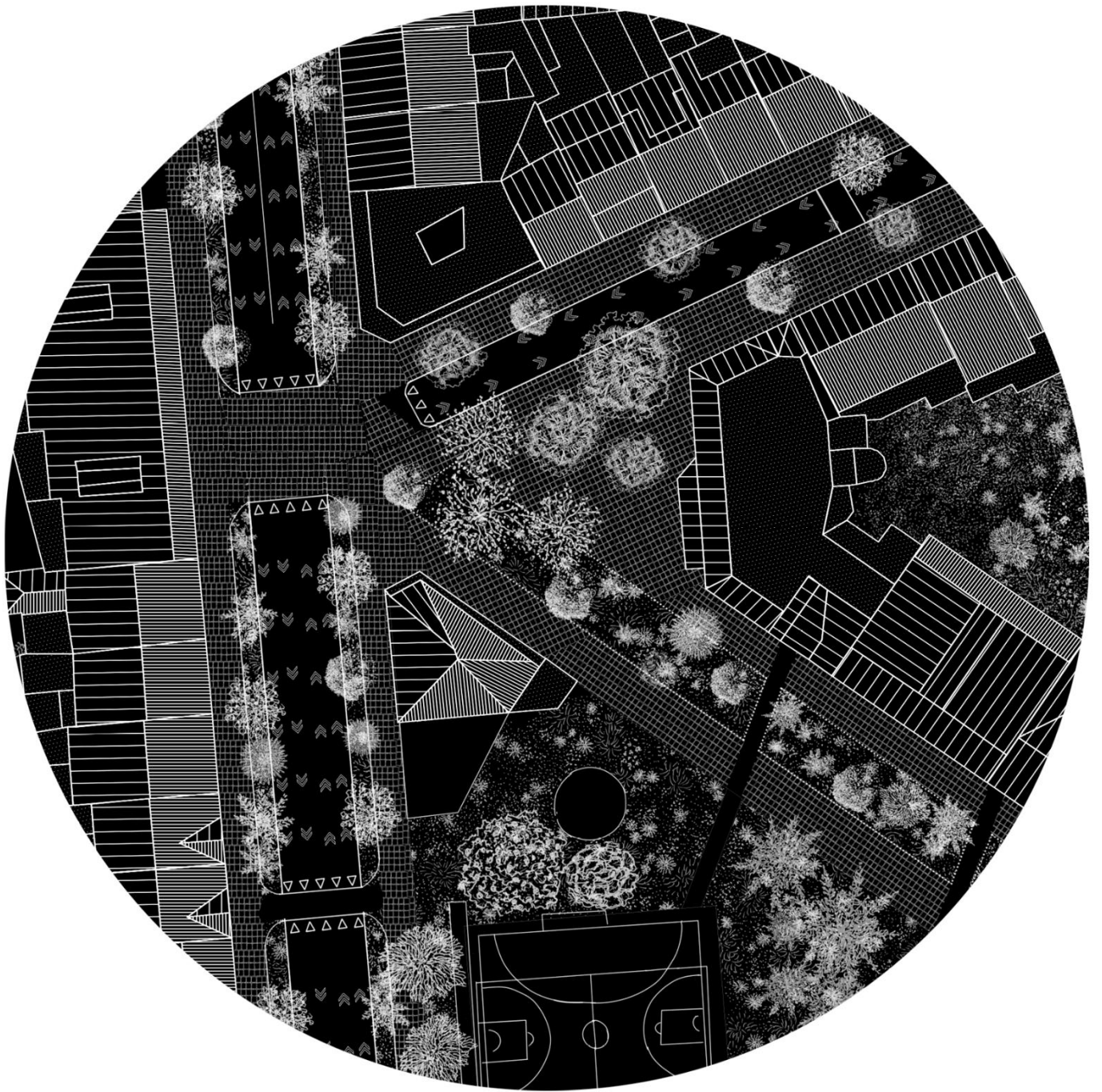
Cette zone est moins accueillante pour les animaux liminaires dû à cette forte activité. Comme c'est une zone d'activité nocturne pour les humains, les lampadaires restent allumés. L'église n'est pas éclairée pour ne pas déranger les oiseaux qui nichent dans les interstices.







43 Plan de croisement piste cyclable et voie protégée



44 Carrefour rue de l'Hôtel des Monnaies

Dispositifs en façade

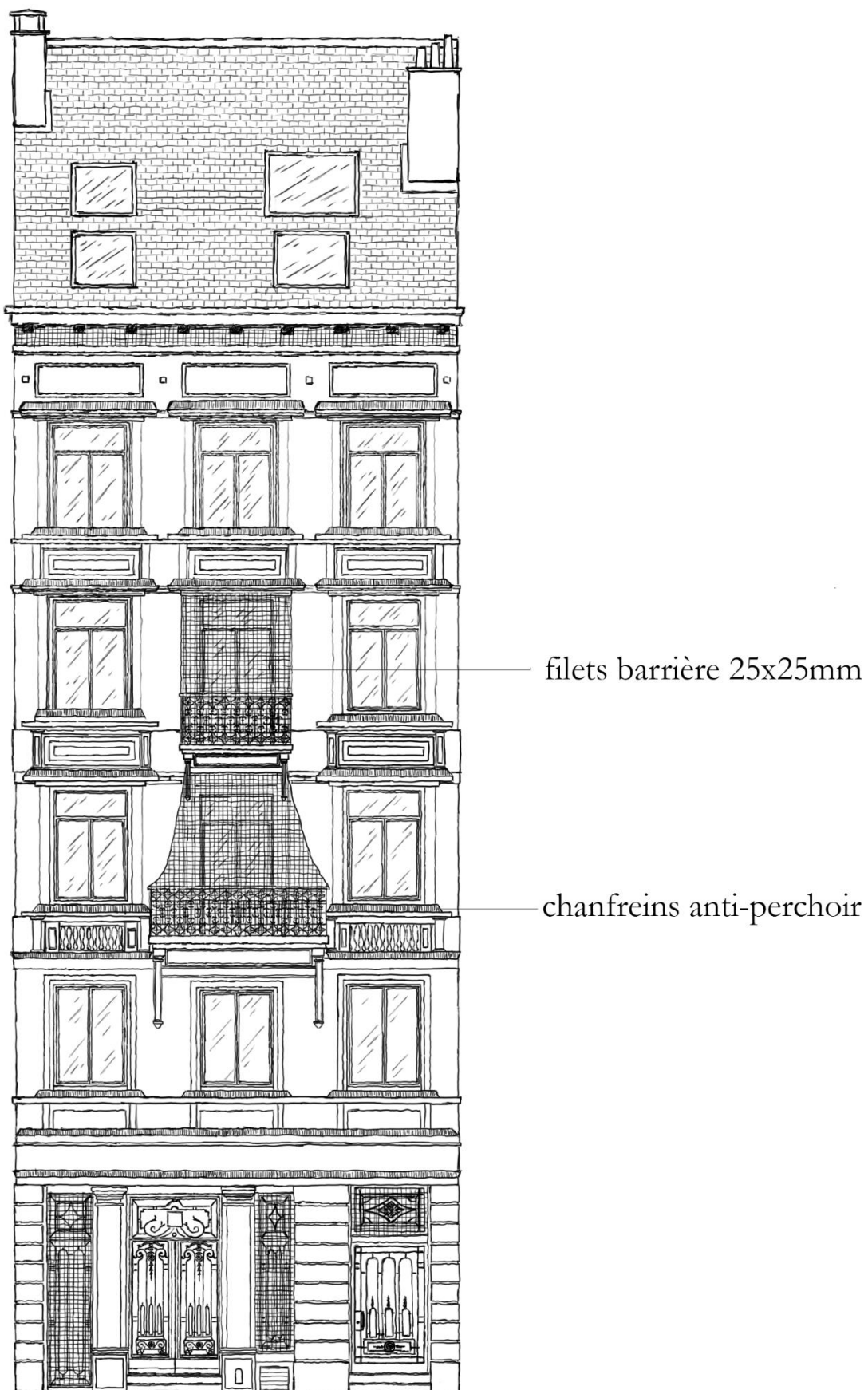
Nous l'avons vu, notre cadre théorique ne nous impose pas d'offrir le gîte à tous les animaux liminaires qui passent par là. D'une part, nous aurions le droit de limiter la venue des animaux en ville en limitant son attractivité ; soit en adoptant des méthodes dissuasives non léthales mais aussi en limitant les ressources. D'autre part, nous aurions la possibilité de revendiquer notre droit à la propriété privée et ainsi de limiter l'installation des animaux liminaires dans nos habitats. En somme, nous n'avons pas besoin *d'aimer* les animaux liminaires pour faire société avec eux de manière équitable.

Ainsi, le projet d'une ville inclusive peut prendre des formes très hétérogènes, suivant un curseur allant de l'accueil total et sans conditions à la répulsion, à travers des aménagements inhospitaliers.

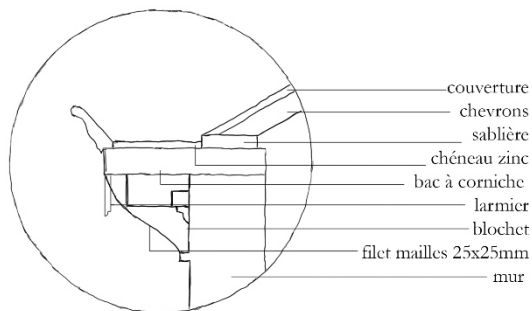
Nous verrons, selon ce curseur, trois façades positionnées différemment en fonction de sa propension à accueillir les animaux liminaires. Ainsi, nous pouvons imaginer une façade inhospitalière qui a tout à fait sa place dans une ville inclusive. Cette façade serait lissée à l'aide de chanfreins métalliques ne permettant pas aux animaux de se percher sur les aspérités, des filets empêcheraient l'accès des oiseaux sur les balcons.

Ensuite, nous pouvons imaginer une façade intermédiaire, qui accueille quelques animaux domestiques et dont les dispositifs sont discrets mais permettent tout de même aux animaux liminaires de s'installer.

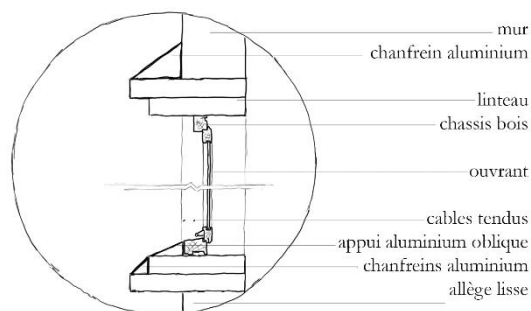
Finalement, une façade refuge pourrait être conçue, par exemple avec un frontage étroit permettant d'y accrocher une circulation verticale et des plateformes pour les animaux domestiques, des hôtels à insectes et des nichoirs en tout genre, ainsi que de servir de support à la végétation en imaginant une plante grimpante s'y accrocher.



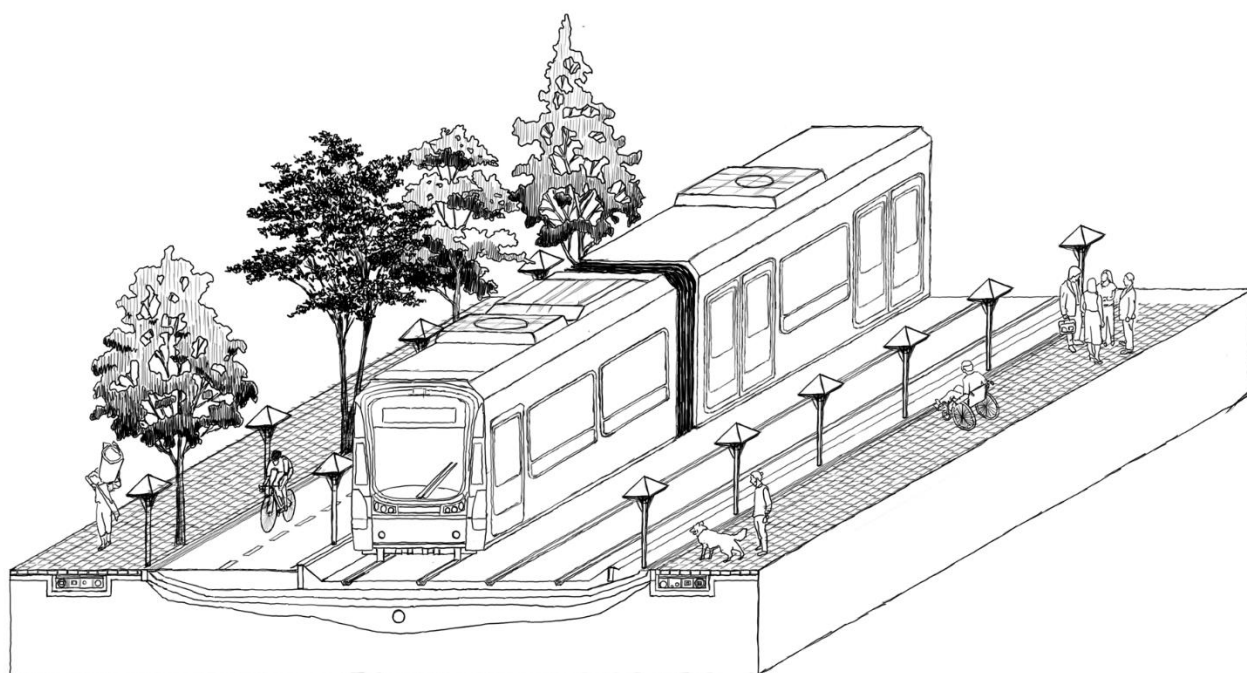
29 façade hostile



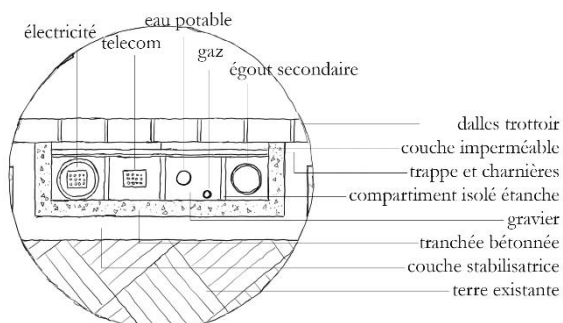
BARRIÈRE ASPERTÉS



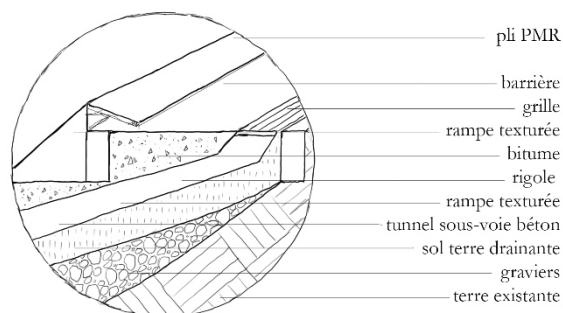
LISSES ANTI-PERCHOIR



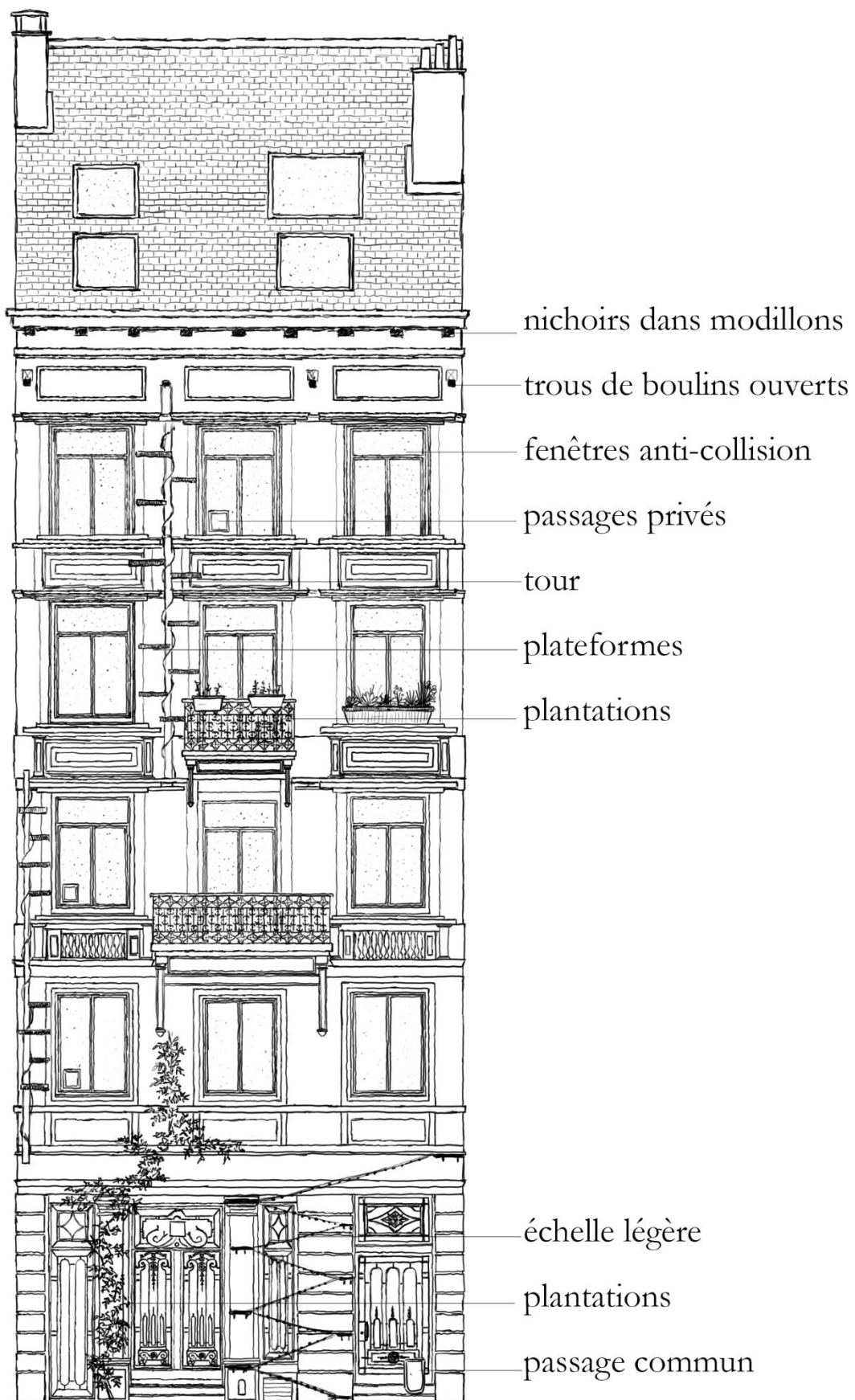
30 Voie à dominance transports en commun



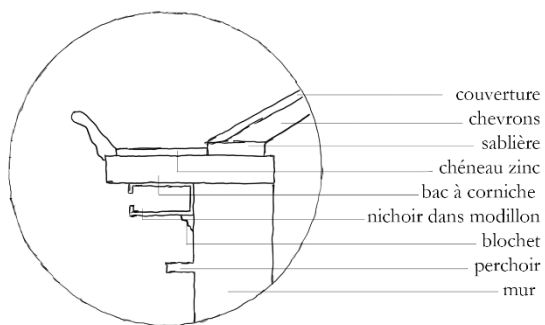
TRANCHÉE TECHNIQUE



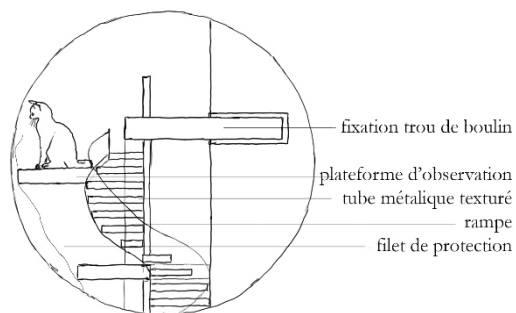
BARRIÈRE VOIE DE TRAM



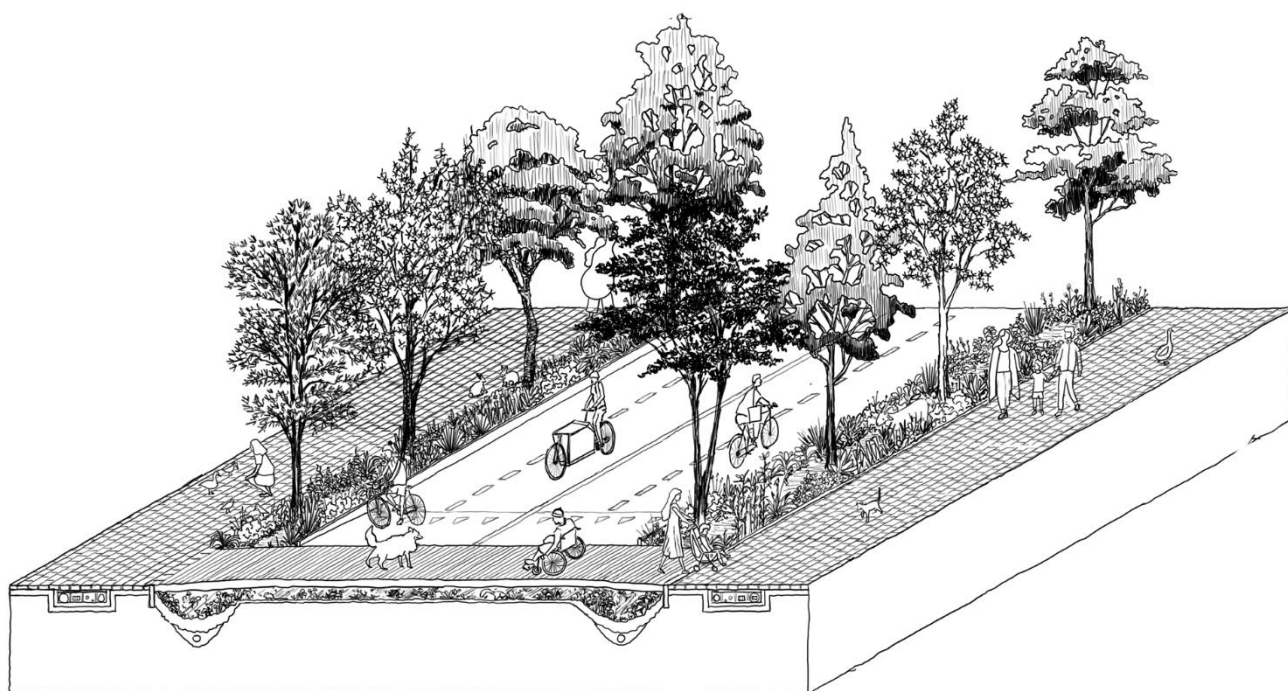
31 Façade accueillante



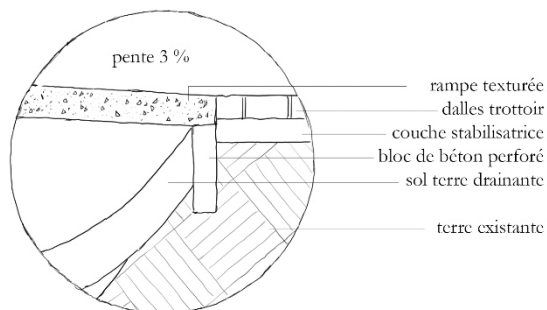
MODILLON HABITÉ



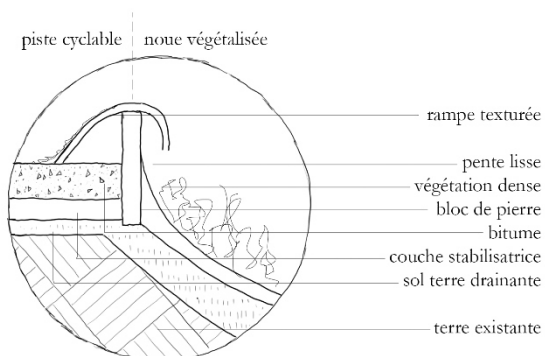
ÉCHELLE ET PLATEFORMES



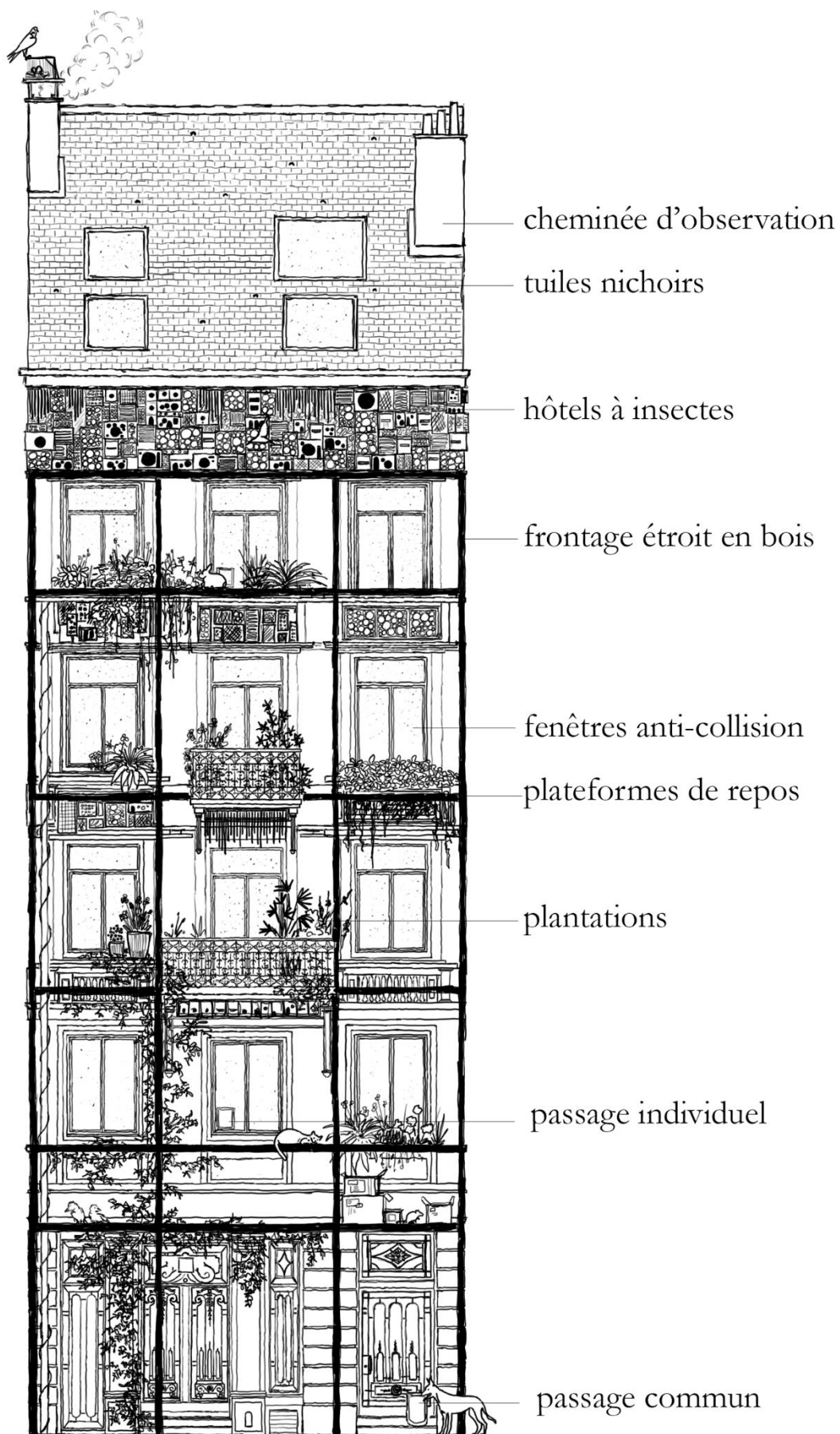
32 Voie à dominance cycliste



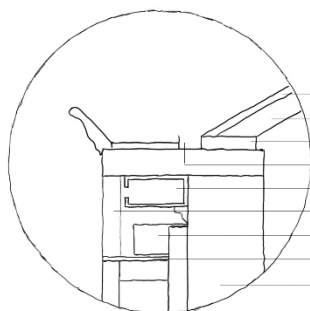
PASSAGE PIÉTON SURRELEVÉ



BARRIÈRE PISTE CYCLABLE

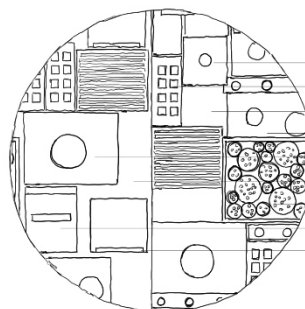


33 Façade refuge



couverture
chevrons
sablière
réceptacles eau de pluie
nicher dans modillon
frontage bois
hôtel à insectes
plateformes
mur

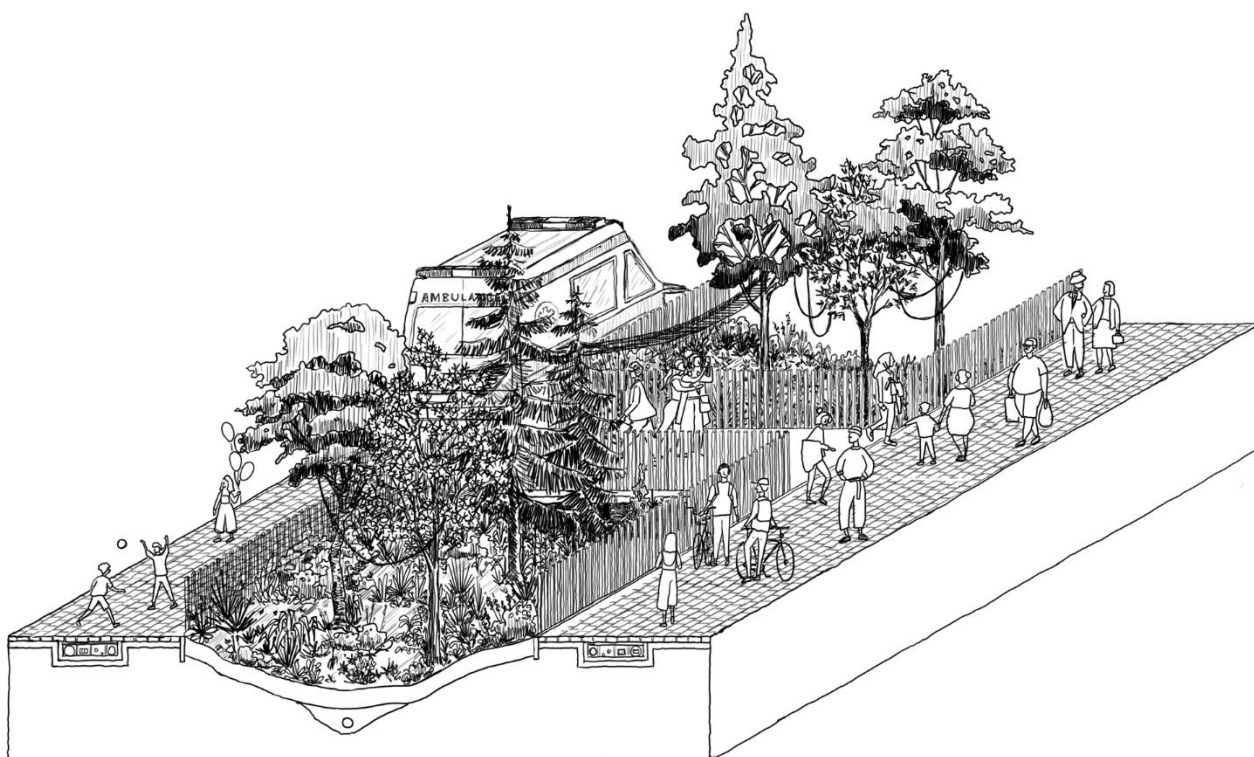
FRONTAGE ACCUEILLANT



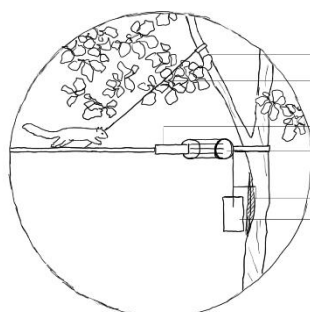
nicher à moineau
brique
paille
nicher pigeons
nicher à martinet
tiges de bambou
bûches percées
nichoirs à mésange
gîte à chauve-souris

HÔTEL EN HAUTEUR

1

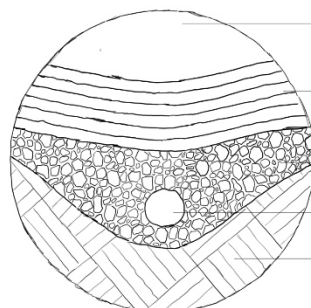


34 Voie à dominance animale



arbre (ou poteau)
cordage de sécurité
cordage fusible
palan
cordage de sécurité du lest
lest

ÉCUDUC EN CORDAGE



végétation
Structure sol en lasagne :
couches carbonées et
couches azotées successives
graviers
tubé drainant perforé
terre existante

RESTAURATION DE SOLS FERTILES

VI. CONCLUSION

Dans nos sociétés occidentales, rien ne légitime aujourd'hui que les animaux soient exploités, possédés, enfermés, séparés de leur famille, chassés ou tués. Parce que ce sont des individus sensibles et que nous nous sommes organisés en communautés morales, nous avons le devoir de les inclure dans notre cercle de considération. Ce constat est le point de départ de cette recherche. Les architectes et les urbanistes peuvent-ils participer à l'avènement d'une société mixte et équitable ? L'hypothèse repose sur le fait que l'aménagement d'un espace public inclusif et accueillant pourrait contribuer à la visibilisation des animaux. Cette visibilisation étant un outil essentiel pour l'élargissement de la considération morale d'un groupe d'individus.

Nous avons passé en revue différentes architectures interspécifiques existantes et les avons évaluées selon leur capacité d'adaptation et selon la visibilité qu'elles offraient aux animaux. Cette analyse a permis d'identifier des leviers de projet qui pourraient participer à la création d'une ville mixte inclusive. Le renforcement des maillages vert et bleu, la création d'un maillage noir, le renforcement temporaire des zones de déprise humaine, la requalification des voies de circulation en fonction des usagers, l'amélioration des conditions d'accès à l'espace public selon les capacités et la mise en place d'institutions mixtes sont autant de composants que nous pourrions activer.

L'application sur un site existant nous permet de confronter ces leviers théoriques à la réalité d'un terrain complexe avec ses enjeux locaux. Lorsque nous superposons les différentes couches et réseaux que forment les leviers, bien que des petits conflits se posent à certains croisements, ce que l'on constate dans l'ensemble, c'est que la composition urbanistique *avec* et parfois *pour* les animaux n'est probablement pas si inatteignable que ce que l'on peut croire.

De plus, fluidifier le trafic, aménager un espace public accessible à tous, envisager des quartiers apaisés et végétalisés semble plutôt souhaitable, même pour les humains. Nous l'avons vu, certains de ces leviers sont déjà en cours de réalisation, les villes deviennent plus vertes, l'air plus propre, le sol plus accessible. Une grande partie de ce que demanderait une ville qui inclut les intérêts des animaux, existe déjà, il s'agit maintenant de les systématiser.

Il est certain qu'il nous est impossible de savoir comment la société évoluerait une fois que nous aurons offert plus de liberté aux animaux, et que c'est un exercice délicat de se tenter à imaginer une ville libérée de la domination spéciste car nous manquons cruellement de données pour l'envisager théoriquement. Cependant, cela ne doit pas être un frein à l'action, car s'enfermer dans des peurs présumées a rarement fait évoluer nos sociétés. Ainsi, les architectes et les urbanistes peuvent certainement ouvrir le débat de la considération morale en proposant petit à petit des projets qui incluent les intérêts d'autres êtres, d'autres corps, d'autres espèces.

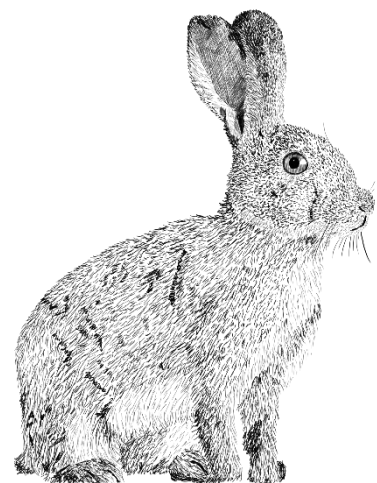
Bien que nous ne le verrons probablement pas de notre vivant, il est certain que les personnes qui façonnent nos villes ont une grande responsabilité et qu'ils ont des cartes à jouer pour ouvrir un nouveau chapitre de l'Histoire.



V. HISTOIRES

« Je suis né dans un tas de ouate avec mes frères et sœurs. Les premiers jours, ma mère nous a allaités puis elle nous a fait descendre de notre maison accrochée au plafond pour découvrir l'appartement. Nous avons rencontré les humains avec qui nous vivons. Quelques jours après, nous sommes allés à l'école, le matin, ma mère et les humains nous ont mis un petit harnais et nous avons pu découvrir l'escalier commun, où une petite rampe est installée pour que nous puissions descendre. Ma mère nous montre le chemin et les humains nous suivent doucement. Nous arrivons à l'école, il y a d'autres humains qui nous accueillent. Nous découvrons une salle remplie d'objets divers, nous rencontrons des enfants humains, des chiots et des petits hamsters. Ma mère reste avec nous et nous nous familiarisons avec notre environnement. Très vite, nous partons en course scolaire et nous découvrons la ville. Lorsque le sol est lisse et plat, nous pouvons marcher tranquillement, lorsqu'il y a une bordure, cela indique que nous devons faire attention ou éviter de passer à cet endroit. Si nous longeons la bordure, nous pouvons trouver des passages pour traverser. Cela fait trois mois que nous nous baladons en ville, en course scolaire ou avec notre famille, nous avons rencontré beaucoup d'animaux et d'humains. Aujourd'hui, c'est notre jour d'autonomie, nous sortons en famille et nous allons au parc. Là, nous sommes tout excités. On nous retire le harnais et nous pouvons jouer et courir partout. Nous restons dehors avec ma mère et nous rentrons à l'appartement dans la nuit. Depuis que nous n'allons plus à l'école, chacun fait ce qu'il veut. Deux de mes sœurs sont un peu flemmardes dorment à l'appartement toute la journée, quant à moi, je me suis fait un ami chien et je le retrouve au parc, je rentre généralement quand la nuit tombe lorsque je commence à avoir faim. Plusieurs de mes frères sont partis. Un a fondé une famille et vit dans un autre appartement. L'autre part pendant plusieurs semaines et revient de temps en temps, on ne sait pas trop où il va. Un autre de mes frères vit dans le sanctuaire du Parvis, on passe souvent le voir le samedi avec toute la famille. Personnellement, je crois que je ne quitterai jamais le nid familial, je veux rester auprès de ma mère pour toujours. »

Noé, lapin de compagnie, Rue de Rome



36 Noé, portrait



lax, portrait

« J'ai installé mon nid dans un nichoir placé sur une façade du parc Pierre Paulus, je suis né à proximité, sur la place Morichar. Toute la colonie s'est installée au parc, où on trouve plus facilement des graines de fleurs et de graminées. Il y a trois sources d'eau où nous pouvons nous désaltérer, et plusieurs bacs à sable où nous pouvons entretenir notre plumage. Il y a plusieurs façades avec des plantes grimpantes et des fleurs qui attirent les insectes, ce qui est un régal pour nous. Nous devons toutefois faire très attention, car il y a plusieurs faucons qui rôdent et qui attendent la première occasion pour nous dévorer. Nous restons sur nos gardes. »

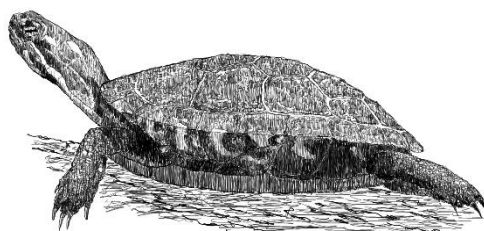
Max, moineau

« J'ai hiberné tout l'hiver sous un tas de feuilles mortes laissées dans le fond d'un jardin. Au printemps, je commence à chasser. Les jardins sont tous connectés entre eux avec de petits passages, j'ai un vaste choix pour chercher de la nourriture. Il m'arrive de m'aventurer en dehors de mon îlot. J'explore la ville la nuit, j'évite l'autoroute verte parce qu'il y a souvent des mantes qui y passent. Je sais que certains s'y aventurent, mais moi, je préfère longer les bâtiments discrètement. »

Maria, Hérissonne, îlot des villas

« J'ai vécu pendant 30 ans dans un zoo privé. Je n'avais jamais vu l'extérieur. Nous étions cinq et à la fermeture du zoo, nous avons été amenés au parc de porte de Hal. Ici, nous avons un grand bassin peu profond et énormément d'espace pour nous promener. Je ne suis pas du tout sociable alors je suis contente de ne plus être bloquée avec les autres. Nous sommes libres de sortir et de rentrer quand nous le souhaitons, nous avons un petit local où nous trouvons notre nourriture et notre lieu d'hibernation. J'aime me balader dans le parc et prendre le soleil sous les airs émerveillés des enfants. Je me réjouis des 40 années à venir. »

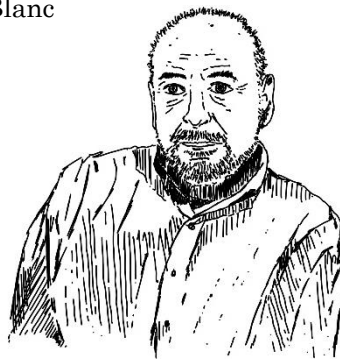
Anna, tortue d'Hermann, porte de Hal



38 Anna, portrait

Ce matin, nous nous levons tôt et nous sortons nous promener. La rue est calme, les oiseaux chantent à tue-tête. Nous croisons une famille de tamias de Sibérie qui jouent dans la noue au bas de de mon immeuble. Olga est intriguée, elle les regarde un peu puis elle passe son chemin. Nous descendons au Parvis de Saint-Gilles pour chercher des fruits et des croissants au marché. Alors que je contourne le Parc Pierre Paulus, Olga semble en avoir décidé autrement. Elle prend la direction du parc, m'appelle et m'attend. Au loin, j'entends Max braire, il a dû nous sentir. On le salue, Olga est ravie de retrouver son ami et ils se chamaillent déjà. Je continue mon chemin. Au marché, je croise mon voisin qui est lui aussi sorti de bonne heure avec ses enfants. Ils s'amuse avec Simon, le chien de la fauxmagerie. Nous discutons potager et convenons d'un créneau pour aller chercher du compost au centre de valorisation des déchets organiques. Soudain, des sirènes retentissent, une ambulance arrive en trombe. Je me retourne et cherche Olga du regard. Mon voisin rejoint ses enfants, alors que j'achète les croissants et je retourne au Parc Paulus au trot. Même si Olga est prudente et n'a jamais eu d'accident, je ne peux m'empêcher d'imaginer le pire et mon cœur se serre. Je ne la trouve pas, Max est silencieux. Inquiet, je fais le tour du parc, je ne la trouve pas, Max me fait des coups de tête mais je ne comprends pas. Je me résigne à me dire qu'elle est assez grande et je retourne à la maison pour cuisiner. Au moment où je pousse la porte, j'entends les petits miaulements d'Olga qui est rentrée il y a quelques minutes, elle vient se frotter à moi pour me rassurer. Je lui prépare son repas et le mien, et ce brunch annonce encore une belle journée.

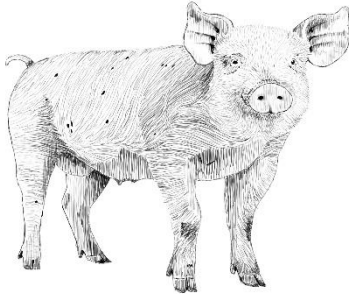
Mathieu, homo sapiens, Rue du Mont-Blanc



39 Mathieu, portrait

« Je suis né dans une petite ferme devenue un sanctuaire. J'étais bébé lorsqu'il y a eu la grande libération. Je suis né dans la paille, dans une grange, avec ma mère et tout mes frères et sœurs qui se battaient pour avoir la meilleure mamelle. Dans la ferme il y a des poules, un âne et une brebis. Ils sont tous très gentils sauf la brebis qui est tout à fait désagréable. Nous passons beaucoup de temps à jouer ou à nous affronter, mais le clair de notre temps nous explorons, nous retournons la terre pour trouver de petites choses à manger. Nous sommes bien nourris au sanctuaire mais il n'y a rien de plus excitant que l'exploration, cela nous occupe presque toute la journée ! Lorsqu'on a trop chaud, on court se jeter dans la boue. Le sanctuaire est vaste, et je crois que je ne suis encore jamais allé au bout, je ne sais même pas s'il y a un bout. Mais j'aime rester proche de la ferme avec ma famille, il y a tout ce dont j'ai besoin pour être heureux. J'oubliais, il y a aussi les humains qui nous font des gratouilles et ça c'est vraiment sympa. Ce que je ne sais pas, c'est comment ils ont pu nous donner autant d'espace après la grande libération, parce que nous sommes quand même beaucoup. Est-ce que tous les autres peuvent vivre aussi bien que nous ? Est-ce qu'il y a assez de terres pour tout le monde ? J'imagine que nous nous y intéresserons au prochain épisode. »

Sylvain, cochon libre du sanctuaire Nos Pilifs



40 Sylvain, portrait

RÉFÉRENCES

- A.R. 15 mai 2003, Art. 2. § 1er. «Arrêté royal relatif à la protection des porcs dans les élevages porcins.» 15 mai 2003.
- A.V.I.S. *Vivre sans manger les animaux*. Brochure, Association Végétarienne & Végétalienne d'InformationS, 2009.
- Adam, Matthieu, et Léa Mestdagh. «Invisibiliser pour dominer. L'effacement des classes populaires dans l'urbanisme contemporain.» *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*. 02 avril 2019. <http://journals.openedition.org/tem/5241> (accès le 04 08, 2024).
- Architizer. «Habitat Wall.» *Architizer*. 2015. <https://architizer.com/projects/habitat-wall/> (accès le 05 06, 2024).
- Asbl SEA. «Statistiques 2022- Animaux dans les labos bruxellois, une véritable hécatombe – 185.244 animaux mis à mort.» *A.S.B.L SEA - Suppression des Expériences sur l'Animal*. 29 12 2023. <https://stop-vivisection.be/index.php/2023/12/29/statistiques-2022-animaux-dans-les-labos-bruxellois-une-veritable-hecatombe-185-244-animaux-mis-a-mort/> (accès le 05 09, 2024).
- Azaoui, B., C. Blanvillain, A. Kohler, et M. Lebreton-Reinhard. *De la manipulation publicitaire à nos assiettes : une étude suisse sur la publicité des produits d'origine animale*. Rapport, Zurich: Greenpeace, 2022.
- Baird, T. «The more you look the less you see: Visibility and invisibility of Sudanese migrants in Athens, Greece.» *Nordic Journal of Migration Research*, 2014: 3-10.
- Baldin, D. «De l'horreur du sang à l'insoutenable souffrance animale: Élaboration sociale des régimes de sensibilité à la mise à mort des animaux (19e-20e siècles).» *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014: 52-68.
- Balluch, Martin. «Abolitionism versus Reformism or which type of campaign will lead to animal rights eventually.» *Animal welfare and animal rights*, 25 03 2008.
- Belsoeur, Camille. «Ponts à écureuils et tunnels sous les routes : Bruxelles chouchoute sa faune.» *Salamandre*, 13 04 2024.

- BirdLife. «Pièges et obstacles pour la faune.» *BirdLife Suisse*. 2024. <https://www.birdlife.ch/fr/content/pieges-et-obstacles-pour-la-faune> (accès le 05 25, 2024).
- Bonnardel, Yves. «En finir avec l'idée de nature, renouer avec l'éthique et la politique.» *Les Temps Modernes*, mars-juin 2005.
- Bourdeau-Lepage, Lise. «Bien-être en ville et changement climatique, la part de la nature.» *BULLETIN de l'Association de Géographes Français*, 2023: 575-592.
- Bradley, Catherine A., et Sonia Altizer. «Urbanization and the ecology of wildlife diseases.» *Trends in Ecology and Evolution*, 2007: vol. 22, n°2.
- Broom, D.M. «Sentience.» Dans *Encyclopedia of Animal Behavior (Second Edition)*, de Jae Chun Choe, 131-133. Academic press, 2019.
- Brown, Hillary, AIA, Steven Caputo, et New Civic Works. *Bird-safe building guidelines*. guide-conseil , New York City Audubon Society, Inc, 2007.
- Bruxelles environnement. «C'est une première à Bruxelles : des radeaux végétalisés mis à l'eau dans le port de Bruxelles.» *press.environnement.brussels*. 26 04 2022. <https://press.environnement.brussels/cest-une-premiere-a-bruxelles--des-radeaux-vegetalises-mis-a-leau-dans-le-port-de-bruxelles> (accès le 05 07, 2024).
- Bruxelles Environnement. *La pollution lumineuse*. info fiches-biodiversité, Bruxelles: IBGE - Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, 2012.
- . «Quels sont les sites Natura 2000 et les habitats d'importance communautaire à Bruxelles ?» *environnement.brussels*. 02 05 2024. <https://environnement.brussels/citoyen/nos-actions/projets-et-resultats/quels-sont-les-sites-natura-2000-et-les-habitats-dimportance-communautaire-bruxelles> (accès le 05 06, 2024).
- . «Toutes les cartes d'Analyse Nature à Bruxelles.» *environnement.brussels*. 19 04 2022. <https://environnement.brussels/pro/outils-et-donnees/cartes/toutes-les-cartes-danalyse-nature-bruxelles> (accès le 05 08, 2024).
- Bruxelles Mobilité. «Good Move.» *Bruxelles Mobilité, service public régional de Bruxelles*. 2024. <https://mobiliteit.brussels/fr/good-move> (accès le 05 08, 2024).

- Buslain, Jean-François. «Hérissons.» *Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux*. 03 06 2013. <https://protectiondesoiseaux.be/2013/06/03/a-chaque-jardin-son-herisson/> (accès le 05 08, 2024).
- . «Pigeons en ville.» *Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux*. 26 07 2016. <https://protectiondesoiseaux.be/2016/07/26/pigeons-en-ville/> (accès le 05 07, 2024).
- ChartierDalix. «Accueillir le vivant : une recherche.» *ChartierDalix | Architecture & Paysage*. 2022. <https://www.chartier-dalix.com/fr/ressources/accueillir-vivant-recherche> (accès le 05 07, 2024).
- Clerfayt, Bernard. «Encadrer les fermes pédagogiques.» *Site officiel de la région de Bruxelles-Capitale*. 23 02 2022. <https://clerfayt.brussels/fr/encadrer-fermes-pedagogiques> (accès le 05 09, 2024).
- . *Nombre de chiens et chats identifiés en Région de Bruxelles-Capitale*. 05 02 2023. <https://clerfayt.brussels/fr/nombre-chiens-chats-identifies-region-bruxelles-capitale> (accès le 05 09, 2024).
- Conseil de l'Europe. *Quelques définitions*. 2024. <https://www.coe.int/fr/web/echr-toolkit/definitions> (accès le 05 10, 2024).
- Cook, I. R, et M. Whowell. «Visibility and the Policing of Public Space.» *Geography Compass*, 2011: 610-622.
- Cookfox. «COOKFOX and Buro Happold Design Bird and Bee Friendly Façade for Architectural Ceramics Assemblies Workshop.» *COOKFOX*. 23 06 2022. <https://cookfox.com/news/cookfox-and-buro-happold-acaw/> (accès le 05 07, 2024).
- Cronon, William. «The Trouble with Wilderness; or, Getting Back to the Wrong Nature.» *Uncommon Ground : Rethinking the human place in nature*. New-York: W. W. Norton & Co., 1995. 69-90.
- Cucumak, Sena, et Ozge Subasi. «Stray Animals-City Entanglements: Exploring the Potentials for Equitable Coexistence In Urban Türkiye.» *DIS '23: Proceedings of the 2023 ACM Designing Interactive Systems Conference*, 07 2023: 1472-1484.
- Dellerie, Florence. «Petit lexique animaliste.» *Questions animalistes*. 2020. <https://questionsanimalistes.com/petit-lexique-animaliste/> (accès le 05 10, 2024).

- . «Que signifie l'expression « animal liminaire » ?» *Questions animalistes*. 2021. <https://questionsanimalistes.com/que-signifie-l-expression-animal-liminaire/> (accès le 05 10, 2024).
- Devane, Andy. «Rome's cat sanctuary among the ruins.» *Wanted in Rome*. 08 08 2023. <https://www.wantedinrome.com/news/romes-cat-sanctuary-among-the-ruins.html> (accès le 05 09, 2024).
- Diquattro, Thomas. «Chèvres, moutons, renards... des cadavres d'animaux retrouvés entravés à Pont-à-Vendin.» *La Voix du Nord*. 04 04 2022. <https://www.lavoixdunord.fr/1161996/article/2022-04-04/des-cadavres-d-animaux-entraves-decouverts-la-friche-vicat-pont-vendin> (accès le 05 08, 2024).
- Donaldson, Sue, et Will Kymlicka. *Zoopolis, une théorie politique du droit des animaux*. Traduit par Pierre Madelin. Paris: Alma, 2016.
- Drèze, Laurence. «Élevage intensif et bien-être animal.» *etopia*. 18 janvier 2018. <https://etopia.be/blog/2018/01/18/elevage-intensif-et-bien-et-re-animal/> (accès le 05 02, 2024).
- E. Leakey, Richard. *The Sixth Extinction, patterns of life and the future of humankind*. 1995.
- EEA. «The Natura 2000 protected areas network.» *European Environment Agency*. 28 02 2023. <https://www.eea.europa.eu/themes/biodiversity/natura-2000/the-natura-2000-protected-areas-network> (accès le 05 06, 2024).
- efsa. «PLS: Bien-être des porcs pendant le transport.» *efsa, autorité européenne de sécurité des aliments*. 7 09 2022. <https://www.efsa.europa.eu/fr/plain-language-summary/welfare-pigs-during-transport> (accès le 05 02, 2024).
- Ekar. «Dog / Human House / EKAR.» *Archdaily*. 2022. https://www.archdaily.com/986066/dog-human-house-ekar?ad_source=search&ad_medium=projects_tab (accès le 05 08, 2024).
- Espinosa, Romain. «Divisés dans l'unité : une discussion empirique de la diversité des stratégies de communication et d'action des organisations de défense des animaux.» *Traits-d'Union, la revue des jeunes chercheurs de Paris*, 2021.

- Fernandez, Jonathan. «Spécisme, sexisme et racisme. Idéologie naturaliste et mécanismes discriminatoires.» Édité par Editions Antipodes. *Nouvelles Questions féministes* 34 (2015): 51-69.
- Fontana, Luana. «Un menu pour votre chien aux Brasseries Georges à Uccle.» *Le Soir*, 2019.
- Gaia. «Abattages sans étourdissement.» *Gaia*. 2024. <https://www.gaia.be/fr/campagnes/abattages-sans-etourdissement> (accès le 05 09, 2024).
- Gancille, Alix. «Thiérache végane.» *Agriculture en transition : vers des paysages soutenables*, 2020.
- Garbin, D. «The Visibility and Invisibility of Migrant Faith in the City: Diaspora Religion and the Politics of Emplacement of Afro-Christian Churches.» *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2013: 677-696.
- Grandcolas, Philippe, et Claire Marc. *Tout comprendre (ou presque) sur la biodiversité*. Paris: CNRS Edition, 2023.
- Grilo, Clara, Elena Koroleva, Richard Andrášik, Michal Bíl, et Manuela González-Suárez. «Roadkill risk and population vulnerability in European birds and mammals.» *Frontiers in ecology and the environment*, 2020.
- Halbwachs, Maurice. *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris: Albin Michel, 1994.
- Hendrick, Aude, et Sophie Vandershueren. «Si proches et pourtant méconnus, nos voisins les rats.» *Inter-environnement Bruxelles, Bêtes urbaines*, 2024.
- Holmes, Damian. «Parc canin Thomas Oval | South Yarra, Australie | Partenariat Hansen.» *World Landscape Architect*. 02 10 2023. <https://worldlandscapearchitect.com/thomas-oval-dog-park-south-yarra-australia-hansen-partnership/?v=3aled7090bfa> (accès le 05 08, 2024).
- Hwang, Joyce. «I am an architect who designs for animals.» *Biodesigned*. 07 2021. <https://www.biodesigned.org/joyce-hwang/my-neighbor-the-bat> (accès le 05 07, 2024).
- Jarz, Hank. «Habitat for Urban Wildlife / Ifat Finkelman_Ofer Bilik Architects.» *Archdaily*. 21 02 2011. <https://www.archdaily.com/113280/habitat-for-urban-wildlife-of-fer-bilik-architects> (accès le 05 07, 2024).

- Jeangène Vilmer, Jean-Baptiste. «L'antispécisme.» *L'éthique animale*, 2018: 19-39.
- Jézégou, Annie. «Agentivité.» *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*, 2022: 41-44.
- Kowarik, Ingo. «Urban wilderness: Supply, demand, and access.» *Urban Forestry & Urban Greening*, 2018: 336-347.
- L214. «La vie des cochons n'a rien de rose.» *L124, éthique et animaux*. 2024. <https://www.l214.com/animaux/cochons/la-vie-des-cochons-na-rien-de-rose/> (accès le 05 02, 2024).
- . «Les chiffres clés de la souffrance animale.» *L214 éthique et animaux*. 2024. <https://www.l214.com/animaux/chiffres-cles/elevage/> (accès le 05 11, 2024).
- La Croix. «L'élevage industriel n'épargne pas la souffrance animale.» *La Croix*. 23 06 2008. https://www.la-croix.com/Ethique/Sciences-Ethique/Sciences/L-elevage-industriel-n-epargne-pas-la-souffrance-animale-_NG_-2008-06-23-672720 (accès le 05 02, 2024).
- LAG VSW, Länderarbeitsgemeinschaft der Vogelschutzwarten. «Der mögliche Umfang von Vogelschlag an Glasflächen in Deutschland, eine Hochrechnung.» *Berichte zum Vogelschutz*, 2017: 63-67.
- Le Mag Du Chat. «Chat renversé par une voiture : 4 gestes d'urgence.» *Le mag du chat*. 15 11 2021. <https://lemagduchat.ouest-france.fr/dossier-685-chat-renverse-voiture-gestes-urgence.html> (accès le 05 02, 2024).
- Lessard, Denyse. «Problèmes de santé causés par un mauvais régime alimentaire de votre chien ou de votre chat.» *HomeoAnimo*. 11 mars 2019. <https://www.homeoanimo.com/blogs/sante-animale?page=11> (accès le 05 02, 2024).
- Maillard, Auréline. «Bilan 2023 – Tournant important pour le Centre de Soins pour la Faune Sauvage de la LRBPO.» *Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux*. 11 03 2024. <https://protectiondesoiseaux.be/2024/03/11/bilan-2023-tournant-important-pour-le-centre-de-soins-pour-la-faune-sauvage-de-la-lrbpo/> (accès le 05 08, 2024).
- maisonecohuis. *Habitat Vivant, co-habiter avec la faune dans le bâti*. Saint-Gilles: Echevin du Développement durable, 2019.

- Marino, L. «Sentience.» Dans *Encyclopedia of Animal Behavior*, de Michael D. Breed et Janice Moore, 132-138. Academic press, 2010.
- Martinat, Françoise. «Étude des moments d'ovulation et d'insémination chez la truie et de leurs conséquences sur la taille de la portée en élevages.» *Journée de recherche porcine en France* (Journée de recherche porcine en France), 1997: 103-108.
- McEvoy, Victoria, Uri Baqueiro Espinosa, Andrew Crump, et Gareth Arnott. «Canine Socialisation: A Narrative Systematic Review.» *Animals* 12, n°21, 14 09 2022.
- Mitchell, D. «The Annihilation of Space by Law: The Roots and Implications of Anti-Homeless Laws in the United States.» *Antipode*, 1997: 305-335.
- Molteni, M. «Covid-19 Makes the Case for More Meatpacking Robots.» *Wired*, 25 may 2020.
- Mosconi, Léa. «Le corps animal comme puissance subversive des normes architecturales. Retour réflexif sur cinq cas d'étude.» *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, 2022: 116-134.
- Muheim, R., J. Boström, S. Åkesson, et M. Liedvogel. «Sensory mechanisms of animal orientation and navigation.» *Animal Movement Across Scales*, 2014: pp. 179-194.
- Natagora. «Jette : un éclairage pour protéger la faune en milieu urbain.» *natagora.be*. 31 04 2021. <https://www.natagora.be/news/jette-un-eclairage-pour-protoger-la-faune-en-milieu-urbain> (accès le 05 08, 2024).
- . «Réseau Nature.» *Réseau nature natagora*. 2024. <https://reseaunature.natagora.be/le-reseau-nature> (accès le 05 08, 2024).
- Next Architecture. «Bat Bridge.» *Next Architecture*. 2015. <https://www.nextarchitects.com/vlotwatering-bridge/> (accès le 05 08, 2024).
- Picaud, Emmanuelle. «A Boulogne-Billancourt, une école abrite 345 espèces animales et végétales.» *Le Monde*. 13 02 2023. https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/02/13/a-boulogne-billancourt-une-ecole-abrite-345-especes-animales-et-vegetales_6161592_3244.html (accès le 05 06, 2024).

- Piderit, Michael. «Avian Architecture: To Coexist, Architects Must Embrace Multi-Species Design.» *Architizer*. 2022. <https://architizer.com/blog/inspiration/stories/avian-architecture-building-for-birds/> (accès le 05 07, 2024).
- Port de Bruxelles. «Installation de plus de 200 m2 supplémentaires de radeaux végétalisés.» *port.brussels*. 23 04 2024. <https://port.brussels/fr/actualites> (accès le 05 2024, 2024).
- Regan, Tom. *Les droits des animaux*. Traduit par Enrique Utria. Hermann, 2013.
- Ritchie, Hannah. «Wild mammals have declined by 85% since the rise of humans, but there is a possible future where they flourish.» *OurWorldInData.org*. 2021. <https://ourworldindata.org/wild-mammal-decline> (accès le 04 07, 2024).
- . «Wild mammals make up only a few percent of the world's mammals.» *OurWorldInData.org*. 2022. <https://ourworldindata.org/wild-mammals-birds-biomass> (accès le 04 07, 2024).
- Rössler, M, et al. *Les oiseaux, le verre et la lumière dans la construction*. 3e édition, édition révisée, Station ornithologique suisse, 2022.
- SEA. «A propos des statistiques de 2019 relatives aux animaux dans les laboratoires belges.» *Asbl SEA, Suppression des Expériences sur l'Animal*. 14 05 2021. <https://stop-vivisection.be/index.php/2021/05/14/a-propos-des-statistiques-de-2019-relatives-aux-animaux-dans-les-laboratoires-belges/> (accès le 05 11, 2024).
- Seker, Eva. «Bruxelles : des écuroducs pour protéger les écureuils.» *Rtbf actus*, 28 07 2021.
- Sénéchal, C. «L'abbatoir d'Anderlecht : Les trois vies d'une exception urbaine.» *Revue d'ethnologie européenne de la fédération Wallonie-Bruxelles*, 2015: 52-62.
- Singer, Peter. «Speciesism and moral status.» *Metaphilosophy* , 2009: 567-581.
- Spitz, Jean-Fabien. «Droits négatifs, droits positifs : une distinction dépourvue de pertinence.» *Droits*, 2009: 191-212.
- SPW environnement. «Liste des élevages amateurs ou professionnels de chats agréés au 1er février 2024.» *Le bien-être animal en Wallonie*. 2024. <https://bienetreanimal.wallonie.be/files/documents/Ani>

maux-Compagnie/BEA-elevages-chats-agrees.pdf (accès le 05 03, 2024).

Statbel. «Animaux abattus.» *STATBEL, La Belgique en chiffres*. 03 2024. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus> (accès le 05 02, 2024).

—. «Statistique des animaux abattus: animaux abattus dans les abattoirs, soumis à l'expertise et déclarés propres à la consommation, résultats annuels par catégorie d'animaux et région.» *Statbel, la Belgique en chiffres*. 22 02 2024. <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?vie w=cb9797a2-73f7-4bcb-b5a0-6cc817d10227> (accès le 05 11, 2024).

Steinboeck, Christian. «Les passages à faune au-dessus du Ring bruxellois sont intensément utilisés par les animaux.» *Rtbf actus*, 24 06 2020.

Steinmark, Ida Emilie. «Can cross-breeding protect endangered species from the climate emergency?» *The Guardian*, 29 05 2022.

Studio Gang. «Aqua Tower.» *Studio Gang*. 2010. <https://studiogang.com/project/aqua-tower> (accès le 05 08, 2024).

Talpin, Julien. «La non-mixité : une étape sur le chemin de l'émancipation des femmes.» *Les cahiers du développement social urbain*, 2018: 30-31.

Van Driessche, Luc. «Les animaux de compagnie ne sont plus un marché de niche.» *L'Echo*. 07 01 2023. <https://www.lecho.be/entreprises/alimentation-boisson/les-animaux-de-compagnie-ne-sont-plus-un-marche-de-niche> (accès le 05 08, 2024).

Vansuyt, Vanessa. «8 parcs animaliers à découvrir en Belgique.» *moustique*. 28 08 2022. <https://www.moustique.be/tendances/2022/08/28/8-pars-animaliers-a-decouvrir-en-belgique-245742> (accès le 05 11, 2024).

Vellend, Mark et al. «Global meta-analysis reveals no net change in local-scale plant biodiversity over time.» *The Nature Conservancy*, 28 10 2013.

Villalba, Lys. «School for dogs, humans&other species. Educant.» *Lys Villalba*. 2022. <https://lysvillalba.net/School-for-dogs-humans-other-species-Educant> (accès le 05 09, 2024).

Vince, Charlène. «Seconde Guerre mondiale : résumé de la guerre 1939-1945.» *L'internaute*, 2023.

Wavreille, Aline. «Ecoduc de Groenendael: quel est le bilan ?» *Rtbf actus*, 19 07 2019.

WWF. «Les orangs-outans à l'école.» *WWF Ranger Club*. 28 11 2018. <https://rangerclub.be/fr/news/les-orangs-outans-a-lecole/> (accès le 05 08, 2024).

WWF. *Living Planet Report 2022 - Building a nature-positive society*. Gland (Suisse): Almond, R.E.A., Grooten, M., Juffe Bignoli, D. & Petersen, T. , 2022.

Zask, Joëlle. *Zoocities, des animaux sauvages dans la ville*. Premier Parallèle, 2021.

Le titre Bruxelles Animale est inspiré du livre « Paris Animal, histoire et récits d'une ville vivante » de Henri Bony et Léa Mosconi

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Toutes les illustrations sont l'œuvre de Lukas Pomme

1 Abigaël, portrait	20
2 Mila, portrait	22
3 Lily, portrait	24
4 Souriceau, portrait	25
5 Affiche publicitaire "La vache qui rit", 1926	36
6 Notion de nuisible	43
7 Types d'habitat	45
8 Tour à chauve-souris, Joyce Hwang, États-Unis, 2018	48
9 Tour à pigeon, Oscar Niemeyer, Brésil, 1960	50
10 Radeaux végétalisés, Bruxelles environnement, 2021	52
11 Radeaux habités, Canal de bruxelles	52
12 Mur habité, Joyce Hwang, prototype 2014	53
13 Mur biodiversitaire, Chartier Dalix, 2018	54
14 : Façade biophilique, Cookfox et Buro Happold, 2022	55
15 Cahier habitat vivant, Maison Eco, 2023	56
16 Passerelle à chauve-souris, NEXT architecture, 2022	57
17 Friche Vicat, cimenterie à l'abandon depuis 1994	58
18 La complexité de la coexistence	70
19 Principe des mailles apaisées, Bruxelles Mobilité	71
20 Écuroduc en cordage	72
21 Sanctuaire Torre Argentina, Rome	86
22 Coturno, module d'escaliers avec habitat oiseaux, MVRDV	89
23 Vole, échelle avec passage tubulaire, MVRDV	89
24 Kahelo stuparo, briques d'accès aux étages, MVRDV	89
25 Leporo, module d'escaliers avec abri à petite végétation, MVRDV	89
26 Educán, abreuvoir sous descente d'eau pluviale	94
27 Educán, école pour chiens, humains et autres espèces, Lys Villalba et Enrique Espinosa, Espagne, 2022	94
28 Jeunes orangs-outans en route vers leur classe	95
29 façade hostile	141
30 Voie à dominance transports en commun	142
31 Façade accueillante	143
32 Voie à dominance cycliste	144
33 Façade refuge	145
34 Voie à dominance animale	146
35 Vue utopique	149
36 Noé, portrait	151
37 Max, portrait	152
38 Anna, portrait	152
39 Mathieu, portrait	153
40 Sylvain, portrait	154

TABLE DES GÉOMÉTRAUX

Tous les géométraux sont l'œuvre de l'autrice.

1 Maillage vert actuel	61
2 Renforcement du maillage vert	62
3 Maillage bleu	63
4 Renforcement du maillage bleu	64
5 Déprise humaine	65
6 Augmenter la déprise humaine	66
7 Carte des espaces verts à Bruxelles	73
8 Accessibilité espace public espèces volantes	77
9 Réduction des pièges et des risques en vol	78
10 Accessibilité espace public espèces rampantes	79
11 Ouverture des îlots	80
12 Circulation actuelle	81
13 Qualification des voies par usagers	82
14 Human / Dog House, EKAR	85
15 Accessibilité espace public chiens	91
16 Espace public accessible	92
17 Institutions existantes	97
18 Mise en place d'institutions	98
19 Position du site	101
20 Plan masse existant	102
21 Pleins et vides	103
22 Porosité	104
23 Maillage vert	106
24 Types de luminaires sur site	107
25 Éclairage nocturne et photopollution	108
26 Axes et flux automobiles	110
27 Projection plan de mobilité 2030	112
28 Institutions dans le <i>bas Saint-Gilles</i>	114
29 Institutions en lisière de communes	115
30 Institutions parc Duden	116
31 Limitation de la circulation routière aux axes principaux	118
32 Qualification des voiries par usagers	119
33 Réseau de rues qualifiées	120
34 Mailles apaisées cyclistes	121
35 Mailles apaisées piétonnes	122
36 Porosité	124
37 Maillage vert et voie protégée	125
38 Maillage noir et couloir d'ombre	126
39 Nouvelles institutions <i>bas Saint-Gilles</i>	128
40 Nouvelles institutions lisière de communes	129
41 Nouvelles institutions parc Duden	130
42 Coupe longue de quartier	131
43 Plan de croisement piste cyclable et voie protégée	137
44 Carrefour rue de l'Hôtel des Monnaies	138

BRUXELLES ANIMALE, PENSER UNE VILLE MIXTE ET INCLUSIVE OÙ LES ESPÈCES COEXISTENT EN ÉQUITÉ

CORRADETTI Laïla

Illustrations Lukas POMME

Les animaux sont largement enfermés, exploités, tués, privés de leur habitat et chassés. Ils sont pourtant des êtres sensibles, dotés d'une expérience subjective du monde et d'eux-mêmes. Pour cette raison, de nombreux auteurs affirment qu'il est impératif sur le plan moral de leur accorder des droits. Les architectes et les urbanistes peuvent-ils contribuer à l'avènement d'une société plus équitable en développant des villes refuges, où les animaux et les humains pourraient coexister ?

L'hypothèse repose sur l'idée que des aménagements mixtes et inclusifs pourraient, à travers la visibilisation notamment, mener à une meilleure considération morale des animaux. Ce travail explore cette question en choisissant la théorie relationnelle des droits des animaux développée dans Zoopolis comme cadre théorique.

En passant par les différents enjeux liés à la coexistence et par l'étude d'architectures construites en faveur des animaux, le travail se conclut sur une proposition d'application des principes théoriques sur une portion de territoire dans la région de Bruxelles.

LBARC2200-Travail de fin d'études *en et sur* l'architecture en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Architecture

Année académique 2023-2024

Université catholique de Louvain

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme | site de Bruxelles

Déclaration de déontologie à intégrer au travail de mémoire

Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel ;

Reconnaissant que le Règlement Général des Etudes et Examens de l'UCLouvain précise la notion de plagiat et décrit les procédures et sanctions liées à sa pratique : <https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html> ;

Notant que les étudiant·e·s sont sensibilisé·e·s aux questions d'intégrité intellectuelle durant leur parcours académique et que le site web de l'UCLouvain met à disposition des ressources spécifiques sur le sujet : <https://uclouvain.be/fr/etudier/lutter-contre-le-plagiat.html> ;

Je déclare sur l'honneur que ce travail de fin d'étude a été écrit et dessiné de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (dessins, maquettes, idées, phrases, graphes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Fait à Bruxelles

Le 03.06.2024

Signature de l'étudiant·e



Déclaration de déontologie à intégrer au travail de mémoire

Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel ;

Reconnaissant que le Règlement Général des Etudes et Examens de l'UCLouvain précise la notion de plagiat et décrit les procédures et sanctions liées à sa pratique : <https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html> ;

Notant que les étudiant·e·s sont sensibilisé·e·s aux questions d'intégrité intellectuelle durant leur parcours académique et que le site web de l'UCLouvain met à disposition des ressources spécifiques sur le sujet : <https://uclouvain.be/fr/etudier/lutter-contre-le-plagiat.html> ;

Je déclare sur l'honneur que ce travail de fin d'étude a été écrit et dessiné de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (dessins, maquettes, idées, phrases, graphes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Notant qu'un travail universitaire est le fait d'une production personnelle, réflexive et critique, je déclare en outre avoir fait l'usage suivant des outils d'intelligence artificielle de type agent conversationnel et/ou de production graphique :

	Oui	Non
Je n'ai pas utilisé l'IA		
J'ai utilisé l'IA pour produire/retravailler des images, auquel cas une mention explicite est indiquée en légende desdites images ;		×
J'ai utilisé l'IA pour retravailler/traduire mon texte, auquel cas une mention explicite est indiquée en préambule ;	×	
J'ai utilisé l'IA pour récolter/compiler des données, auquel cas une mention explicite des requêtes formulées et des réponses reçues de l'IA est indiquée dans la section présentant la méthode de recherche ;		×
J'ai utilisé l'IA pour synthétiser/analyser de l'information, auquel cas la réponse produite par l'IA est utilisée comme source secondaire faisant l'objet d'une analyse critique personnelle explicite, impliquant que je reconnais comme miens les éléments présentés dans le travail et prends toute responsabilité à leur égard.		×

Fait à Bruxelles

Le 03.06.2024

Signature de l'étudiant·e

